



**Partenariat
Mondial**

pour une coopération efficace
au service du développement

Vers une coopération pour le développement plus efficace

RAPPORT D'ÉTAPE 2014



Vers une coopération pour le développement plus efficace

RAPPORT D'ÉTAPE 2014



Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres ou ceux des Nations Unies, du PNUD, ou de leurs pays membres.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE/PNUD (2014), *Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2014*, Éditions OCDE.
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264209572-fr>

ISBN 978-92-64-20956-5 (imprimé)
ISBN 978-92-64-20957-2 (PDF)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : Couverture © UN Photo/Marco Dormino (voting man), © UN Photo/John Isaac (man in rice fields), © WB Photo/ Alan Gignoux (woman at computer).

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE, PNUD 2014

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@efcopies.com.

Avant-propos

La première réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement se tiendra à Mexico les 15 et 16 avril 2014. Elle représentera une étape cruciale à mi-parcours entre le Forum de haut niveau de Busan de 2011 – où le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement a été envisagé – et l'accord d'un programme international de développement pour l'après-2015. À Mexico, des ministres du monde entier, des chefs d'organisations internationales, des acteurs de la société civile, des fondations, des parlementaires et des chefs d'entreprise se réuniront, et la première question qu'ils devront se poser est la suivante : sommes-nous parvenus à améliorer l'efficacité de notre coopération pour le développement au cours des deux dernières années ?

Ce rapport fournit des données essentielles pour répondre à cette question. Le présent rapport, s'appuyant sur les données fournies par 46 pays bénéficiaires de la coopération pour le développement, révèle que malgré les perturbations économiques mondiales, les nouveaux conflits, l'évolution des paysages politiques et les pressions budgétaires dans de nombreux pays à revenu élevé, l'engagement envers l'efficacité et la poursuite de la réforme reste ferme. La qualité (et pas seulement la quantité) de la coopération pour le développement, bénéficie d'une grande attention à travers le monde et s'améliore. Par exemple, les fournisseurs de coopération pour le développement ont réussi à maintenir les progrès réalisés sur certains engagements critiques relatifs à la qualité de l'aide qui remontent à 2005, en particulier le déliement de l'aide. Des organisations et des gouvernements du monde entier deviennent plus ouverts et transparents concernant les flux de coopération qu'ils reçoivent et envoient. Désormais, de nombreux gouvernements effectuent le suivi sur la façon dont des ressources sont affectées à des groupes particuliers, comme par exemple les femmes et les filles. De nouvelles approches telles que les « Pactes » qui sont mis en place par le biais du *New Deal pour l'engagement dans les États fragiles*, contribuent à assurer que les pays bénéficiaires sont aux commandes du processus, même lorsque les gouvernements sont en phase de transition. Les entreprises reconnaissent l'impact positif qu'elles peuvent avoir sur le développement, qui est dû en partie à l'intensification de leur dialogue avec les gouvernements.

Il est très encourageant de prendre connaissance de la réalisation de tels progrès. Toutefois, il reste beaucoup à faire et il s'agit maintenant de relever le véritable défi.

En tant que Co-présidentes de cette première période cruciale du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, nous remercions vivement l'ensemble des 46 pays qui ont fourni des données en vue de contribuer à ce rapport. Nous espérons qu'à l'avenir, davantage de pays et d'organisations participeront à ce processus de collecte de données afin qu'il puisse apporter les éléments de preuve crédibles dont nous avons besoin en tant que communauté. De plus, malgré des progrès satisfaisants, les données relatives aux dix indicateurs ne nous permettent pas de prendre la pleine mesure des progrès réalisés en matière d'efficacité du développement. Bon nombre des indicateurs dans ce rapport portent sur la qualité de l'aide plutôt que sur la

qualité des outils plus variés favorisant le développement tels que l'impôt ou le commerce. Nous devons trouver des moyens de tenir compte dans notre travail des progrès accomplis concernant ces outils de plus vaste portée.

Cela étant, notre programme est ambitieux et nous n'en sommes maintenant qu'à mi-parcours. Nous disposons aujourd'hui de suffisamment d'indications qui nous permettent d'affirmer qu'il nous faut poursuivre nos efforts même sans une approche plus globale. Par exemple, nous pouvons tous devenir plus inclusifs, surtout en accordant plus de place à la société civile pour qu'elle participe au développement et qu'elle le stimule. Nous pouvons tous nous investir davantage pour mettre les priorités des pays bénéficiaires au premier plan – tirant des enseignements de la coopération Sud-Sud et du *New Deal* en particulier. Nous pouvons tous prendre de nouvelles mesures pour nous assurer que les données résultant des nouveaux efforts de transparence favorisent la poursuite de la réforme.

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement est un mouvement clé d'action, multi-parties prenantes, destiné à améliorer et à réformer de façon continue la coopération pour le développement afin que nous puissions tous réduire la pauvreté dès maintenant et dans la perspective de l'après-2015 – en n'excluant personne. Nous espérons que tous les membres du Partenariat mondial et la communauté internationale dans son ensemble utiliseront ce rapport et les autres données factuelles présentées à Mexico pour réfléchir à ce défi, et pour agir en vue de déployer encore plus d'efforts.

Ce qui importe, ce n'est pas seulement le « quoi » mais aussi le « comment ». Nous nous réjouissons de pouvoir débattre de ces questions avec les membres du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.

Armida Alisjahbana

Justine Greening

Ngozi Okonjo-Iweala

Co-présidentes,

Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement

Suivez les publications de l'OCDE sur :



http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdlibrary>



<http://www.oecd.org/oecdirect/>

Ce livre contient des...

StatLinks

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Remerciements

Ce rapport de suivi de 2014 a été préparé sous l'égide du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (le Partenariat mondial), qui est co-présidé par Armida Alisjahbana (Indonésie), Justine Greening (Royaume-Uni) et Ngozi Okonjo-Iweala (Nigeria). Le Partenariat mondial est soutenu conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

L'équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE tient à remercier particulièrement les gouvernements des 46 pays et territoires¹ qui ont participé à l'exercice 2013 de suivi du Partenariat mondial, et tout spécialement les coordinateurs nationaux qui ont géré le processus de collecte des données ainsi que tous les fournisseurs et autres parties prenantes qui ont pris part au processus au niveau national, en particulier les points focaux qui ont soutenu les coordinateurs nationaux tout au long de ce processus.

Coordinateurs nationaux et points focaux des organismes fournisseurs :

Albanie

Niko Peleshi
Vice-Premier ministre
 Valbona Kuko
*Département de la
 programmation,
 du financement
 du développement
 et de l'aide extérieure*
 Nevila Como
*Secrétariat technique
 des donneurs*

Arménie

Artak Baghdasaryan
 Aneta Babayan
 Lusine Harutyunyan
 Gegham Tovmasyan
Ministère de l'Économie

Bangladesh

Monowar Ahmed
 Rafique Ahmed Siddique
Ministère des Finances

Bénin

Aristide Djossou
 Thierry Somakpo
 Mohamed Gado
*Ministère de l'Économie
 et des Finances*
 Janvier Alofa
PNUD

Burkina Faso

Alimatou Zongo
*Ministère de l'Économie
 et des Finances*
 Hervé Kouraogo
PNUD

Burundi

Pamphile Muderega
 Emile Nimpaye
 Cyriaque Miburo
*Comité national de
 coordination des aides*

Cabo Verde

Isabel Monteiro
*Ministère des Affaires
étrangères*
Leodemilo Vieira
*Ministère des Finances
et du Plan*

Cisjordanie et Gaza

Dana Erekat
*Ministère de la
Planification et
du Développement
administratif*

Égypte

Mahmoud El Said
Ahmed Khater
*Ministère de la
Coopération internationale*

Guatemala

Ana Mendes Chicas
Raúl Bolaños
Carmen Marroquin
*Secrétariat de la
Planification et de la
Programmation de la
Présidence*

Jamaïque

Andrea Shepherd Stewart
*Institut de Planification de
la Jamaïque*
Mickelle Hughes
*Bureau du Coordonnateur
résident du Système
des Nations Unies*

Cambodge

Chhieng Yanara
*Conseil pour le
développement
du Cambodge*
Kristina Kuhnel
SIDA
Setsuko Yamazaki
Philip Courtnadge
PNUD

Congo

Fred Bokilo
*Direction générale du Plan
et du développement*
Tsagao Traore
PNUD

El Salvador

Julio Flores
*Ministère des Affaires
étrangères*

Honduras

Hector Corrales
Clara Sierra
Natalia Giron
*Ministère de la
Planification
et de la Coopération
internationale*

Kenya

Monica Asuna
Emma Mburu
Ministère des Finances

Cameroun

Dieudonné Takuou
Bate Moses Ayuk
Edith Strafort Pedie
*Ministère de l'Économie,
de la Planification
et de l'Aménagement
du territoire*

Côte d'Ivoire

Adama Sall
*Ministère auprès du
Premier ministre chargé de
l'Économie et des Finances*
Vassiriki Soumahoro
*Ministère d'État,
Ministère du Plan
et du Développement*
Blaise Tiotsop
ENSEA
El Allassane Baguia
PNUD

Éthiopie

Dawit Ayele
Admasu Nebebe
*Ministère des Finances
et du Développement
économique*

Pays insulaires du

Pacifique (États fédérés de
Micronésie, Îles Marshall,
Kiribati, Nauru, Nioué,
Palaos)
Alfred Schuster
Charmina Saili
*Secrétariat du Forum
des Îles du Pacifique*

Kosovo²

Elvane Bajraktari
Florim Canolli
*Ministère de l'Intégration
européenne*

Lesotho

Manketsi Makara
*Ministère de la
 Planification
 du développement*
 Masilo Kopano
 PNUD

Mali

Mamadou Dembele
Président du SHA
 Pierre Nebié
 PNUD

Népal

Bhuban Karki
 Tilakman Singh Bhandari
Ministère des Finances
 Binod Lamsal
 PNUD

Philippines

Rolando G. Tungpalan
 Roderick M. Planta
*Autorité nationale
 de l'économie
 et du développement*
 Maria Luisa Isabel
 Jolongbayan
 PNUD

Rwanda

Ronald Nkusi
*Ministère des Finances
 et de la Planification
 économique*

Madagascar

Zefania Romalahy
*Cabinet du Premier
 ministre*
 Emmanuel Soubiran
 PNUD

République de Moldova

Lucretia Ciurea
 Ruslan Codreanu
Chancellerie de l'État
 Jakob Schemel
 PNUD

Niger

Moustapha Issa Moutary
 Yaye Seydou
Ministère du Plan

**République
 Démocratique du Congo**

Théo Kanene Mukuanga
Ministère du Plan
 Sébastien Tshibungu
 Kasenga
 PNUD

Samoa

Noumea Simi
 Lita Lui
Ministère des Finances

Malawi

Twaib Ali
 Betty Ngoma
Ministère des Finances

Mozambique

Hanifa Ibrahimo
 Orlando Penicela Jr
 Sergio Hele
*Ministère de la
 Planification et du
 Développement*

Pérou

Luis Olivera
 Soledad Bernuy
 Nancy Silva
*Agence péruvienne de
 coopération internationale*
 Maria Eugenia Mujica
 PNUD
 Luís Puentes
 Jorge Valiente
*Agence espagnole de
 coopération internationale
 pour le développement
 (AECID)*

**République-Unie de
 Tanzanie**

Ngosha S Magonya
Ministère des Finances
 Niels Vestergaard Knudsen
 PNUD

Sénégal

Mayacine Camara
 Amadou Tidiane Dia
 Aboubacry Sakho
 André NDecky
 Ibrahima KASSE
Ministère des Finances

Soudan

Gamar Eissa Elswar
 Mariam Haidar
*Ministère des Finances
 et de l'Économie nationale*
 Baha Sharief
 Ahmed Hussein
 Elmoiz Ismail
 PNUD

Tadjikistan

Qodiri Qosim
 Jamshed Shoimov
*Comité d'État pour
 l'investissement
 et la gestion des biens
 de l'État*
 Vali Musaev
 PNUD

Timor-Leste

Helder da Costa
Ministère des Finances

Togo

Pierre Awade
*Ministère de la
 Planification,
 du Développement
 et de l'Aménagement
 du territoire*
 Baly Ouattara
 PNUD

Viêt Nam

Cao Manh Cuong
*Ministère de la
 Planification et de
 l'Investissement*

La préparation du rapport 2014 de suivi du Partenariat mondial a été réalisée par Marjolaine Nicod et Hanna-Mari Kilpeläinen (OCDE) et par Yuko Suzuki Naab (PNUD), qui sont les principales auteures de ce rapport. Stacey Bradbury et Alexandra Le Moniet ont coordonné la collecte des données au niveau des pays. Mark Baldock a apporté son appui aux données statistiques.

Plusieurs collaborateurs au sein de l'OCDE et du PNUD ont fourni des apports analytiques à ce rapport, ou ont joué un rôle important, en facilitant la participation des pays à l'effort de suivi, notamment : Alain Akpadji, Tom Beloe, Mereseini Bower, Guillaume Delalande, Fredrik Ericsson, Sara Fyson, Eduardo González, Estefania Grijalva, Carola Kenngott, Derek Kilner, Bill Nicol, Robin Ogilvy et Farida Tchaitchian Bena. De plus, Zohra Khan, Samina Anwar et Katherine Gifford (ONU Femmes) et Patti O'Neill (OCDE) ont contribué aux travaux d'évaluation de l'égalité hommes-femmes.

Des remerciements particuliers sont également adressés à CIVICUS, l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), l'Institut de la Banque mondiale, ONU Femmes, et au Secrétariat du CAD de l'OCDE, pour leurs conseils et leur soutien lors de l'élaboration des indicateurs et de leur mise à l'essai.

Le cadre de suivi du Partenariat mondial a été élaboré en 2012 par le biais de consultations au sein du groupe intérimaire de l'après-Busan, présidé par Talaat Abdel-Malek et d'un groupe de travail spécial dirigé par Richard Calvert (Royaume-Uni) et Ronald Nkusi (Rwanda). L'équipe d'appui a organisé deux ateliers en vue de soutenir l'exercice de suivi : l'un à Copenhague (en juin 2013), organisé par le Bureau nordique du PNUD et l'autre en Côte d'Ivoire (en février 2014), accueilli par le Gouvernement de Côte d'Ivoire.

La préparation générale de ce rapport a été réalisée sous la direction de Brenda Killen (OCDE, Direction de la coopération pour le développement) et de Niloy Banerjee (PNUD, Bureau des politiques de développement). Les auteurs assument l'entière responsabilité de toute erreur ou omission.

Notes

1. Par souci de clarté, le terme « pays », employé dans l'ensemble de ce document, fait référence aux pays en développement et territoires ayant transmis des données au suivi du Partenariat mondial en 2013. La participation à ce processus et la mention de tout participant dans ce document est sans préjudice au statut ou de la reconnaissance internationale d'un pays ou d'un territoire donné.
2. Les références au Kosovo sont à considérer dans le contexte de la résolution 1 244 (1999) du Conseil de sécurité.

Table des matières

Acronymes et abréviations	15
Résumé	17
Chapitre 1 Vers une coopération efficace au service du développement – Vue d’ensemble des résultats du suivi	21
Busan : Un tournant décisif dans la coopération pour le développement	22
Suivi des engagements de Busan à l’échelle mondiale et locale	24
Sommes-nous sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de Busan d’ici à 2015 ?	25
Le processus de suivi montre des signes encourageants d’engagement et de participation	33
Limites de l’évaluation des progrès	34
Voies à suivre pour renforcer la redevabilité à l’échelle mondiale	36
Notes	37
Références	38
Chapitre 2 Appropriation et résultats de la coopération pour le développement	39
Indicateur 1 : La coopération pour le développement se concentre sur les résultats qui répondent aux priorités des pays en développement	41
Indicateur 6 : L’aide est inscrite aux budgets présentés à l’examen parlementaire	45
Indicateur 9 : Des institutions efficaces : Les systèmes des pays en développement sont renforcés et utilisés	47
Indicateur 9a : Qualité des systèmes de gestion des finances publiques des pays en développement	48
Indicateur 9b : Utilisation des systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés	50
Indicateur 10 : L’aide est déliée	55
Comment progresser ?	58
Notes	60
Références	61
Chapitre 3 Partenariats inclusifs en matière de développement	63
Indicateur 2 : La société civile opère au sein d’un environnement qui maximise sa participation – et sa contribution – au développement	65
Indicateur 3 : Engagement et contribution du secteur privé au développement	69
Indicateur 8 : Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes	73
Comment progresser ?	77
Notes	78
Références	78

Chapitre 4	Transparence et redevabilité vers des résultats pour le développement	81
Indicateur 4 :	Les informations sur la coopération pour le développement sont accessibles au public	83
Indicateur 5 :	La coopération pour le développement est davantage prévisible	91
Indicateur 5a :	Prévisibilité annuelle	92
Indicateur 5b :	Prévisibilité à moyen terme	94
Indicateur 7 :	La redevabilité mutuelle entre les acteurs de coopération pour le développement est renforcée par le biais d'examens inclusifs	97
	Comment progresser ?	101
	Notes	102
	Références	104
Chapitre 5	Mesures prises par les pays pour mettre en œuvre les engagements de Busan	107
	De quelle façon les pays effectuent-ils le suivi des progrès et soutiennent la redevabilité ?	108
	Quelles sont les initiatives prises par les pays pour accélérer les progrès ?	109
	Initiatives Sud-Sud en faveur d'une coopération efficace au service du développement	117
	Comment progresser ?	119
	Notes	120
	Références	121
Annexe	Données relatives au Cadre de suivi du Partenariat mondial	123

Tableaux

Tableau 1.1.	Appropriation et résultats de la coopération pour le développement	26
Tableau 1.2.	Partenariats inclusifs de développement	29
Tableau 1.3.	Transparence et redevabilité pour les résultats en matière de développement	31
Tableau 2.1.	Niveaux d'utilisation des cadres de résultats nationaux par les fournisseurs de coopération pour le développement	43
Tableau 2.2.	Qualité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques (2010-12)	49
Tableau A.0.	Couverture de suivi 2013 du Partenariat mondial	136
Tableau A.5a.	Prévisibilité annuelle	137
Tableau A.5b.	Prévisibilité à moyen terme	138
Tableau A.6.	L'aide est inscrite au budget	139
Tableau A.7.	Redevabilité mutuelle	140
Tableau A.8.	Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes	141
Tableau A.9a.	Qualité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques	142
Tableau A.9b.	Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés	143
Tableau A.10.	L'aide est déliée	144
Tableau B.0.	Couverture de suivi 2013 du Partenariat mondial	146
Tableau B.5a.	Prévisibilité annuelle	148
Tableau B.5b.	Prévisibilité à moyen terme	149
Tableau B.6.	L'aide est inscrite au budget	150
Tableau B.9b.	Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés	151
Tableau B.10.	L'aide est déliée	152

Graphiques

Graphique 2.1.	Indicateur 1 : Utilisation des cadres de résultats nationaux	43
Graphique 2.2.	Financements inscrits aux budgets des pays en développement par rapport à la part de financements prévu par les fournisseurs	47
Graphique 2.3.	Le rapport entre la qualité des systèmes de gestion des finances publiques et leur utilisation par les fournisseurs	55
Graphique 2.4.	Engagements en matière d'APD bilatérale totale et part de l'aide déliée (2006-12)	57
Graphique 3.1.	Combien de pays ont des systèmes en place permettant de suivre et de rendre publiques les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes?	75
Graphique 4.1.	Comment est conçu l'indicateur 4 ?	85
Graphique 4.2.	Augmentation du nombre de fournisseurs d'APD présentant des données aux systèmes du standard commun	89
Graphique 4.3.	Nombre de fournisseurs transmettant des données aux systèmes du standard commun, 2013	89
Graphique 4.4.	Décaissements effectifs par rapport aux décaissements prévus dans les pays ayant fourni des données.....	93
Graphique 4.5.	Part estimée du financement total couvert par les plans prévisionnels de dépenses	96
Graphique 4.6.	La part des pays satisfaisant aux critères d'examens d'évaluation mutuelle.....	100
Graphique B.1.	Transparence : Les informations sur la coopération pour le développement sont accessibles au public (Résultats préliminaires de l'évaluation pilote)	147

Acronymes et abréviations

AIMS	Système de gestion de l'information sur l'aide
aPB	Accord de Partenariat de Busan
APD	Aide publique au développement
CABRI	Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire
CAD	Comité d'aide au développement de l'OCDE
DAD	Base de données sur l'aide au développement
DAES ONU	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
DDP	Dialogue public-privé
EDP	Enquête sur les dépenses prévisionnelles
EEI	Indice CIVICUS d'environnement favorable
EPIN	Évaluation de la politique et des institutions nationales de la Banque mondiale
FHN	Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide
GFP	Gestion des finances publiques
GT-EFF	Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide
IITA	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
New Deal	New Deal pour l'engagement dans les États fragiles
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
PAA	Programme d'action d'Accra
PBI	Partenariat Budgétaire International
PEFA	Dépenses publiques et responsabilité financière
PMA	Pays les moins avancés
PPTE	Pays pauvres très endettés
SNPC	Système de notification des pays créanciers
SWAP	Approche sectorielle

Résumé

En 2011, la communauté internationale du développement s'est réunie à Busan, en République de Corée, pour faire le point sur les progrès accomplis dans le cadre de l'amélioration de l'acheminement de l'aide. Dans l'ensemble, les participants ont convenu que l'économie mondiale et le paysage du développement avaient profondément changé, depuis l'élaboration des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide en 2005 et les révisions apportées lors de la réunion d'Accra en 2008. Pour que la coopération au développement améliore son efficacité en tant que catalyseur de la réduction de la pauvreté, un changement fondamental d'orientation s'imposait: les structures mondiales laissaient la place à une approche centrée sur les pays, reconnaissant les divers acteurs des partenariats pour le développement et les rôles importants, bien que différents, que chacun d'entre eux joue. L'accord de Partenariat de Busan incarne cette transition avec ses quatre principes visant à atteindre des objectifs communs de développement, à savoir l'appropriation des priorités de développement par les pays en développement, une orientation vers les résultats, des partenariats pour le développement ouverts à tous ainsi que la transparence et la redevabilité.

De quelle façon sont évalués les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces engagements ?

Ce rapport constitue la première réalisation visant à faire le point sur la mise en œuvre des engagements adoptés à Busan. Publié à mi-chemin entre le Forum de haut niveau de Busan et la date butoir de 2015 pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, il évalue les progrès accomplis et décrit les mesures concrètes prises pour accélérer la mise en œuvre des engagements et assurer une coopération plus efficace au service du développement. Le rapport s'appuie sur le cadre de suivi du Partenariat mondial et ses dix indicateurs qui ont été conçus pour appuyer la redevabilité à l'échelle mondiale pour certains engagements de Busan.

Les données pour six de ces indicateurs (l'utilisation des cadres de résultats nationaux, la prévisibilité, l'aide inscrite au budget, la redevabilité mutuelle, l'égalité hommes-femmes et l'utilisation des systèmes nationaux) ont été transmises par les pays en développement qui se sont appuyés sur leurs propres systèmes de gestion de l'information ainsi que sur les rapports présentés par leurs fournisseurs de coopération pour le développement. Les indicateurs restants (l'environnement favorable à la société civile, l'engagement du secteur privé, la transparence et l'aide déliée) tirent leurs données de processus mondiaux et de sources d'informations existants. Les données de ce rapport comptabilisent 46 % de l'aide publique au développement totale qui est programmée chaque année pour les pays en développement.

Les 46 pays en développement qui ont présenté des données de manière volontaire représentent aussi bien des pays à faible revenu que des pays à revenu intermédiaire de toutes les régions. L'engagement de ces pays à l'égard du processus de suivi reflète l'importance que la communauté du développement accorde à la redevabilité.

Un ensemble très divers de fournisseurs de coopération pour le développement a également participé à la collecte des données, y compris des agences bilatérales et multilatérales de développement, des fonds et programmes mondiaux, ainsi que des membres du groupe de coordination des donateurs arabes et des économies émergentes. Cette participation témoigne de la diversité du Partenariat mondial qui est reconnue comme une expression importante de l'esprit d'inclusion établi lors du Forum de haut niveau de Busan.

Quel est l'état d'avancement ?

Au niveau mondial, le bilan est mitigé. Les efforts de longue date visant à modifier la façon dont la coopération au développement est mise en œuvre portent leurs fruits, mais il reste beaucoup à faire pour transformer les pratiques en matière de coopération et assurer l'appropriation par les pays de tous les efforts de développement, ainsi que la transparence et la redevabilité entre les partenaires au développement.

Le rapport révèle que malgré les perturbations économiques mondiales, l'évolution des paysages politiques et les pressions budgétaires intérieures, l'attachement aux principes de Busan reste ferme. Les résultats obtenus sur les engagements importants relatifs à l'efficacité de l'aide qui remontent à 2005 ont été largement maintenus, confirmant que l'engagement politique peut se traduire en bonnes pratiques au niveau des pays, si suffisamment de temps est accordé et qu'il existe un engagement soutenu. Toutefois, il faut intensifier les efforts si l'on veut atteindre les objectifs-cibles que le Partenariat mondial a fixés pour 2015.

L'appropriation par les pays continue de se renforcer. Les réalisations effectuées en 2010 en matière de renforcement et d'utilisation des systèmes nationaux, bien qu'elles n'aient pas permis d'atteindre les objectifs de Paris et d'Accra, ont été globalement soutenues malgré un contexte quelque peu défavorable à la coopération pour le développement dans de nombreux pays fournisseurs. Ce constat démontre que les investissements visant au renforcement des systèmes nationaux portent leurs fruits à long terme. Il est trop tôt pour dire si les engagements renouvelés envers l'appropriation se sont traduits par un recours accru aux cadres de résultats nationaux en vue d'orienter la coopération pour le développement dans son ensemble. Par ailleurs, il faut renforcer le dialogue pour encourager un meilleur alignement sur les priorités et les systèmes des pays en développement.

L'inclusion – le « cœur » de l'accord de Partenariat de Busan – se traduit par une reconnaissance et un engagement plus forts des acteurs non étatiques du développement dans les systèmes nationaux et les processus de redevabilité. Néanmoins, la coopération pour le développement est toujours orientée vers une perspective Nord-Sud centrée sur le gouvernement. Des efforts concertés s'imposent entre toutes les parties prenantes pour veiller à ce que les organisations de la société civile puissent exercer leur rôle en tant qu'actrices indépendantes du développement. Il faut poursuivre les travaux permettant d'évaluer le dialogue public-privé qui présente un intérêt pour le développement du secteur privé et le climat d'investissement. L'inclusion vise également à s'assurer que le développement ne laisse personne de côté ; les données disponibles indiquent qu'un nombre grandissant de pays s'est fermement engagé à effectuer le suivi des affectations pour l'égalité hommes-femmes permettant de s'assurer que les dépenses publiques profitent aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Les efforts déployés en faveur de la transparence sont en train de porter leurs fruits, mais il faut les adapter aux besoins des pays. Bien que des informations de plus en plus transparentes soient disponibles, il convient de poursuivre les efforts pour que l'engagement politique de haut niveau dans ce domaine touche les systèmes et les procédures des fournisseurs de coopération afin de permettre une coopération réellement transparente et prévisible au sein de laquelle les données sont adaptées pour répondre aux besoins et soutenir les activités des pays en développement en matière de planification. Une plus grande transparence est aussi attendue dans les processus d'examen au niveau national pour rendre pleinement compte de la redevabilité mutuelle parmi les parties prenantes en ce qui concerne les principes partagés d'efficacité.

L'expérience indique que **la transition vers un suivi conduit par les pays eux-mêmes est réalisable.** Les parties prenantes du Partenariat mondial peuvent accélérer cette transformation en soutenant les efforts déployés par chacun des pays et les structures régionales pour consolider les cadres nationaux de redevabilité, intégrer la collecte des données pour les indicateurs mondiaux au sein de ces cadres, et faciliter l'échange de connaissances et de bonnes pratiques. Le leadership national doit s'accompagner par un engagement plus fort des fournisseurs au niveau pays. Cet appui garantira que tout examen des enseignements et perfectionnements futurs au sein du cadre de suivi du Partenariat mondial soient guidés par les propres expériences et besoins des pays en développement.

En 2011, un groupe d'une diversité sans précédent de parties prenantes du développement a approuvé le Partenariat de Busan, s'engageant à ce que le développement obtienne de meilleurs résultats en faveur des pauvres sur la planète. Alors que le Partenariat mondial s'apprête à faire le point sur les réalisations et à montrer les domaines où des efforts supplémentaires s'imposent – au cours de sa première réunion de haut niveau – ce rapport identifie les défis techniques et institutionnels restants et indique où la direction politique peut contribuer à les relever. En soulignant les réussites et les insuffisances, il constitue une base de preuves qui permettra de réfléchir et d'inciter à redoubler les efforts et à multiplier les réalisations que les parties prenantes du Partenariat mondial présenteront en 2015 et après.

Chapitre 1

Vers une coopération efficace au service du développement – Vue d'ensemble des résultats du suivi

Deux ans après l'approbation de l'accord de Partenariat de Busan sur l'efficacité de la coopération au service du développement, sommes-nous sur la bonne voie pour tenir les engagements convenus ? Quel est l'état d'avancement de la mise en œuvre des principes de Busan ? De quelle façon les progrès accomplis sont évalués, et quelles sont les limites de l'approche utilisée ? Ce chapitre répond à ces questions, en s'appuyant sur les données factuelles recueillies grâce au cadre de suivi du Partenariat mondial et à ses dix indicateurs, en offrant une vue d'ensemble concise des résultats qui sont expliqués plus en détail dans les chapitres suivants.

Busan : Un tournant décisif dans la coopération pour le développement

En 2011, quand la communauté mondiale de développement s'est réunie à Busan, en République de Corée, pour le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide (FHN-4), elle se trouvait à un moment décisif en matière de coopération internationale pour le développement. Le monde a profondément changé depuis les débuts de la coopération pour le développement il y a un peu plus d'un demi-siècle. Dans ce paysage en évolution, la coopération pour le développement a connu des réformes notables visant à améliorer sa qualité, qui se sont traduites par l'obtention de résultats positifs. Néanmoins, les progrès ont été inégaux et n'ont pas été suffisamment rapides et importants pour produire des résultats durables pour tous les citoyens. La date butoir de 2015 pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement approchant rapidement, la nécessité de réaliser une croissance vigoureuse, partagée et pérenne ne s'était jamais avérée aussi urgente. La réussite dépendra des résultats et de l'impact des efforts conjoints déployés.

Deux principaux facteurs ont servi à provoquer un changement de paradigme dans la nature de la coopération pour le développement – la prise de conscience que l'aide seule ne suffit pas à atteindre nos objectifs communs de développement, et la reconnaissance d'une « architecture » de développement en évolution et plus en plus complexe, caractérisée par une plus grande variété d'acteurs, de contextes nationaux et de nouvelles formes de partenariat.

L'accord de Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement (aPB) incarne ce changement de paradigme. Issu d'un processus inclusif de consultations et de négociations, il renforce les principes fondamentaux de la Déclaration de Paris (2005) et du Programme d'action d'Accra (2008) sur l'efficacité de l'aide, tout en embrassant la diversité et en tenant compte des rôles distincts que toutes les parties prenantes de la coopération peuvent jouer pour soutenir le développement. En reconnaissant que les différentes parties prenantes peuvent aborder de différentes façons un programme commun pour le développement, s'appuyant sur l'engagement volontaire, l'accord identifie quatre principes communs qui constituent le fondement d'une coopération efficace au service du développement (encadré 1.1).

L'accord de Partenariat de Busan a constitué un nouveau Partenariat pour une coopération efficace au service du développement, ouvert à tous (Encadré 1.2) afin d'en soutenir la mise en œuvre au niveau politique et de servir de forum d'échanges, de savoir ainsi que d'examen régulier des progrès accomplis. Il demande aussi de se mettre d'accord sur « un ensemble sélectif et pertinent d'indicateurs et d'objectifs à travers lesquels nous suivrons les progrès » (aPB, 2011 : paragraphe 35).

Encadré 1.1. Des principes partagés au service d'objectifs communs

L'appropriation des priorités de développement par les pays en développement. Les partenariats pour le développement ne peuvent réussir que s'ils sont conduits par les pays en développement, en mettant en œuvre des approches adaptées aux situations et aux besoins propres à chaque pays.

L'orientation vers les résultats. Nos investissements et nos efforts doivent produire un effet durable sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, le développement durable, ainsi que sur le renforcement des capacités des pays en développement, à travers l'alignement sur les priorités et les politiques que ceux-ci ont eux-mêmes définies.

Encadré 1.1. Des principes partagés au service d'objectifs communs (suite)

Des partenariats pour le développement ouverts à tous. L'ouverture, la confiance, le respect mutuel et l'apprentissage constituent la clé de voûte de partenariats efficaces, qui favorisent la réalisation des objectifs de développement en tenant compte de la diversité et de la complémentarité des rôles de tous les acteurs.

La transparence et la redevabilité réciproque. La redevabilité mutuelle et la redevabilité aux destinataires de nos actions de coopération, ainsi qu'à nos citoyens, organisations, mandants et parties prenantes respectifs, sont indispensables pour garantir l'obtention de résultats. Des pratiques transparentes constituent le socle d'une redevabilité renforcée.

Source : Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement (2011), approuvé lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, à Busan, en République de Corée, du 29 novembre au 1er décembre, <http://effectivecooperation.org>.

Le processus de suivi est essentiel pour maintenir la redevabilité et soutenir les efforts de mise en œuvre dans chaque pays.

Encadré 1.2. À propos du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement a été établi en 2011 à l'occasion du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide à Busan, en République de Corée, afin de poursuivre le dialogue politique sur les questions relatives à la qualité et à l'efficacité de la coopération pour le développement. Il rassemble une grande variété d'acteurs du développement en vue d'améliorer la façon dont la coopération est mise en œuvre au niveau de chaque pays pour s'assurer qu'elle contribue à l'éradication de la pauvreté et à la prospérité partagée.

L'accord de Partenariat de Busan a jusqu'ici été approuvé par 161 pays et territoires et 54 organisations internationales, représentant des parties prenantes très diverses : des gouvernements de pays tant fournisseurs que bénéficiaires ; des pays impliqués dans la coopération Sud-Sud ; des organisations multilatérales ; la société civile et des représentants de parlementaires et du secteur privé. Le Partenariat mondial offre à ces acteurs du développement, un forum ouvert permettant de partager les expériences acquises et de veiller à ce que le financement, les connaissances et les politiques produisent un impact maximal en faveur du développement. Il soutient également le suivi régulier des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements convenus à Busan. Bien qu'il n'en soit encore qu'à ses prémices, le Partenariat mondial a la capacité de jouer un rôle important dans le cadre de l'architecture mondiale de la coopération pour le développement et de contribuer à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

L'accord de partenariat de Busan a invité le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à travailler ensemble pour apporter leur soutien au bon fonctionnement du Partenariat mondial. L'équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE comprend un personnel affecté au sein des deux organisations qui apporte un soutien quotidien au Partenariat mondial. Pour obtenir des informations supplémentaires, consulter le site <http://effectivecooperation.org>.

Il existe une forte demande de la part des pays en développement d'un cadre de suivi mondial permettant d'appuyer leurs propres efforts de mises en œuvre et de redevabilité.

Depuis 2005, une approche fondée sur des données probantes, axée sur l'apprentissage et le partage des enseignements, a constitué la principale caractéristique des efforts de l'efficacité internationale. À Busan, les pays en développement ont appelé au maintien d'un cadre de suivi au niveau mondial pour renforcer la redevabilité et soutenir les efforts de mise en œuvre dans les différents pays. Une justification des efforts continus de suivi au niveau mondial s'était déjà imposée au cours des préparatifs du Forum de haut niveau de Busan. L'évaluation finale de la Déclaration de Paris a recommandé que la communauté internationale du développement tire parti des progrès importants réalisés au niveau international grâce à des mécanismes de partenariat établis à cet effet, afin de poursuivre la réforme de la coopération pour le développement (Wood et al., 2011). L'évaluation a confirmé la pertinence des principes de la Déclaration de Paris pour toutes les formes de coopération pour le développement axées sur l'appropriation, l'alignement et l'harmonisation, les résultats et la responsabilité. Elle a également fait remarquer que la mise en œuvre de ces principes avait contribué au renforcement des normes de partenariats et justifié la demande des pays en développement de respecter les bonnes pratiques. De même, les deux coprésidents de l'ancien Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide ont indiqué que des mécanismes mondiaux inclusifs de redevabilité sont nécessaires pour soutenir des partenariats solides et menés par les pays (Abdel-Malek et Koenders, 2011). Faisant appel à l'expérience acquise à ce jour, ils ont insisté sur le rôle de suivi et d'évaluation des engagements internationaux dans la création et le maintien de mesures incitatives pour la mise en œuvre et la réforme en recentrant les processus mondiaux sur les fonctions essentielles de l'apprentissage et de la redevabilité.

Suivi des engagements de Busan à l'échelle mondiale et locale

Le cadre de suivi de Partenariat mondial, élaboré par le Groupe multi parties-prenante intérimaire pour l'après-Busan, a été approuvé en juin 2012 au cours de la dernière réunion du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide¹. Le cadre se compose de dix indicateurs, qui servent de base à ce rapport. Étant donné que l'accord de Partenariat de Busan réaffirme les engagements de ces pays et organisations adhérant à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et au Programme d'action d'Accra (2008), le cadre de suivi du Partenariat mondial conserve les indicateurs du cadre de suivi de la Déclaration de Paris que les pays en développement ont identifié comme particulièrement importants, tout en les complétant par des indicateurs supplémentaires qui rendent compte de certaines dimensions plus larges de l'accord de Partenariat de Busan. Chaque indicateur comprend un objectif-cible pour 2015, servant de base à l'évaluation des progrès accomplis à l'égard de l'amélioration de l'efficacité des pratiques de coopération.

L'accord de Partenariat de Busan accorde plus d'importance à la mise en œuvre des engagements au niveau de chaque pays, et le cadre de suivi du Partenariat mondial a été conçu afin de refléter cet esprit de Busan d'une approche menée au niveau national ; les pays en développement choisissent quand et comment ils prennent part aux efforts de suivi mondial, s'appuyant sur leurs propres données, cycle de planification et priorités nationales. Cette approche tire parti des propres processus de redevabilité des pays et

contribue à leur renforcement. Elle met particulièrement l'accent sur un changement de comportement dans le cadre des efforts de coopération pour le développement afin de contribuer à la réalisation des résultats définis dans les stratégies de développement des pays en développement. Son but n'est pas d'effectuer le suivi des résultats de développement à proprement parler ; il s'agit là d'un rôle qui incombe à d'autres cadres internationaux (par ex., les Objectifs du millénaire pour le développement).

Le cadre de suivi du Partenariat mondial fonde de plus en plus la collecte des données sur les processus nationaux de suivi existants.

Dans cet esprit d'une approche « légère au niveau mondial, et axée sur les pays », le cadre de suivi du Partenariat mondial fonde de plus en plus la collecte de données sur les processus de suivi nationaux existants. Le cas échéant, les pays en développement sont encouragés à utiliser leurs propres mécanismes et outils de suivi – lorsqu'ils existent – en vue de transmettre les données au processus mondial. Cette approche de suivi a pour objectif d'assurer un degré d'agrégation et de comparabilité des données probantes produites par le biais des cadres nationaux, tout en s'écartant des mécanismes et des cycles parallèles de suivi qui servent essentiellement les besoins de report à l'échelle mondiale.

Ce rapport donne un premier aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre de certains engagements de Busan. À mi-chemin entre le Forum de haut niveau qui s'est déroulé en 2011 et la date cible de 2015 que la communauté internationale a fixée pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, ce bilan provisoire met en évidence les domaines dans lesquels des progrès ont déjà été accomplis, ou peuvent raisonnablement être réalisés, ainsi que d'autres domaines qui méritent une attention soutenue si la communauté internationale aspire à démontrer des progrès concrets sur une coopération plus efficace au service du développement d'ici à 2015 et au-delà.

Ce premier chapitre présente une vue d'ensemble des conclusions et des considérations futures, tandis que les chapitres 2 à 4 analysent les résultats des dix indicateurs. Le chapitre 5 rassemble des observations et des exemples sur les efforts déployés par des pays pour mettre en œuvre les principes de Busan et établir des cadres nationaux de redevabilité en vue d'effectuer le suivi des progrès accomplis.

Sommes-nous sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de Busan d'ici à 2015 ?

Malgré la lenteur des progrès, les efforts initiés en 2005 ont été largement soutenus et témoignent d'une transformation profonde de la façon dont la coopération pour le développement est gérée et acheminée.

Dans l'ensemble, le verre est à moitié plein. Des actions ont été engagées pour la mise en œuvre des engagements faisant l'objet d'un suivi. Parallèlement, il convient de déployer beaucoup plus de mesures pour parvenir à la mise en œuvre des engagements d'ici à 2015. Les résultats confirment que la mise en place de réformes prend du temps, mais que cela fonctionne. Malgré un progrès lent, les accomplissements antérieurs en matière d'« efficacité de l'aide » ont été, en majeure partie, soutenus. Les mesures lancées en 2005 façonnent la manière dont la coopération pour le développement est menée

actuellement. Compte tenu des défis politiques auxquels la coopération pour le développement fait face aujourd'hui, ce résultat ne doit pas être considéré comme un acquis. Depuis le début de la crise économique mondiale, de nombreux fournisseurs de coopération pour le développement ont connu des pressions budgétaires et un examen renforcé au niveau national de l'utilisation du financement et de ce que ce financement peut permettre d'accomplir. Cela a eu un impact sur l'affectation des ressources, les modalités de prestation et la gestion des risques. Le fait que les engagements passés dans des pratiques plus efficaces aient perduré dans un contexte moins favorable est le signe d'une profonde transformation des modalités actuelles de gestion et de prestation de la coopération pour le développement et démontre que les réformes donnent lieu à des résultats durables.

Ce constat devrait apporter aux parties prenantes du Partenariat mondial un nouvel élan nécessaire à la mise en œuvre d'actions concertées et ciblées qui permettront de mettre à profit les réussites et de surmonter les obstacles. Ce faisant, les objectifs de 2015 en matière d'efficacité de la coopération au service du développement seront à notre portée. Un effort particulier devra être fourni pour entraîner les actions et changements de comportement nécessaires pour les nouveaux engagements de Busan en matière de partenariats inclusifs. En temps voulu, ces efforts commenceront également à se traduire par des réformes et, un jour, par une coopération plus efficace et des résultats plus durables.

Appropriation et résultats de la coopération pour le développement (chapitre 2)

Tableau 1.1. Appropriation et résultats de la coopération pour le développement

Indicateurs	Objectifs-cibles d'ici à 2015	État de la mise en œuvre
Indicateur 1. La coopération pour le développement se concentre sur les résultats qui répondent aux priorités des pays en développement	Tous les fournisseurs de coopération pour le développement utilisent des cadres de résultats nationaux	Il est trop tôt pour évaluer les progrès accomplis – indicateur mis à l'essai dans huit pays. Les commentaires préliminaires suggèrent des variations importantes d'utilisation entre les fournisseurs mais un comportement cohérent de la part des fournisseurs dans tous les pays.
Indicateur 6. L'aide est inscrite aux budgets présentés à l'examen parlementaire	Réduire de moitié l'écart – réduire de moitié la part des apports d'aide au secteur public qui n'est pas comptabilisée dans le(s) budget(s) de l'État. D'ici à 2015 : 85 % des apports d'aide sont comptabilisés dans le budget.	Quelques progrès sont enregistrés. 64 % du financement prévu inscrit aux budgets d'État. Seuls sept pays ont atteint ou sont près d'atteindre l'objectif de 85 %.
Indicateur 9. Les systèmes des pays en développement sont renforcés et utilisés	La moitié des pays en développement progresse au moins d'un degré (c.-à-d. de 0.5 point) sur l'échelle de performance de GFP/EPIN. Réduire l'écart pour ce qui est de l'utilisation des systèmes de GFP et de passation des marchés (de deux tiers lorsque le score EPIN est ≥ 5 ; ou, d'un tiers lorsque le score est compris entre 3.5 et 4.5). D'ici à 2015 ; 57 % des financements utilisent les systèmes nationaux.	Les réalisations antérieures sont maintenues mais il faut progresser davantage. Aucun changement dans l'ensemble de la qualité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques. Aucun changement pour ce qui est de l'utilisation des systèmes nationaux : le pourcentage du financement de coopération pour le développement utilisant les systèmes de GFP et de passation des marchés est resté à son niveau de 2010 (soit à peu près 49 %).
Indicateur 10. L'aide est déliée	Progrès continus au fil du temps	Quelques progrès sont enregistrés – 79 % de l'APD bilatérale est déliée (par rapport à 77 % en 2010).

L'accord de Partenariat de Busan perçoit l'appropriation des priorités du développement par les pays en développement comme le premier des quatre principes fondamentaux de l'efficacité du développement. Ce principe est étroitement lié au deuxième principe qui consiste à s'orienter vers les résultats. À Busan, les pays et organisations se sont engagés à s'efforcer d'aligner leurs activités sur les priorités et les politiques mises en place par les pays en développement afin de s'assurer que les investissements et les efforts fournis aient un impact durable sur l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités, sur le développement durable et sur le renforcement des capacités des pays en développement.

L'appropriation par les pays continue de grandir. Les accomplissements réalisés en 2010 en matière de développement et d'utilisation des systèmes nationaux, bien qu'ils n'aient pas permis d'atteindre les objectifs de Paris et d'Accra, ont été globalement soutenus malgré un contexte plutôt défavorable à la coopération pour le développement dans de nombreux pays fournisseurs. Cela démontre que les investissements visant à développer les systèmes nationaux portent leurs fruits sur le long terme. Il est trop tôt pour dire si les engagements renouvelés envers l'appropriation se sont traduits par un recours accru aux cadres nationaux de résultats pour orienter la coopération pour le développement dans son ensemble.

Indicateur 1 : Un recours accru par les pays à leurs propres indicateurs, statistiques et systèmes de suivi et d'évaluation renforce les cadres nationaux de résultats ainsi que l'appropriation et la redevabilité

- Les résultats préliminaires indiquent un recours aux cadres nationaux de résultats très différent selon les pays avec des fournisseurs adoptant un recours important, modéré ou faible. Cela étant, la tendance des fournisseurs individuels à avoir recours aux cadres nationaux de résultats est constante parmi les différents pays. Ces résultats sont issus de la mise à l'essai de l'indicateur dans huit pays et ne peuvent pas être généralisés à ce stade.
- Les parties prenantes du Partenariat mondial doivent faire preuve de plus d'initiatives afin de mieux comprendre quel est le moteur du progrès dans ce domaine. Il est particulièrement important d'identifier les politiques et outils opérationnels de chaque fournisseur susceptibles d'accroître leur capacité à utiliser les cadres nationaux de résultats des pays en développement afin d'évaluer les progrès réalisés grâce à la coopération pour le développement.

Indicateur 6 : L'intégration du financement de la coopération pour le développement dans les budgets permet de s'aligner avec les priorités nationales, une budgétisation plus précise et plus complète ainsi qu'une meilleure transparence et redevabilité dans la mise en œuvre de la coopération pour le développement dans le cadre des efforts nationaux de développement

- Des progrès ont été réalisés depuis 2010. Au total, 64 % des fonds de coopération pour le développement prévus pour le secteur public apparaît dans les budgets nationaux des pays en développement.
- Sept pays ont atteint l'objectif minimum convenu qui consiste à inscrire au moins 85 % des prévisions des fonds de coopération aux budgets nationaux.

- Ces résultats doivent être considérés avec prudence compte tenu de la différence entre ce qui est indiqué dans les budgets publics et les données qui figurent sur les calendriers de décaissement des fournisseurs. Cette situation exige une plus grande transparence et un échange régulier d'informations au niveau national.

Indicateur 9 : L'utilisation par les pays en développement de leurs propres institutions et systèmes renforcera ces institutions et systèmes, réduira le coût des transactions et permettra une meilleure redevabilité nationale envers les citoyens et le parlement

- La qualité des systèmes de gestion des finances publiques (GFP) n'évolue guère dans la plupart des pays : trois pays affichent une amélioration de la qualité des systèmes nationaux, tandis que la qualité a décliné dans trois autres pays.
- La moitié du financement de la coopération pour le développement transite par des systèmes de GFP et de passation des marchés. L'utilisation des systèmes nationaux n'a connu aucun changement depuis 2010.
- Des signes encourageant indiquent que la communauté internationale pourrait atteindre l'objectif fixé pour 2015. Cela exigera de la part des pays en développement qu'ils poursuivent les réformes visant à renforcer leurs systèmes tandis que les efforts des fournisseurs pour actualiser l'orientation stratégique de l'utilisation des systèmes nationaux apportent une base solide pour les progrès à venir. Un dialogue national renforcé permettrait d'arriver à ce résultat.

Indicateur 10 : La coopération pour le développement qui ne dépend d'aucun point géographique spécifique d'approvisionnement de biens et de services permet un meilleur alignement avec les priorités et systèmes nationaux et garantit un meilleur rapport coût-avantage

- Les fournisseurs respectent leurs engagements afin de débloquer davantage d'aide publique au développement (APD). La part de l'APD déliée était de 79 % en 2012, soit le plus haut niveau enregistré, malgré les pressions sur les budgets d'APD plus globalement.
- Les déclarations des fournisseurs sur l'aide conditionnelle se sont également améliorées. Seul 3.5 % de l'APD en 2012 n'était pas caractérisée.
- Restent à éclaircir des incohérences sur la nature de ce que les fournisseurs déclarent comme aide conditionnelle et sur la manière de la déclarer.

Partenariats inclusifs pour le développement (chapitre 3)

L'inclusion, qui est au cœur de l'accord de Partenariat de Busan, se traduit par une reconnaissance et un engagement plus forts de la part des acteurs non étatiques du développement, notamment le secteur privé et la société civile. L'engagement total de ces acteurs dans les systèmes nationaux et les processus de redevabilité ainsi que la reconnaissance de leurs contributions au développement nécessiteront toutefois plus de temps et d'efforts dans un contexte de coopération pour le développement qui penche toujours vers un système Nord-Sud axé sur le gouvernement.

L'inclusion va au-delà des différents acteurs impliqués dans le développement. L'inclusion représente également le développement qui profite à tous, aux hommes et aux femmes de manière égale. Des signes encourageants indiquent que l'engagement politique se traduit en une meilleure redevabilité pour le suivi des progrès dans ce domaine. Les données disponibles indiquent un fort engagement de la part d'un nombre grandissant de pays visant à s'assurer que les dépenses publiques profitent aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Cela requiert des institutions, des systèmes et des données.

Tableau 1.2. **Partenariats inclusifs de développement**

Indicateurs	Objectifs-cibles d'ici à 2015	État de la mise en œuvre
Indicateur 2. La société civile opère dans un environnement qui maximise sa participation et sa contribution au développement	Progrès continus au fil du temps	Il est trop tôt pour évaluer les progrès accomplis – il faut poursuivre la réflexion sur la mesure à utiliser en raison des données limitées. Bilan contrasté avec des données probantes d'exemples positifs relatifs aux efforts déployés par les gouvernements pour faciliter le travail des OSC, tandis que d'importants défis prévalent dans de nombreux pays.
Indicateur 3. Engagement et contribution au développement du secteur privé	Progrès continus au fil du temps	Il est trop tôt pour évaluer les progrès accomplis – l'indicateur fait actuellement l'objet d'une mise à l'essai. D'autres sources de données factuelles indiquent que la qualité du dialogue public-privé est importante.
Indicateur 8. Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes	Tous les pays en développement disposent de systèmes qui suivent et rendent publiques les affectations des ressources publiques destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes	Un bon début. Un tiers des pays ont des systèmes en place, et d'autres pays ont également indiqué qu'ils s'étaient engagés à effectuer plus régulièrement le suivi des affectations consacrées à l'égalité hommes-femmes.

Indicateur 2 : Permettre aux organisations de la société civile de jouer leur rôle d'actrice indépendante du développement permettra de maximiser leur contribution au développement

- Du fait de la quantité limitée de données disponibles, il n'a pas été possible de réaliser une mesure quantitative du cadre légal et réglementaire des organisations de la société civile (OSC). Les efforts des gouvernements pour faciliter le travail des OSC se traduisent par une meilleure législation ou des engagements institutionnalisés des OSC dans le dialogue sur la politique nationale. Des données issues de différentes sources indiquent que les OSC continuent de faire face à des défis notables dans de nombreux pays : la mise en place d'un processus d'enregistrement obligatoire et/ou complexe pour les OSC qui peut conduire à limiter les activités des organisations au lieu de fournir un cadre réglementaire et conduire à des contrôles et des restrictions du financement dont elles bénéficient.
- L'ensemble des acteurs doit se mobiliser davantage afin de garantir que les OSC puissent jouer leur rôle d'acteurs indépendants pour le développement. Cela implique : un consensus sur la marche à suivre pour promouvoir un environnement favorable à la société civile ; investir des ressources afin d'engendrer des données brutes sur l'environnement des OSC afin de disposer de données précises et comparables entre les pays et de promouvoir un dialogue utile sur l'environnement favorable aux OSC au sein du Partenariat mondial.

Indicateur 3 : Promouvoir une participation plus efficace du secteur privé dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement et dans le dialogue sur les réformes ayant un impact sur l'environnement qui leur est favorable permettra de maximiser la contribution du secteur privé au développement

- L'indicateur sur l'engagement du secteur privé fait actuellement l'objet d'une mise à l'essai au moment de la rédaction de ce rapport. L'élaboration de cet indicateur n'a pas été facile compte tenu des difficultés rencontrées, d'une part, pour identifier une variable indicative adéquate permettant d'évaluer l'engagement du secteur privé et, d'autre part, pour tirer parti des méthodologies existantes dans un domaine aussi complexe.
- Les données disponibles indiquent que les initiatives visant à promouvoir le dialogue entre les secteurs public et privé ont attaché plus d'importance à l'efficacité de l'organisation et à l'orientation vers les résultats des structures formelles mises en place. Un tel dialogue peut être associé à de multiples réformes dans le milieu favorisant le développement et les affaires des secteurs financier et privé. Le processus de dialogue en lui-même constitue un résultat positif des réformes publiques en matière de communication, coordination et redevabilité.
- Le dialogue public-privé constitue un point d'entrée grâce auquel il est possible de mettre en œuvre des programmes de coopération pour le développement plus étendus et plus ambitieux qui sont axés sur l'amélioration du climat d'investissement et les réformes associées.

Indicateur 8 : Le suivi et la publication des affectations budgétaires ventilées par sexe permettent une utilisation plus complète de ces données afin d'éclairer les décisions stratégiques, guider l'investissement et affecter des ressources de sorte qu'elles profitent au maximum aux femmes comme aux hommes

- Les pays fournissent d'importants efforts afin de mettre en place des systèmes de suivi des affectations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes. Sur 35 pays, 12 disposent de systèmes de suivi et rendent publiques les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes. Cinq pays supplémentaires disposent d'un système de suivi mais ne rendent pas les affectations publiques.
- Il existe une marge de progrès : de nombreux pays ne disposant pas de systèmes de suivi fournissent des efforts en vue de promouvoir une budgétisation favorable aux genres et d'élaborer des dispositifs permettant un suivi des affectations par genre plus systématique. Le fait que nombre de ces pays publient volontairement des données sur cet indicateur bien qu'ils ne disposent pas de systèmes de suivi marque leur volonté de progresser dans ce domaine.

Transparence et redevabilité des résultats pour le développement (chapitre 4)

Les efforts en faveur de la transparence sont en train de porter leurs fruits mais il faut les adapter aux besoins des pays. La disponibilité d'une plus grande quantité de données ne se traduit pas encore systématiquement par un soutien plus important à la planification stratégique des pays. Il faut continuer à fournir des efforts pour que l'engagement

politique de haut niveau dans ce domaine touchent les systèmes et procédures des fournisseurs de coopération afin de permettre une coopération réellement transparente et prévisible au sein de laquelle les données sont adaptées pour répondre aux besoins et appuyer les activités des pays en développement en matière de planification.

La redevabilité mutuelle pour la mise en œuvre des engagements convenus se renforce. Elle est soulignée par les observations du processus même de suivi. Une plus grande transparence et inclusion sont encore attendues pour rendre pleinement compte de la redevabilité mutuelle entre les parties prenantes en ce qui concerne les principes communs sur l'efficacité.

Tableau 1.3. **Transparence et redevabilité pour les résultats en matière de développement**

Indicateurs	Objectifs-cibles d'ici à 2015	État de la mise en œuvre
Indicateur 4. Les informations sur la coopération pour le développement sont accessibles au public	Appliquer le standard commun pour la publication d'informations en ligne sur les ressources fournies par l'intermédiaire de la coopération pour le développement	Un bon début mais il faut faire des efforts supplémentaires. En moyenne, le fournisseur publie des données une fois par an qui sont vieilles de six à neuf mois et il fournit des informations pour 50 % des champs de données du standard commun. La transparence des informations prévisionnelles reste un défi : 25 % des fournisseurs ne publient aucune information prévisionnelle, à travers les systèmes du standard commun.
Indicateur 5(a). La prévisibilité annuelle : part du financement de la coopération au développement décaissée pendant l'exercice au cours duquel elle a été planifiée par les fournisseurs de coopération	Réduire de moitié l'écart – réduire de moitié la part du financement de la coopération pour le développement non décaissé au cours de l'exercice budgétaire pour lequel elle était prévue. D'ici à 2015 : 90 % des financements sont déboursés comme prévus	Quelques progrès sont enregistrés. 84 % des décaissements attendus ont été versés comme prévu (par rapport à 79 % en 2010).
Indicateur 5(b). À moyen terme : part du financement de la coopération au développement couverte par des plans indicatifs prévisionnels de dépenses au niveau national	Réduire de moitié l'écart – réduire de moitié la part du financement de la coopération pour le développement non couvert par les plans indicatifs prévisionnels de dépenses fournis au niveau national. D'ici à 2015 : les plans couvrent 92 % des financements estimés pour 2016, 85 % pour 2017 et 79 % pour 2018.	Un bon début mais il faut faire des efforts supplémentaires. Les plans prévisionnels de dépenses couvrent : 83 % du financement total prévisionnel pour 2014, 70 % pour 2015 et 57 % pour 2016.
Indicateur 7. La redevabilité mutuelle entre les acteurs de coopération pour le développement est renforcée par le biais d'examens inclusifs	Tous les pays en développement ont des examens inclusifs d'évaluation mutuelle en place	Quelques progrès sont enregistrés. 59 % des pays ont des examens d'évaluation mutuelle en place. Des efforts encourageants sont actuellement déployés pour suivre mutuellement les progrès, mais il faut faire davantage pour que les examens deviennent inclusifs et transparents.

Indicateur 4 : La mise en œuvre du standard commun et ouvert sur la transparence améliorera la disponibilité et l'accès public aux données sur la coopération pour le développement et apportera une base plus robuste pour une redevabilité renforcée

- La communauté des fournisseurs doit revoir son niveau collectif d'ambition à la hausse et redoubler d'efforts pour parvenir, d'ici à 2015, à publier des données à jour, détaillées et prévisionnelles sur les ressources de la coopération pour le développement. Afin d'améliorer la publication des données, il est urgent d'augmenter la fréquence à laquelle elles sont fournies, d'utiliser des données qui datent de moins de six mois et de surmonter les obstacles systémiques/procéduraux qui empêchent de fournir des informations pour l'ensemble des champs de données convenus du standard commun. Pour améliorer la transparence des projets à venir, les fournisseurs qui ne publient toujours aucune donnée devraient commencer de toute urgence à communiquer au moins les enveloppes-pays globales pour les années à venir et s'efforcer de se diriger progressivement vers une présentation de rapports plus détaillés au niveau des activités.
- Il convient de fournir des efforts supplémentaires afin d'évaluer la qualité et l'utilité des données. Dans la mesure où l'indicateur de transparence du Partenariat mondial mesure la mise en œuvre du standard commun, toute évolution de l'indicateur sera, en fin de compte, guidée par l'évolution du standard. Conformément à l'accord de Partenariat de Busan, il est recommandé que tout effort fourni dans le cadre du standard commun vise à mieux comprendre ce que signifie concrètement des informations en temps voulu, détaillées et prévisionnelles pour les pays en développement et les parties prenantes non étatiques, de façon à ce que l'ensemble des efforts visant la transparence réponde efficacement aux besoins locaux et aux contextes nationaux.

Indicateur 5 : Des données précises sur le futur financement de la coopération pour le développement permet une meilleure planification et affectation des ressources au sein et entre les secteurs, ainsi qu'une mise en œuvre adéquate des stratégies nationales de développement sur le moyen terme

- Des progrès ont été enregistrés en matière de prévisibilité annuelle avec 84 % des fonds décaissés conformément au calendrier. Toutefois, les gouvernements des pays en développement font face à une imprévisibilité continue et doivent gérer des équations de ressources de plus en plus complexes dans lesquelles les décaissements des fournisseurs n'atteignent pas, ou dépassent, les prévisions initiales.
- Pour rendre la coopération pour le développement plus prévisible à court terme, les fournisseurs devront essentiellement : (1) éliminer les décaissements manquants par rapport aux calendriers initiaux ; (2) rendre les calendriers de décaissement plus précis afin de pouvoir estimer de manière réaliste la vitesse de mise en œuvre des programmes et revoir les plans à la hausse, si besoin, de façon à ce qu'ils fournissent des estimations précises des financements à venir ; (3) fournir aux gouvernements les calendriers de décaissement dès leur publication.

- La prévisibilité à moyen terme reste difficile à obtenir. L'engagement des fournisseurs à partager, d'ici à 2013, des plans de dépenses prévisionnelles sur trois à cinq années glissantes n'a pas été rempli. Actuellement, les plans de dépenses prévisionnelles pour la troisième année à venir couvrent à peine plus de la moitié des estimations de dépenses.
- Les fournisseurs doivent ajuster leurs politiques et procédures de toute urgence afin que les plans de coopération à moyen terme puissent être mis à jour régulièrement et communiqués aux pays en développement et à l'ensemble des parties prenantes. Lorsque des modifications sont requises au niveau de la législation, des politiques et des procédures, une direction politique redynamisée doit mettre en œuvre les engagements de toute urgence et rendre possible la prévisibilité à moyen terme.

Indicateur 7 : Des examens complets et inclusifs des progrès accomplis forment la base d'une redevabilité mutuelle des progrès entre les parties prenantes à l'échelon national

- Plus de la moitié des pays disposent de processus d'examen mutuel. Onze pays supplémentaires disposent à présent de processus par rapport à 2010 malgré des critères plus stricts pour la définition des processus d'évaluation mutuelle.
- Des efforts ciblés sont requis pour augmenter la transparence et l'inclusion des processus d'examen mutuel et pour étendre la participation aux fournisseurs émergents, aux OSC et au secteur privé. Tandis que certains pays ont entrepris des actions positives pour renforcer l'inclusion des partenariats, les cadres de redevabilité mutuelle et les examens conjoints d'évaluation continuent d'être menés, principalement entre le gouvernement et les fournisseurs habituels de coopération pour le développement.

Le processus de suivi montre des signes encourageants d'engagement et de participation

La nature volontaire de l'accord de Partenariat de Busan constitue le fondement des efforts de suivi du Partenariat mondial. L'ensemble de pays et d'organisations couverts par le cadre de suivi mondial est le fruit d'un libre-choix, et la participation des différentes parties prenantes pourrait s'accroître au fil du temps. Les données présentées dans ce rapport portent sur 46 pays en développement qui ont volontairement collecté et transmis des données pour les indicateurs au niveau national. Ce groupe inclut des pays au statut de revenus faibles et intermédiaires provenant de toutes les régions. En outre, plusieurs autres pays ont exprimé leur intérêt à s'appuyer sur les indicateurs de suivi du Partenariat mondial afin d'améliorer leurs cadres nationaux de redevabilité, et par la suite, de participer aux futures séries de suivi international.

Ensemble, les pays participant à l'exercice de suivi représentent un échantillon raisonnable de la coopération pour le développement actuelle : ce rapport comptabilise environ USD 41 milliards, soit à peu près 46 % de APD programmée annuellement pour les pays en développement². Les données utilisées dans ce rapport incluent 77 fournisseurs de coopération pour le développement, notamment des fournisseurs bilatéraux et multilatéraux ainsi que des fonds et programmes mondiaux³ – ayant soumis volontairement des informations à l'intention des gouvernements à l'échelle nationale

et/ou ayant participé à d'autres processus mondiaux générant des données pour le cadre de suivi⁴.

La pleine conduite de la collecte des données par les pays indique que l'orientation vers une mise en œuvre au niveau national est la voie à suivre.

La collaboration avec les pays en développement lors de ces efforts de suivi met en exergue un leadership national de plus en plus fort sur le plan du processus de collecte des données, indiquant un engagement continu à participer aux efforts mondiaux de suivi et à y contribuer. Dans plusieurs pays, cette direction est entremêlée à l'utilisation accrue des cadres existants et d'outils d'extraction des données, comme les systèmes et les bases de données de gestion de l'information sur l'aide. Ces cadres de redevabilité s'appuient sur les priorités nationales et peuvent inclure un ensemble beaucoup plus large de questions et d'engagements au-delà des indicateurs du Partenariat mondial, mais ils peuvent aussi procurer les informations nécessaires aux efforts de suivi au niveau international. Parallèlement, les approches de suivi *ad hoc* demeurent nécessaires dans certains pays ne disposant pas encore des processus ou des outils de collecte périodique de données à l'échelle nationale requise par les indicateurs mondiaux. Avec le temps, il faut espérer que le nombre de pays dans cette situation diminuera.

La diversité des participants reflète l'esprit inclusif institué à la réunion de haut niveau à Busan.

Cet exercice de suivi a aussi observé un ensemble de plus en plus diversifié de fournisseurs de coopération comme les membres du Groupe de coordination arabe et les économies émergentes participant aux processus de redevabilité à l'échelle nationale. Cet engagement reflète la diversité du Partenariat mondial et il est reconnu comme une importante illustration de l'esprit d'inclusion forgé lors du Forum de haut niveau de Busan.

Limites de l'évaluation des progrès

La comparaison est limitée étant donné que les contextes varient en fonction des pays et que les mandats et domaines d'intervention des fournisseurs diffèrent.

Le cadre de suivi du Partenariat mondial est premièrement un mécanisme d'appui à la redevabilité au niveau mondial et national, et à l'apprentissage afin de rendre plus efficace la coopération au développement. Le processus en tant que tel ne vise pas à donner une représentation complète des progrès et des défis. En raison de l'approche mondiale légère envisagée pour le Partenariat mondial, la portée des indicateurs, et par conséquent celle du rapport, est limitée :

- Ce rapport examine les progrès sur les engagements spécifiques liés aux dix indicateurs convenus du cadre de suivi du Partenariat mondial. Il n'effectue pas le suivi des nombreux autres engagements découlant de l'accord de Partenariat de Busan. Les conclusions et recommandations sur les dix indicateurs

contribuent au dialogue politique élargi sur la redevabilité et les progrès ; ils ne sont pas destinés à couvrir de manière exhaustive tous les principes et engagements sur la coopération au développement.

- Les dix indicateurs offrent un certain aperçu des efforts de mise en œuvre des parties prenantes, et ils visent à agir comme point d'entrée au dialogue politique sur les engagements faisant l'objet du suivi. Ils ne sont pas conçus comme des fiches d'évaluation pour classer les pays ou les organisations ; de tels classements ou comparaisons directes des performances dans le temps ou entre les pays et organisations ne sont pas faisables en raison des changements dans l'échantillon des pays et organisations participants, des modifications apportées aux méthodologies de l'indicateur, et des variations des contextes nationaux et des mandats des fournisseurs de coopération.

Chaque indicateur du suivi du Partenariat mondial est accompagné d'un objectif-cible à atteindre d'ici à 2015, et les données donnent une idée du stade actuel de progression vers cette étape. Parallèlement, la possibilité d'évaluer le chemin déjà parcouru est quelque peu limitée. Pour certains indicateurs mesurés dans le passé pour le cadre de suivi de la Déclaration de Paris, il est possible d'évaluer les progrès au sein du sous-ensemble des 38 pays ayant participé aux efforts de suivi de 2013 et de la Déclaration de Paris. Toutefois, même les comparaisons au sein de ce sous-ensemble doivent être abordées avec prudence, car les contextes nationaux et la composition des fournisseurs de coopération dans les pays peuvent avoir évolué entre 2010 et 2013.

Concernant les nouveaux indicateurs testés pour la première fois, le rapport décrit le statut de la mise en œuvre mais il ne peut pas encore offrir d'évaluation détaillée des progrès. Il faut aussi noter que l'élaboration des nouveaux indicateurs s'est avérée difficile, surtout pour ceux liés aux partenariats de développement inclusifs (chapitre 3). L'introduction de ces indicateurs était essentielle pour construire un cadre de suivi en cohérence avec la vision définie à Busan, mais des mesures de suivi sont nécessaires pour traduire cette vision en actions spécifiques et concrètes et réaliser ces objectifs. Des efforts considérables ont été investis pour formuler des cadres et des méthodologies conceptuels pour l'évaluation d'un environnement propice à l'engagement de la société civile et du secteur privé. Toutefois, une méthode de mesure solide implique de mieux préciser les changements de comportement attendus de la part des parties prenantes concernées.

Certains des défis rencontrés dans la phase de consolidation et de validation des données au niveau pays montrent que des efforts restent à faire pour améliorer la transparence et la redevabilité.

Une approche inclusive a été encouragée tout au long du processus de collecte et de validation des données. Le but est d'encourager le dialogue multi-parties prenantes sur les progrès dans chaque pays. Les évaluations conjointes des données par les gouvernements et les fournisseurs de coopération ont joué un rôle important, en particulier pour identifier les écarts possibles entre les données extraites des bases de données gouvernementales et les données correspondantes telles qu'elles sont comprises par les bureaux nationaux et sièges des fournisseurs. Dans certains cas, la compréhension que les fournisseurs de coopération avaient de données précises différait considérablement de celles extraites des bases de données gouvernementales dans le cadre du suivi du Partenariat mondial. Les

inquiétudes exprimées par ces fournisseurs ont été dûment notées. Cependant, en aidant à mettre en lumière ce type d'incompréhensions, de mésententes ou d'inexactitudes, le cadre de suivi du Partenariat mondial remplit déjà l'un de ses objectifs importants : réunir gouvernements et fournisseurs pour identifier ces écarts dans les structures de redevabilité et trouver des façons de les améliorer. Certains de ces défis, rencontrés lors de la consolidation et de la validation des données à l'échelle nationale, indiquent que plus d'efforts parmi les parties prenantes du développement sont nécessaires pour améliorer la transparence et la redevabilité.

Les gains d'un plus fort leadership national et d'efforts de suivi mieux intégrés ont des répercussions sur les données : collecter les données existantes et suivre les cycles budgétaires nationaux signifie moins d'uniformité et de comparabilité entre les pays et dans le temps. Le fait de s'appuyer sur les mécanismes de collecte de données nationaux peut conduire à un ensemble de données moins exhaustif. Néanmoins, cette transformation du processus de suivi consolide progressivement les cadres de redevabilité gérés par les pays qui répondent principalement aux besoins des pays en matière de progrès et de redevabilité des résultats, tout en permettant des examens périodiques légers des progrès à l'échelle mondiale.

Voies à suivre pour renforcer la redevabilité à l'échelle mondiale

Affiner les indicateurs pour renforcer le cadre de suivi

Le cadre de suivi du Partenariat mondial adopté en 2012 prévoyait des examens périodiques légers des indicateurs à l'échelle mondiale et de leur méthodologie sous-jacente pour coïncider avec les rapports périodiques sur les avancements. Un examen pourrait être envisagé pour coïncider avec la réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour faire l'inventaire des efforts de suivi et contribuer à l'apprentissage continu à l'échelle mondiale dans le but de façonner les futurs efforts de suivi et de redevabilité. Afin d'affiner davantage le cadre de suivi à ce stade, les parties prenantes sont invitées à apporter leur soutien de la façon suivante :

- Les efforts de suivi en 2013 ont mis en exergue le fait qu'il fallait poursuivre le renforcement et le perfectionnement de certains des indicateurs testés en 2013. C'est particulièrement le cas lorsqu'il faut poursuivre les discussions politiques afin d'identifier les actions concrètes nécessaires à la tenue des engagements (par exemple, les organisations de la société civile, le secteur privé), et lorsqu'il faut affermir le leadership politique afin d'orienter les prochaines améliorations de la méthode d'évaluation. Dans certains cas, cela est accentué par des lacunes dans les données ou des contraintes méthodologiques (par exemple, l'indicateur 2 sur l'environnement favorable aux organisations de la société civile, l'indicateur 3 sur l'engagement du secteur privé et l'indicateur 1 sur l'utilisation des cadres de résultats nationaux). Les chapitres concernés de ce rapport proposent des suggestions pour guider ces ajustements.

Soutenir les pays pour renforcer les cadres nationaux de redevabilité et permettre un suivi mondial plus complet à l'avenir

La transformation vers un suivi mené par les pays eux-mêmes est à la fois souhaitable et réalisable. Les enseignements tirés des efforts de suivi révèlent une forte demande de suivi géré par les pays, et plusieurs pays élaborent leurs propres mécanismes d'examen des progrès des engagements de Busan. Les points suivants peuvent être pris en compte :

- Les parties prenantes du Partenariat mondial sont invitées à envisager de fournir un appui adéquat aux pays et aux structures régionales pour consolider les cadres nationaux de redevabilité, intégrer la collecte des données aux indicateurs mondiaux au sein de ces cadres, et faciliter l'échange de connaissances et de bonnes pratiques. Cet appui garantira que tout examen des enseignements et perfectionnements futurs au sein du cadre de suivi du Partenariat mondial soient guidés par les propres expériences et besoins des pays en développement.
- Le leadership des pays doit s'accompagner d'un engagement plus fort de la part des fournisseurs à l'échelle nationale. Pour assurer la légitimité des efforts de suivi au niveau international qui seront progressivement intégrés aux processus nationaux de suivi, il faut que les fournisseurs de coopération redoublent d'efforts pour réaligner leurs systèmes et procédures sur ceux des pays partenaires. Ces efforts impliquent une amélioration de la communication interne et de la coordination au sein des organisations des fournisseurs pour résoudre les décalages apparents entre les opérations des sièges et celles des bureaux nationaux. Ce point est essentiel pour suivre avec précision les progrès et renforcer la redevabilité mutuelle aussi bien à l'échelle internationale qu'à l'échelle nationale.

Notes

1. Le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide – un groupe multi-parties prenantes, qui travaillait depuis 2008 à l'amélioration de l'efficacité des efforts de développement – a été chargé par l'accord de Partenariat de Busan de convoquer les représentants des pays et des parties prenantes afin qu'ils s'entendent au plus tard en juin 2012, sur les dispositions de travail et sur le cadre de suivi du Partenariat mondial. À l'issue de sa dernière réunion, le GT-EFF a fait place au nouveau Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.
2. Connue sous le nom de l'Aide programmable par pays (APP ou aussi aide-pays programmable), il s'agit de la part d'APD que les donateurs programment pour chaque pays. L'APP cherche à recueillir la part des flux issus de l'enveloppe générale de l'APD revenant directement aux pays en développement. Pour plus d'informations, consulter le site : www.oecd.org/fr/developpement/architecture/aide-paysprogrammableapp.htm.
3. Les partenaires prenant part à la coopération Sud-Sud n'étaient pas censés participer au cadre de suivi, mais ils étaient invités à partager de manière volontaire leur expérience et leurs accomplissements quant à la mise en œuvre des principes convenus d'efficacité de la coopération pour le développement. De fait, plusieurs partenaires Sud-Sud ont transmis des contributions, et ce rapport bénéficie de leurs travaux à la fois à l'échelle nationale et mondiale.
4. Comme les systèmes de notification des pays créanciers du CAD/OCDE, les enquêtes de l'OCDE sur les dépenses prévisionnelles, ou l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, qui forment ensemble les sources de données pour les indicateurs sur la transparence et le déliement (consulter les chapitres 2 et 4).

Références

- Abdel-Malek, T. et B. Koenders (2011), *Progrès sur la voie de l'efficacité de l'aide : Que disent les faits ?*, Éditions OCDE, Paris, octobre, www.oecd.org/dac/effectiveness/48966414.pdf.
- aPB (*Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*) (2011), approuvé lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, à Busan, en République de Corée, du 29 novembre au 1er décembre 2011, <http://effectivecooperation.org>.
- Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide* (2005), approuvée lors du deuxième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, à Paris, du 28 février au 2 mars 2005, www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclarationandaccraagendaforaction.htm.
- PAA (*Programme d'action d'Accra*) (2008), approuvé lors du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, à Accra, au Ghana, du 2 au 4 septembre 2008, www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclarationandaccraagendaforaction.htm.
- Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (2013), *Guide du cadre de suivi du Partenariat mondial*, Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, <http://effectivecooperation.org/about/global-monitoring-framework>.
- Wood, B., J. Betts, F. Etta, J. Gayfer, D. Kabell, N. Ngwira, F. Sagasti et M. Samaranayake (2011), *The Evaluation of the Paris Declaration, Final Report*, Danish Institute for International Studies, Copenhagen, <http://pd-website.inforce.dk>.

Chapitre 2

Appropriation et résultats de la coopération pour le développement

Le leadership exercé par les pays en développement sur leurs politiques et leurs stratégies de développement est essentiel à la réussite des partenariats de développement. Cela signifie que les programmes de coopération pour le développement doivent s'aligner sur les propres systèmes, priorités et politiques des pays en développement. Ce chapitre examine l'état de mise en œuvre et les défis à surmonter pour tenir les engagements clés pris dans le cadre de l'accord de Partenariat de Busan sur la promotion de l'appropriation par les pays en développement de leur programme de développement et sur l'obtention de résultats qui répondent à leurs priorités. Ce chapitre tente aussi de déterminer le degré d'utilisation par les fournisseurs de coopération pour le développement des propres résultats des pays en développement afin qu'ils servent de base à l'évaluation de la performance de leurs programmes de coopération pour le développement. Les fonds à la coopération pour le développement sont-ils enregistrés dans les budgets nationaux des pays en développement ? Les systèmes de gestion des finances publiques des pays en développement se sont-ils améliorés et sont-ils utilisés par les fournisseurs de coopération pour le développement ? Les fournisseurs s'efforcent-ils de délier leur aide et faire état de leurs progrès de matière de déliement de l'aide ?

Quand elle est alignée aux priorités et systèmes des pays, la coopération pour le développement peut apporter des mesures incitatives et une dynamique pour renforcer la capacité, les institutions et la redevabilité.

L'accord de Partenariat de Busan considère l'appropriation des priorités de développement par les pays en développement comme le premier des quatre principes fondamentaux d'un développement efficace (encadré 1.1). L'appropriation par les pays signifie que les processus de développement sont conduits par les pays en développement eux-mêmes, pour que les approches soient adaptées à leurs propres situations et besoins. Le deuxième principe est une orientation vers les résultats : s'assurer que les investissements et les efforts produisent un effet durable sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, sur un développement pérenne ainsi que sur le renforcement des capacités des pays en développement. Les deux principes sont étroitement liés : afin de mettre davantage l'accent sur les résultats de développement, les pays et les organisations ont convenu à Busan de redoubler d'efforts pour aligner leur travail sur les priorités et les politiques formulées par les pays en développement.

Ce chapitre expose les résultats des quatre indicateurs qui ont été conçus pour mesurer les progrès réalisés quant à ces deux principes :

- Indicateur 1 : La coopération pour le développement se concentre sur les résultats qui répondent aux priorités des pays en développement.
- Indicateur 6 : L'aide est inscrite aux budgets présentés à l'examen parlementaire.
- Indicateur 9 : Des institutions efficaces : les systèmes des pays en développement sont renforcés et utilisés.
- Indicateur 10 : L'aide est déliée.

Que signifie l'appropriation par les pays ? En 2008, le Programme d'action d'Accra a élargi la définition de l'appropriation par les pays qui auparavant mettait l'accent sur les organes exécutifs des administrations centrales, afin d'accorder une plus grande reconnaissance au rôle des sociétés comme porteurs des efforts de développement aux côtés des gouvernements. L'accord de Partenariat de Busan (aPB, 2011) reconnaît explicitement le rôle distinct que peuvent jouer les différentes parties prenantes en tant qu'acteurs de plein droit du développement. Le rôle et la contribution des organisations de la société civile et du secteur privé fait l'objet d'un ensemble d'engagements spécifiques (voir le chapitre 3 sur les partenariats de développement inclusifs). En même temps, l'accord de Partenariat de Busan réaffirme l'importance de l'utilisation et du renforcement des systèmes nationaux sectoriels pour l'établissement d'institutions efficaces. Pour que les efforts de coopération au développement soient plus efficaces, il faut qu'ils répondent aux priorités des pays en développement et qu'ils soient déployés de manière à utiliser et renforcer les systèmes et les institutions des pays en développement. L'expérience montre que lorsque les efforts de coopération au développement sont alignés sur les priorités et les systèmes des pays en développement, ils peuvent offrir des mesures incitatives et une dynamique pour contribuer au renforcement des capacités, à l'amélioration de la redevabilité et au soutien à des institutions plus viables. L'évaluation de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide l'a confirmé en démontrant que les efforts visant à mettre les principes d'efficacité en œuvre ont contribué à assurer une meilleure gestion de la coopération pour le développement tout en renforçant les

fonctions essentielles de l'État, par exemple en améliorant la gestion de toutes les dépenses publiques, des passation des marchés et de la redevabilité (Wood et al., 2011).

L'Enquête 2011 de suivi sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris a montré que les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements quant à l'utilisation des systèmes nationaux n'avaient pas atteint le niveau d'ambition escompté lors des forums de haut niveau de Paris et d'Accra (OCDE, 2011a). Déjà en 2008, le Programme d'action d'Accra avait accordé plus d'importance à l'utilisation systématique des systèmes nationaux (y « recourir [...] comme la solution de première intention ») ; lorsque le recours ne sera pas envisageable, les fournisseurs devront expliquer ouvertement les raisons qui les poussent à ne pas les utiliser et devront instituer des dispositifs de sauvegarde et des mesures supplémentaires propres à consolider les systèmes et procédures des pays et non à les saper. L'accord de Partenariat de Busan a renforcé le langage sur l'utilisation des systèmes nationaux, engageant les pays et les organisations à utiliser les systèmes nationaux comme « approche par défaut » pour les fournisseurs soutenant les activités gérées par le secteur public. Les fournisseurs devraient travailler et respecter les structures de gouvernance qui s'appliquent à la fois au fournisseur de coopération pour le développement et au pays en développement (aPB, 2011 : paragraphe 19a). Les fournisseurs et les pays en développement évaluent aussi conjointement les systèmes nationaux en utilisant des outils de diagnostic approuvés par tous. Sur la base des résultats de ces évaluations, les fournisseurs de coopération pour le développement décideront de leur niveau d'utilisation des systèmes nationaux (aPB, 2011 : paragraphe 19b).

L'accord de Partenariat de Busan a également appelé à une utilisation et à un renforcement accrus des systèmes nationaux pour faire état des résultats et évaluer les performances, invitant chaque pays en développement à élaborer des cadres fondés sur leurs besoins et priorités, permettant le suivi des progrès et la promotion de la redevabilité mutuelle des efforts entrepris pour améliorer l'efficacité de la coopération et, au-delà, les résultats du développement (aPB, 2011 : paragraphe 35a).

Indicateur 1 : La coopération pour le développement se concentre sur les résultats qui répondent aux priorités des pays en développement

Les cadres de résultats sont des objectifs à atteindre, comme l'indique les stratégies de développement nationales, les plans sectoriels, les indicateurs, et les niveaux de référence et objectif-cibles permettant de suivre les progrès accomplis dans l'obtention des résultats, ainsi que le suivi et l'évaluation des systèmes et outils permettant de le faire.

L'utilisation de cadres de résultats nationaux représente un élément clé de l'accord de Partenariat de Busan. Les pays et les organisations ont convenus d'adopter des cadres de résultats transparents, et mis à l'essai par les pays à leur propre niveau, comme outils communs pour évaluer les performances, laquelle reposera sur un nombre raisonnable d'indicateurs de moyens et de résultats élaborés d'après les priorités et les objectifs de développement des pays en développement (aPB, 2011 : paragraphe 18b).

Ces cadres définissent la façon d'aborder les résultats de développement par un pays ainsi que les systèmes et les outils utilisés pour effectuer le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans l'obtention de ces résultats. Ils comprennent les objectifs, les indicateurs, un niveau de référence et des objectifs-cibles afin de mesurer les progrès accomplis dans leur mise en œuvre et dans l'accomplissement des réalisations, des résultats et des impacts, tels qu'indiqués dans les stratégies nationales de développement, les plans sectoriels et dans d'autres cadres (par exemple, les matrices de performance du soutien budgétaire). L'idéal serait que ces cadres aient été élaborés par le biais de processus participatifs impliquant les parties prenantes nationales compétentes.

Que mesure cet indicateur ?

Indicateur 1 : Le pourcentage de coopération pour le développement, utilisant des cadres de résultats nationaux.

Objectif-cible d'ici à 2015 : Tous les fournisseurs de coopération pour le développement utilisent des cadres de résultats nationaux.

Bien que l'alignement des fournisseurs sur les cadres de résultats nationaux soit envisageable à différents niveaux (par exemple, stratégie et programmation, exécution des programmes et gestion des performances), ce qui importe en définitive, c'est de savoir si les fournisseurs ont vraiment recours à ces cadres de résultats comme base à la planification, à la mise en œuvre et à la présentation de rapports.

L'indicateur a pour but de saisir les rapports entre la part du financement affectée au soutien des priorités/programmes de dépenses au niveau national, la façon dont ce financement est décaissé, et ses liens avec le cadre de résultats du pays. Pour représenter certains de ces importants éléments, l'indicateur a été conçu pour tirer un mélange d'informations quantitatives et qualitatives afin de procéder à l'évaluation (graphique 2.1) :

1. Les activités de coopération pour le développement qui utilisent et renforcent les cadres de résultats nationaux (axe vertical). Cet axe représente le pourcentage des fonds de coopération au développement déboursés de façon à permettre l'alignement sur les propres cycles de programmation, de mise en œuvre et de rapports annuels du gouvernement d'un pays en développement. Ceux-ci comprennent le soutien budgétaire, le soutien budgétaire spécifique à un secteur, un financement commun géré par le gouvernement et les projets (tant qu'ils sont alignés).
2. Les perceptions du gouvernement (axe horizontal). Cette axe reflète la mesure dans laquelle la mise en œuvre de la coopération pour le développement par les partenaires au développement soutient les cadres de résultats nationaux grâce à : a) leur utilisation directe ; ou b) la participation directe des partenaires au développement au processus de développement et de renforcement de ces systèmes.

Pour mieux illustrer l'utilisation des cadres de résultats nationaux, le plan est divisé en quatre quadrants, en utilisant la moyenne des résultats à la fois sur l'axe vertical et sur l'axe horizontal en tant que niveau de référence d'évaluation. Ce cadre intuitif donne un éventail du classement d'utilisation de « faible », à « modérée » et « importante » des cadres de résultats nationaux (tableau 2.1).

Graphique 2.1. Indicateur 1 : Utilisation des cadres de résultats nationaux

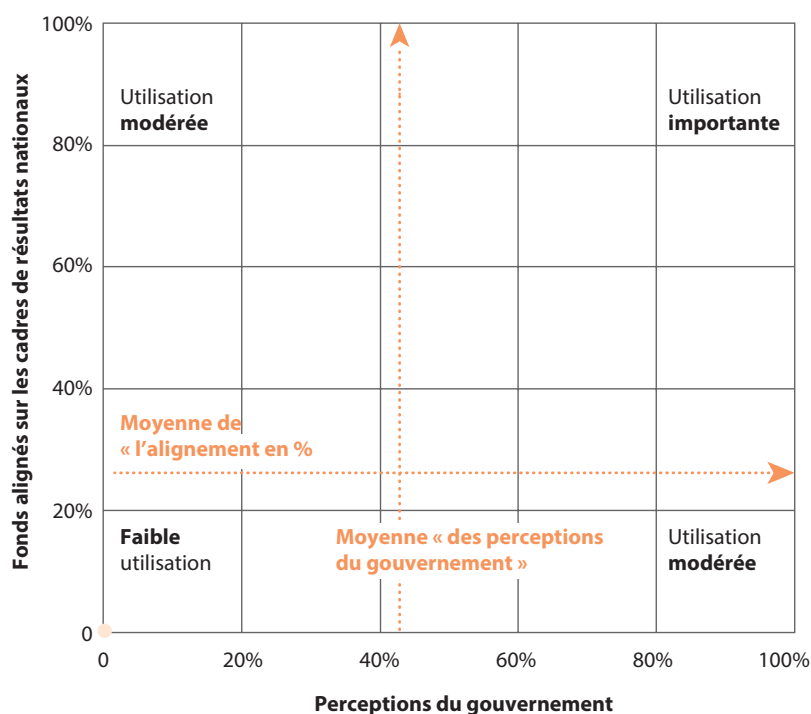


Tableau 2.1. Niveaux d'utilisation des cadres de résultats nationaux par les fournisseurs de coopération pour le développement

Degré d'utilisation	Modèles de comportement
Utilisation importante des cadres de résultats nationaux	Les fournisseurs affectant une part relativement élevée (c'est-à-dire supérieure à la moyenne) de financement par le biais de modalités associées aux cadres de résultats nationaux. Les fournisseurs perçus comme utilisant et renforçant de manière efficace les cadres de résultats nationaux (par rapport à d'autres fournisseurs).
Utilisation modérée des cadres de résultats nationaux	Les fournisseurs affectant une part relativement élevée (c'est-à-dire supérieure à la moyenne) de financement par le biais de modalités associées aux cadres de résultats nationaux. Les fournisseurs perçus comme utilisant et renforçant de manière inefficace les cadres de résultats nationaux (par rapport à d'autres fournisseurs). <i>OU</i> Les fournisseurs affectant une part relativement faible (c'est-à-dire inférieure à la moyenne) de financement par le biais de modalités associées aux cadres de résultats nationaux. Les fournisseurs perçus comme utilisant et renforçant de manière efficace les cadres de résultats nationaux (par rapport à d'autres fournisseurs).
Faible utilisation des cadres de résultats nationaux	Les fournisseurs affectant une part relativement faible (c'est-à-dire inférieure à la moyenne) de financement par le biais de modalités associées aux cadres de résultats nationaux. Les fournisseurs perçus comme utilisant et renforçant de manière inefficace les cadres de résultats nationaux (par rapport à d'autres fournisseurs).

La conception de l'indicateur admet que les fournisseurs peuvent avoir une approche progressive dans l'adoption des cadres de résultats nationaux comme base de programmation, mise en œuvre et au report d'informations sur l'utilisation des fonds de

coopération pour le développement. En fait, l'outil est applicable à tous les pays en développement, qu'ils disposent de cadres de résultats solides ou faibles, en reconnaissant que les fournisseurs peuvent vraiment utiliser les cadres de résultats, ainsi que les renforcer dans les cas où ils ne pourraient pas être facilement disponibles. En outre, l'indicateur prend également en compte, grâce à l'évaluation des perceptions des gouvernements, le fait que certains fournisseurs continuent d'imposer des exigences de rapports supplémentaires dans des situations où la mauvaise couverture des cadres de résultats intersectoriels et intrasectoriels, et que la mauvaise qualité des données signifient que les cadres actuels ne sont toujours pas fiables.

Quel est l'état d'avancement ?

L'indicateur a été mis à l'essai sous la direction des gouvernements des huit pays participants¹. Chacun de ces pays a été prié d'inviter quatre à six fournisseurs de coopération pour le développement à participer au processus². Au moment de la rédaction de ce rapport, des discussions supplémentaires ainsi qu'une consultation élargie devaient encore avoir lieu avant de valider l'approche et la méthodologie. Compte tenu de la petite taille de l'échantillon, les conclusions issues des constatations pilotes ne peuvent pas à ce stade être généralisées³.

Il existe des variations considérables dans l'utilisation des cadres de résultats nationaux, mais chacun des fournisseurs semble agir de manière cohérente entre tous les pays.

Les résultats préliminaires de l'exercice pilote font apparaître des variations considérables dans l'utilisation des cadres de résultats nationaux, avec les fournisseurs, présentant des niveaux d'utilisation importante, modérée ou faible. Ceci étant dit, les fournisseurs individuels semblent se comporter de façon uniforme dans tous les pays. On constate aussi que les fournisseurs multilatéraux ont généralement tendance à obtenir de meilleurs résultats que leurs homologues bilatéraux en ce qui concerne leur capacité à utiliser les cadres de résultats nationaux. La façon dont l'indicateur est conçu peut dissimuler une grande variation de comportements parmi les fournisseurs de coopération pour le développement qui utilisent des cadres de résultats nationaux à un degré comparable. Par exemple, deux fournisseurs qualifiés de modérés dans leur utilisation des cadres de résultats nationaux peuvent différer considérablement dans la nature de leur participation au niveau national. Un fournisseur peut recourir de manière importante à des modalités d'acheminement étroitement associées aux cadres de résultats nationaux contrairement à un autre fournisseur. Dans le premier cas, l'évaluation du fournisseur peut être influencée de façon défavorable par ses contraintes opérationnelles et institutionnelles, qui empêchent la dépendance totale vis-à-vis des cadres de résultats nationaux ou imposent des exigences de rapports supplémentaires. Dans le second cas, le fournisseur peut être évalué plus favorablement en raison de son engagement à renforcer les capacités locales et à consolider les mécanismes soutenant les cadres de résultats nationaux. À l'avenir, il importera d'effectuer une analyse approfondie pour identifier les politiques opérationnelles et les instruments de chaque fournisseur susceptibles d'entraîner de nouveaux progrès dans ce domaine.

Des sources factuelles supplémentaires confirment qu'il faut continuer de progresser vers une plus grande harmonisation. Des études de cas pays montrent que les fournisseurs de coopération pour le développement qui utilisent l'aide-projet utilisent rarement la

planification et les systèmes budgétaires des pays partenaires – autres que les plans sectoriels et les approches sectorielles (SWAp) – en tant que base à la programmation de la coopération pour le développement (CABRI, 2014). En d’autres termes, les projets et leurs budgets sont planifiés ayant recours aux propres systèmes des fournisseurs. Ce constat confirme que l’alignement des objectifs, de la gestion et de l’exécution de projets sur les priorités des gouvernements et les cadres de résultats nationaux reste difficile.

Indicateur 6 : L’aide est inscrite aux budgets présentés à l’examen parlementaire

L’intégration du financement de la coopération pour le développement dans les budgets nationaux mène à un meilleur alignement avec les priorités des pays et à un plus grand niveau de redevabilité envers les parlements et citoyens.

Quels sont les avantages à garantir que l’aide soit incluse dans les processus de préparation du budget des pays en développement ? L’inscription exacte et intégrale des contributions financières des fournisseurs de coopération pour le développement aux budgets nationaux est un bon indicateur des efforts déployés pour rattacher les programmes de coopération pour le développement aux plans de développement des pays, et pour soutenir la redevabilité nationale portant sur l’utilisation des fonds provenant de la coopération pour le développement et sur les résultats escomptés. Ainsi, le fait de « budgétiser l’aide », crée les conditions d’un renforcement des processus budgétaires, un meilleur alignement sur les priorités nationales et une plus grande responsabilité devant les assemblées législatives et les citoyens. Les améliorations qui en résultent dans la documentation budgétaire peuvent donc contribuer à accélérer et intensifier la mise en œuvre des engagements pour consolider le rôle des parlements en matière de supervision des processus de développement, comme convenu à Busan (aPB, 2011 : paragraphe 21a).

Que mesure cet indicateur ?

Indicateur 6 : Le pourcentage des fonds de coopération pour le développement prévus pour décaissement, qui sont comptabilisés dans les budgets annuels approuvés par les assemblées législatives des pays en développement.

Objectif-cible d’ici à 2015 : Réduire de moitié la part des apports d’aide au secteur public qui n’est pas comptabilisée dans le(s) budget(s) de l’État (au moins 85 % des apports d’aide étant comptabilisés dans le budget).

L’indicateur 6 mesure l’exhaustivité du budget : la mesure dans laquelle les budgets nationaux des pays en développement intègrent les informations disponibles sur les fonds de coopération pour le développement prévus au moment du processus de leur formulation⁴. L’indicateur mesure la part des décaissements programmés pour le secteur public qui sont inclus dans les prévisions budgétaires pour la même année fiscale. Cet engagement est une responsabilité partagée entre pays en développement et fournisseurs, du fait que les divergences dans la couverture de financement de coopération pour le développement dans les budgets peuvent refléter le manque d’informations sur les ressources disponibles de la part des fournisseurs et/ou l’utilisation insuffisante de ces informations par les autorités budgétaires (chapitre 4, indicateur 5). Le soutien budgétaire

est toujours comptabilisé dans le budget, mais d'autres modalités, y compris l'aide-projet, peuvent et devraient être également recensées dans le budget – même lorsque les fonds ne transitent pas par le Trésor public du pays considéré.

Bien que cet indicateur examine les budgets annuels qui figurent dans la documentation budgétaire présentée aux parlements, dans la pratique, il ne prend pas en compte le degré d'examen effectif des budgets par les parlements. L'Union interparlementaire et l'Initiative sur le budget ouvert effectuent actuellement des évaluations plus qualitatives sur la force des institutions de supervision qui pourraient servir de base utile pour la poursuite des travaux dans ce domaine (voir l'indicateur 9a pour de plus amples informations sur la qualité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques).

Quel est l'état d'avancement ?

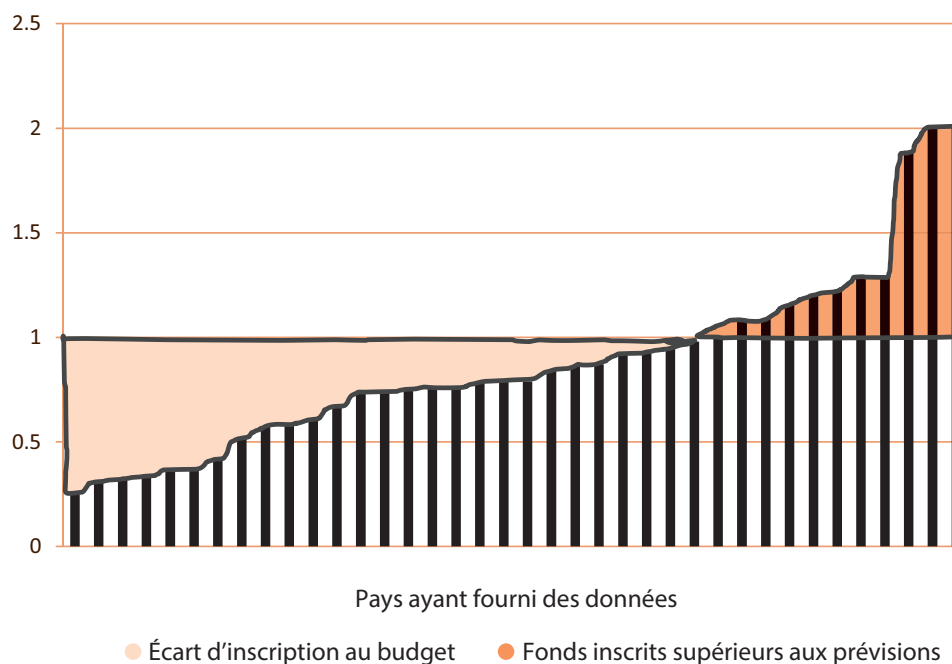
Sur l'ensemble des pays fournissant des informations sur cet indicateur en 2013, 64 % du financement prévu de la coopération pour le développement pour le secteur public était inscrit aux budgets nationaux des pays en développement. Il s'agit d'une tendance positive par rapport à 2010, qui faisait état un taux de 57 % (tableau A.6). Sept pays seulement, à savoir, le Bangladesh, le Cabo Verde, le Kenya, le Lesotho, le Mozambique, le Népal et les Samoa, ont atteint l'objectif-cible minimal qui consistait à enregistrer au moins 85 % du financement prévu de la coopération dans leurs budgets nationaux (ou qui sont près d'y parvenir, avec 84 %). Pour cet indicateur, il faudra pour atteindre l'objectif-cible de 2015 que le ratio agrégé actuel passe à 85 %, objectif-cible déterminé dans le cadre du Partenariat mondial de suivi comme le niveau minimum acceptable.

Les résultats agrégés masquent les variations importantes entre les pays. Les résultats de chaque pays (tableau A.6) indiquent des écarts dans les deux sens, avec des budgets nationaux, incluant des montants supérieurs et inférieurs à ceux prévus par les fournisseurs. Le graphique 2.2 montre que dans la plupart des pays ayant transmis des données, les gouvernements inscrivent une fraction du financement provenant des fournisseurs dans leurs budgets nationaux : cet écart global d'inclusion dans le budget qui est de 36 %, affecte 27 pays (soit au total, environ USD 11 milliards). En même temps, les budgets publics surévaluent les montants prévus par les fournisseurs dans 11 pays : au total, les fonds enregistrés au budget dépassant les prévisions représentent 23 % du total des dépenses prévisionnelles (au total, quelques USD 7 milliards).

Pour chacun des pays, les résultats montrent des écarts dans les deux directions, où les budgets nationaux sous-estiment ou surestiment les fonds de coopération pour le développement.

La surestimation et la sous-estimation des fonds dans les budgets nationaux peuvent tout autant compromettre l'efficacité de la mise en œuvre des stratégies de développement des gouvernements. Les raisons de la faible couverture du financement de la coopération pour le développement dans les budgets ont été bien documentées (OCDE, 2011a). Elles comprennent le fait que les gouvernements des pays en développement ont peu ou aucun contrôle sur certains types de flux et donc, décident de ne pas les inclure dans le budget, ou le fait qu'ils peuvent appliquer des taux d'actualisation aux chiffres planifiés pour anticiper des retards de décaissements.

Graphique 2.2. Financements inscrits aux budgets des pays en développement par rapport à la part de financement prévue par les fournisseurs



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933029071>

Remarque : Ce graphique n'inclut pas les six pays insulaires du Pacifique qui n'étaient pas en mesure de fournir des informations sur les dépenses prévisionnelles des fournisseurs ou deux autres pays qui n'étaient pas en position de fournir des informations sur les financements inscrits au budget.

Les commentaires des parties prenantes impliquées dans le processus de suivi du Partenariat mondial indique que les gouvernements, afin d'améliorer le réalisme budgétaire, ont tendance à s'appuyer sur leurs sources internes d'informations pour inscrire les fonds de coopération pour le développement au budget national. Par exemple, ils s'inspirent de rapports de diverses unités de conduite de projet par le biais de leurs ministères d'exécution respectifs. Les écarts importants constatés entre les comptabilisations des gouvernements et les informations des fournisseurs semblent indiquer la nécessité d'une plus grande transparence et d'un échange plus régulier d'informations.

Indicateur 9 : Des institutions efficaces : Les systèmes des pays en développement sont renforcés et utilisés

L'utilisation et le renforcement des propres systèmes des pays en développement demeurent essentiels pour assurer les efforts visant à la mise en place d'institutions efficaces.

L'utilisation et le renforcement des systèmes des pays en développement demeurent essentiels aux efforts visant à mettre en place des institutions efficaces. Les institutions du secteur public jouent un rôle important dans le soutien du développement en encourageant la croissance, en fournissant des services, en réduisant les inégalités et en

créant un environnement politique et social favorable pour le développement durable. L'accord de Partenariat de Busan a explicitement reconnu la nécessité pour les pays en développement de prendre la tête des efforts pour renforcer leurs institutions (aPB, 2011 : paragraphe 29). Les forums de haut niveau de Paris, d'Accra et de Busan ont reconnu que l'utilisation par les pays de leurs propres institutions ou systèmes restent au centre de leurs efforts déployés pour établir des institutions durables et efficaces. Les engagements ont été renforcés dans le cadre de l'accord de Partenariat de Busan, qui demande que l'utilisation des systèmes nationaux soit l'approche « par défaut » pour un appui au développement des activités gérées par le secteur public. L'accord reconnaît, toutefois, qu'il existe des circonstances en vertu desquelles les partenaires au développement peuvent avoir des raisons légitimes, de ne pas se servir des systèmes nationaux (aPB, 2011 : paragraphe 19).

Cet indicateur examine les progrès quant à l'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques (GFP) en mesurant les deux aspects suivants :

- 9a. La qualité des systèmes de GFP des pays en développement.
- 9b. L'utilisation des systèmes de GFP et de passation de marchés des pays en développement.

Indicateur 9a : Qualité des systèmes de gestion des finances publiques des pays en développement

Alors que la solidité des systèmes est un prérequis pour que les fournisseurs acheminent leur financement par leur biais, l'utilisation des systèmes nationaux peut être moyen de les renforcer.

Des systèmes solides de GFP sont essentiels à l'efficacité et à la durabilité de la gestion économique et de la prestation des services publics. Les États peuvent être efficaces et responsables lorsqu'ils disposent de bons systèmes et de bonnes institutions de GFP. De bons systèmes de GFP sont également indispensables pour s'assurer que l'aide soit utilisée afin d'atteindre les objectifs de développement. Bien que des systèmes solides de GFP sont une condition indispensable pour que les fournisseurs décaissent leurs fonds par leur biais et, de cette façon, s'appuient moins sur les systèmes parallèles ou des procédures et mise en œuvre propres aux fournisseurs, l'utilisation des systèmes nationaux peut être un moyen de les renforcer.

Que mesure cet indicateur ?

Indicateur 9a – Qualité des systèmes de GFP : La part des pays en développement progressant d'au moins un degré (0.5 point) sur l'échelle de performance GFP/EPIN.

Objectif-cible d'ici à 2015 : La moitié des pays en développement progresse d'au moins un degré (autrement dit de 0.5 point) sur l'échelle de performance de GFP/EPIN.

Cet indicateur se penche sur la qualité des systèmes de GFP des pays en développement, et repose sur l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale. Il prend la forme d'un score allant de 1.0 (le plus faible) à 6 (le plus élevé) par progression d'un demi-point (0.5).

Les trois dimensions suivantes sont évaluées par la Banque mondiale en utilisant des critères fixés pour la qualité d'un système de gestion budgétaire et financière d'un pays en développement :

1. un budget exhaustif et crédible lié aux priorités de l'action publique
2. des systèmes efficaces de gestion financière pour s'assurer que le budget soit exécuté comme prévu, de manière contrôlée et prévisible
3. des rapports budgétaires et comptables en temps voulu et précis, y compris des comptes publics soumis dans les délais et audités et des dispositions efficaces pour le suivi.

Plus le score est élevé, plus les systèmes de gestion budgétaire et financière d'un pays sont fiables⁵.

Quel est l'état d'avancement ?

Le cadre de suivi du Partenariat mondial s'inspire des scores de l'EPIN les plus récents (Banque mondiale, 2013), qui se rapportent à l'état d'avancement en 2012 (tableau 2.2). Les résultats montrent des progrès dans un nombre limité de pays. Sur 33 pays participant au cadre de suivi du Partenariat mondial en 2013, pour lesquels les scores de l'EPIN sont disponibles, trois pays (la Côte d'Ivoire, le Honduras et le Soudan) ont amélioré leur score d'un degré depuis 2010, tandis que trois pays ont baissé d'un degré depuis 2010 (Madagascar, la République-Unie de Tanzanie et le Viêt Nam).

Tableau 2.2. **Qualité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques (2010-12)**

Score	2010		2012		
	Nombre de pays	%	Nombre de pays	%	
Élevé	4.5	2	6%	2	6%
	4	6	18%	6	18%
Moyen	3.5	12	36%	11	33%
	3	7	21%	9	27%
	2.5	5	15%	4	12%
Faible	2	1	3%	1	3%
	1.5	0	0%	0	0%
<i>Total des pays évalués</i>		33		33	

La qualité de la gestion des finances publiques n'a pas changé dans la majorité des pays mais la moitié des pays ont des systèmes en place relativement solides.

Plus de la moitié des pays participant au suivi 2013 du Partenariat mondial, pour lesquels les résultats de l'EPIN sont disponibles, ont obtenu un score supérieur ou égal à 3.5. Cette part est restée stable depuis 2010. Les pays obtenant un score élevé (supérieur ou égal à 4.0) ont maintenu leur bonne performance. Il s'agit de l'Arménie, du Burkina Faso, du Cabo Verde, du Kosovo, de la République de Moldova, du Mozambique et du Rwanda.

La variation de la qualité n'est pas forcément liée au revenu du pays dans l'échantillon de pays. Par exemple, des pays à faible revenu comme le Burkina Faso, le Mozambique et le Rwanda obtiennent le même score (ou plus élevé) que des pays à

revenu intermédiaire de la tranche inférieure comme l'Arménie, le Honduras et la République de Moldova.

Dans de nombreux pays, la gestion des finances publiques demeure constante mais témoigne de progrès graduels en ce qui concerne la transparence du budget.

Des données provenant d'autres sources mettent en évidence une amélioration de la qualité de la gestion des finances publiques dans de nombreux pays. La plupart des pays fournissant des informations sur l'indicateur de l'égalité hommes-femmes du Partenariat mondial (chapitre 3, indicateur 8) progressent quant à l'établissement de systèmes permettant d'effectuer le suivi des crédits budgétaires destinés à l'égalité hommes-femmes pour s'assurer que les dépenses publiques ciblent aussi bien les hommes que les femmes. Un autre exemple, l'Enquête sur le budget ouvert⁶ souligne la réalisation de progrès réguliers et progressifs en ce qui concerne un aspect important de la gestion des finances publiques, à savoir la transparence budgétaire, depuis que l'enquête a été lancée en 2006. Le dernier rapport montre que la moyenne des scores de 40 pays disposant de données comparables, a augmenté de 47 en 2006 à 57 en 2012 (sur une échelle de 0 à 100), avec des améliorations constatées dans presque toutes les régions du monde (Partenariat budgétaire international, 2012). Des pays comme l'Afghanistan, le Bangladesh et l'Ouganda ont montré clairement les efforts déployés pour renforcer la transparence de leurs systèmes budgétaires.

Toutefois, malgré ces tendances positives, l'Enquête sur le budget ouvert révèle aussi que les budgets nationaux de 77 des 100 pays développés et en développement évalués en 2012 ne respectent pas les normes de base de transparence budgétaire. Il faut faire des efforts supplémentaires pour rendre les données budgétaires accessibles aux citoyens. Des approches et des modèles novateurs confirment qu'il est possible d'y parvenir. Il s'agit de la mise en place de permanences téléphoniques pour signaler tout problème se rapportant à la prestation de services, d'audiences publiques pour recueillir des contributions sur les politiques budgétaires proposées et du déploiement d'efforts pour impliquer les communautés dans les audits de programmes publics.

Indicateur 9b : Utilisation des systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés

À Busan, les pays et organisations ont convenus d'utiliser les systèmes nationaux comme « approche par défaut » pour la coopération au développement.

L'accord de Partenariat de Busan engage les pays et les organisations à « utiliser les systèmes nationaux comme approche par défaut pour les programmes de coopération pour le développement à l'appui des activités gérées par le secteur public » (aPB, 2011 : paragraphe 19a). Le cadre de suivi du Partenariat mondial se concentre sur l'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés en tant que variable indicative de l'utilisation d'institutions et de systèmes nationaux plus larges. Ces systèmes sont importants pour garantir l'intégrité, l'efficacité et l'efficacités des institutions publiques. En y faisant appel plutôt que de mettre en place des systèmes parallèles, les fournisseurs de la coopération au développement peuvent aider à renforcer

les institutions et contribuer à l'appropriation et à la durabilité à plus long terme des efforts de développement.

Que mesure cet indicateur ?

Indicateur 9b – l'utilisation de la GFP : La proportion des décaissements de la coopération au développement destinés au secteur public, en ayant recours au système de GFP et de passation des marchés du pays en développement.

Objectif-cible d'ici à 2015 : Réduction d'un ou deux tiers du pourcentage de financement pour la coopération au développement ne faisant pas appel aux systèmes nationaux de GFP et de passation des marchés (en fonction de la qualité des systèmes). L'objectif-cible mondial est 57 %.

L'indicateur 9b examine le degré auquel les fournisseurs décaissent des financements par le biais de quatre composantes des systèmes de GFP et de passation des marchés des pays en développement :

- procédures nationales d'exécution du budget
- procédures nationales d'information financière
- procédures nationales d'audit
- procédures nationales de passation des marchés.

L'inclusion de ces quatre composantes reflète l'existence de différentes manières d'utiliser les systèmes nationaux selon le contexte national. L'indicateur 9b mesure la part de fonds destinés au secteur public, en utilisant les systèmes de GFP et de passation des marchés, en tant que pourcentage moyen de ces quatre composantes.

Les objectifs-cibles convenus pour l'indicateur 9b varient en fonction de la qualité du système d'un pays, telle que mesurée par l'indicateur 9a. Cela reflète l'accent que la Déclaration de Paris met sur la nécessité pour les fournisseurs d'accroître leur utilisation des systèmes nationaux de GFP et de passation des marchés, tandis que les pays en développement doivent améliorer leur qualité. Les pays en développement dont le score de l'EPIN est compris entre 3.5 et 4.5 ont à atteindre un objectif-cible moins élevé (réduire l'écart d'un tiers) que ceux dont le score est supérieur ou égal à 5.0 sur l'échelle de l'EPIN (réduire l'écart de deux tiers).

Quel est l'état d'avancement ?

L'utilisation des systèmes de gestion des finances publiques nationales et de passation des marchés ont conservé leur niveau de 2010.

D'après les données obtenues de l'ensemble des pays ayant participé à l'exercice de suivi du Partenariat mondial en 2013, 49 % des décaissements destinés au secteur public ont utilisé les systèmes de GFP et de passation des marchés. Les données ne révèlent aucun changement sur l'utilisation des systèmes nationaux pour les 38 pays qui disposent de données pour les années 2010 et 2013 (tableau A.9b). Atteindre l'objectif-cible de cet indicateur exigera des fournisseurs qu'ils se servent des systèmes nationaux de GFP et de passation des marchés pour 57 % de leurs décaissements dans le secteur public.

L'utilisation des systèmes de GFP et de passation des marchés est élevée dans les pays suivants (supérieure à 60 %) : le Bangladesh, la Côte d'Ivoire, la Jamaïque, le Kenya, Kiribati, les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, le Népal, Nioué, les Palaos, le Pérou, les Philippines, les Samoa, la République-Unie de Tanzanie et le Viêt Nam. Les résultats cachent des variations considérables entre les pays. Sur les pays ayant transmis des données, 13 ont connu une augmentation de l'utilisation des systèmes nationaux par les fournisseurs. Dans 4 pays, le taux d'utilisation reste inchangé, tandis que les 21 autres pays ont vu une diminution de l'utilisation des procédures nationales par les fournisseurs. D'autres études sur les pays confirment le bilan mitigé de l'utilisation des systèmes nationaux de GFP quant à la prestation de la coopération au développement. Par exemple, sur 14 pays ayant entrepris des évaluations des Dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) en 2012 et 2013⁷, 8 n'ont manifesté aucun changement de l'utilisation des systèmes nationaux ; 1 a montré une baisse de l'utilisation ; et 5 ont indiqué une augmentation.

Quelles composantes de la GFP sont les plus utilisées ? Dans l'ensemble, les fournisseurs utilisent davantage l'exécution budgétaire que les autres composantes de la GFP et de passation des marchés. La composante la plus utilisée est l'exécution budgétaire dans 16 pays, les rapports financiers dans 6 pays, l'audit dans 8 pays et les procédures de passation des marchés dans 8 pays. Ces résultats soulignent la mesure dans laquelle, concernant leur décision d'utiliser les systèmes nationaux, les fournisseurs ont tendance à préférer les aspects fiduciaires essentiels des systèmes de GFP, plutôt que les structures de redevabilité comme les organes nationaux d'audit ou de passation des marchés. Des données factuelles de l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI, 2014) soutiennent cet argument en soulignant que lorsque les fournisseurs utilisent les systèmes nationaux d'exécution, de comptabilité et des systèmes de soumission des données ou informations, des mesures supplémentaires de sauvegarde d'audit sont courantes. Toutefois, lorsque ces systèmes ne sont pas utilisés, les fournisseurs sont prêts à permettre aux institutions supérieures de contrôle des finances publiques des pays d'effectuer des audits.

On observe également des variations importantes de l'utilisation des systèmes nationaux de GFP et de passation des marchés parmi les fournisseurs. Chez les fournisseurs disposant de données pour les années 2010 et 2013, 15 ont constaté une augmentation de l'utilisation des systèmes nationaux, tandis que pour 15 autres, elle a baissé, et les 7 derniers n'ont observé aucun changement. Cependant, l'analyse approfondie des données agrégées et leur comparaison entre les fournisseurs serait d'une valeur limitée au regard des différences de couverture dans chaque pays.

La plupart des fournisseurs ont récemment réactualisé leur orientation politique en ce qui concerne l'utilisation des systèmes nationaux.

Une analyse réalisée par CABRI démontre que la plupart des fournisseurs ont récemment mis à jour l'orientation de leur politique en matière d'utilisation des systèmes nationaux à des fins de soutien budgétaire et/ou non budgétaire : seul un pays dispose d'un cadre antérieur à 2010 (CABRI, 2014). La Banque mondiale, les États-Unis, et la Banque africaine de développement (BAfD) ont diffusé des directives permettant l'utilisation accrue des systèmes nationaux⁸. Par exemple, la BAfD a rationalisé ses lignes directrices concernant les approches-programmes tandis que la Banque mondiale a

instauré un processus par lequel les pays peuvent progresser vers une meilleure utilisation de leurs procédures de passation des marchés. Cependant, certains fournisseurs ont récemment affermi les conditions que devront remplir les pays en développement pour accéder au soutien budgétaire. Le Royaume-Uni et l'Union européenne par exemple ont tous deux ajouté la transparence budgétaire et la redevabilité nationale à leurs critères d'éligibilité. Les cadres de la plupart des fournisseurs se concentrent toujours uniquement sur l'utilisation des systèmes nationaux à des fins de soutien budgétaire plutôt que sur d'autres modalités. Les États-Unis, le Royaume-Uni et la Banque mondiale sont des exceptions, car ils ont des directives d'utilisation des systèmes nationaux dont les modalités sont différentes du soutien budgétaire (CABRI, 2014).

Des approches novatrices sont en cours d'élaboration dans les États fragiles

L'utilisation des systèmes nationaux est possible dans les États fragiles à travers des approches graduelles.

Il a été démontré que dans certains cas une complète utilisation des systèmes nationaux dans les États fragiles est possible. Par exemple :

- Le Rwanda et la Sierra Leone ont reçu un soutien budgétaire général deux ans après la fin de leur conflit, et le Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan a fourni un financement pour le budget de fonctionnement du gouvernement peu après la fin du conflit (Manuel et al., 2012). Un financement budgétaire fondé sur les réformes était jugé crucial à la reconstruction de l'État dans ces pays et a permis à leur gouvernement de reprendre ses fonctions de base.
- Certains fournisseurs reconnaissent le besoin de planification progressive dans les États fragiles en vue de réagir aux situations d'urgence. Cela peut favoriser une meilleure utilisation des systèmes nationaux, même en remplaçant ces derniers à court terme. On observe par exemple que l'Afghanistan a adopté une approche double de suivi, où le Fonds pour l'autorité intérimaire afghane a été mis en place afin d'apporter des financements au cours des six premiers mois du gouvernement de transition, pendant que les mécanismes de financement à plus long terme étaient instaurés ; et, l'engagement mutuel en Somalie à la fois du gouvernement et des partenaires internationaux pour renforcer peu à peu les institutions nationales au moyen d'un pacte (encadré 2.1).
- On trouve d'autres exemples d'approches progressives de l'utilisation de systèmes nationaux (OCDE, à paraître, a) des mesures pour renforcer et édifier la confiance dans la gestion des finances publiques (par exemple, en République Démocratique du Congo et en Somalie) ; le renforcement et l'utilisation sélectifs de systèmes nationaux particuliers (par exemple, les systèmes de paye automatisés pour payer les salaires des fonctionnaires) ; et des dispositions pour certifier la mise en œuvre des procédures financières des partenaires appuyées par des audits ponctuels et des audits *ex post* (par exemple, l'Approche harmonisée des procédures de remises d'espèces du PNUD mise à l'essai en République Démocratique du Congo).
- Une autre façon dont les fournisseurs répondent aux cas particuliers des États fragiles est d'inclure des instruments séparés à leurs cadres de soutien budgétaire.

Par exemple dans les contextes fragiles, l'Union européenne, le Royaume-Uni et la BAD incluent des dispositions particulières permettant d'appliquer avec plus de souplesse les critères d'éligibilité au soutien budgétaire.

Encadré 2.1. Comment le Pacte pour la Somalie contribue-t-il à accroître l'utilisation des systèmes nationaux ?

Le Pacte somalien (consulter la description au chapitre 5), centré sur les principes du *New Deal pour l'engagement dans les États fragiles* (Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État, 2011), vise à limiter les structures parallèles et à favoriser le renforcement progressif et l'augmentation de l'utilisation des systèmes nationaux. Le Fonds somalien pour le développement et la reconstruction du Pacte rassemblera plusieurs fonds (« fenêtres ») sous l'égide d'un cadre commun de gouvernance. Ceci garantira : (a) la coordination des activités ; (b) une large couverture des objectifs de consolidation de la paix et le renforcement de l'État du New Deal ; et (c) une combinaison d'instruments pouvant répondre aux besoins urgents et poser les fondements du développement institutionnel à long terme.

L'une de ces « fenêtres », la Facilité spéciale de financement prendra en charge les frais récurrents essentiels du gouvernement, la réhabilitation à petite échelle et la création d'emplois, tout en initiant l'utilisation de systèmes nationaux alignés sur la Stratégie de réforme des GFP et son Plan d'action. Ce mode de financement peut aider les partenaires internationaux à éviter l'écueil de mettre en place des structures parallèles pour répondre aux besoins urgents immédiatement après un conflit (Banque mondiale, 2011). En créant cette « fenêtre » spéciale, les partenaires internationaux reconnaissent que même dans un contexte fiduciaire à haut risque, l'utilisation des systèmes nationaux est essentielle à la réalisation de l'objectif d'ensemble du renforcement de l'État.

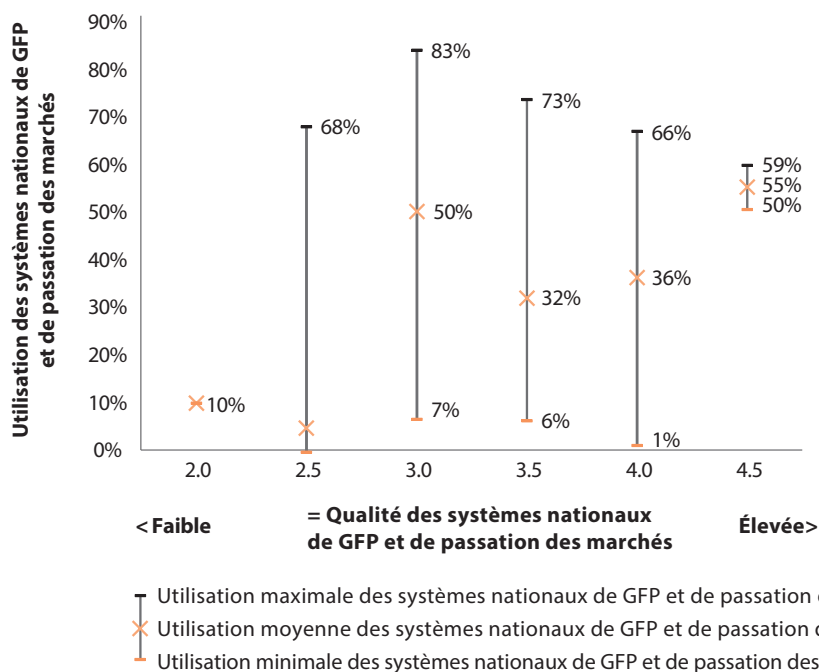
Les fournisseurs se servent-ils davantage de systèmes nationaux de GFP et de passation des marchés de meilleure qualité ?

Il est difficile d'utiliser les données pour tirer des conclusions générales sur la corrélation exacte entre la qualité de la GFP et son utilisation, du fait que dans les pays ayant un score de l'EPIN supérieur ou égal à 3.5, l'utilisation de ces systèmes par les fournisseurs varie de 1 % à 73 % (graphique 2.3).

Les fournisseurs ne font pas systématiquement une plus grande utilisation de leurs systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés dans les pays où ces systèmes sont plus fiables.

Les données qualitatives laissent à penser que les raisons qui déterminent la décision d'un fournisseur de se servir des systèmes nationaux incluent les impératifs d'économie politique (notamment les pressions nationales et la tolérance des risques), leur capacité à suivre la qualité des systèmes nationaux de GFP, et la capacité des pays à renforcer leurs systèmes de manière durable (OCDE, 2012). Les études sur les pays montrent qu'il existe souvent un manque de corrélation entre la qualité des systèmes de GFP et leur utilisation (CABRI, 2014). Dans certains cas, il est plus courant de voir l'utilisation des systèmes nationaux augmenter, même en l'absence d'amélioration ou de détérioration de ces systèmes, que de voir leur utilisation diminuer malgré leur détérioration ou leur stabilité.

Graphique 2.3. Le rapport entre la qualité des systèmes de gestion des finances publiques et leur utilisation par les fournisseurs



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933029090>

Les explications possibles tirées de ces travaux mettent en évidence un effet de seuil : les fournisseurs tolèrent la détérioration des systèmes de GFP lorsqu'ils se servent déjà des systèmes nationaux, mais ils tardent à les utiliser même lorsqu'une amélioration de la GFP est apparente. Il semblerait tout de même que les donneurs soient prêts à marcher sur les traces d'un « éclairer », c'est-à-dire un fournisseur ayant utilisé avec succès les systèmes nationaux. Une étude de la Banque mondiale démontre qu'une causalité existe entre l'amélioration de la qualité des systèmes et les changements de leur utilisation, mais cela n'est visible qu'à plus long terme (Knack, 2013).

Indicateur 10 : L'aide est déliée

En plus de d'améliorer l'optimisation des ressources, le déliement peut offrir davantage d'opportunités pour des passations de marché locales et contribuer au renforcement des institutions et des systèmes.

L'aide est liée lorsque les fournisseurs placent des restrictions géographiques sur la procurement des biens et services pour les activités financées par l'aide publique au développement (APD), par exemple en exigeant que les biens et services obtenus avec des fonds de la coopération au développement proviennent de prestataires du pays-fournisseur ou d'un nombre limité de pays. Lier l'aide de cette façon limite les choix de passation des marchés disponibles pour les pays en développement, ainsi que l'optimisation de leurs ressources. Certaines estimations suggèrent que l'aide liée est de 15 % à 25 % moins efficace que l'aide déliée, et plus de 50 % moins rentable dans le cas de l'aide alimentaire (Clay et al., 2009). En plus d'augmenter l'optimisation des

ressources, délier l'aide peut augmenter les opportunités de passation de marchés locaux et peut contribuer au renforcement des institutions et des systèmes.

La Déclaration de Paris a engagé les fournisseurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE à poursuivre « leurs avancées sur la voie du déliement de l'aide, comme ils sont encouragés à le faire par la Recommandation du CAD de 2001 sur le déliement de l'aide publique au développement aux pays les moins avancés », tandis que le Programme d'action d'Accra encourage les fournisseurs de la coopération à élaborer « des projets propres à chacun pour poursuivre le déliement de leur aide ». L'accord de partenariat de Busan exhorte les fournisseurs à « accélérer [leurs] efforts pour délier [leur] aide » et à améliorer « la qualité, la cohérence et la transparence de [leurs] rapports sur le statut de [leur] aide en regard au déliement » (aPB, 2011 : paragraphe 18e).

Que mesure cet indicateur ?

Indicateur 10. L'aide est déliée : Le pourcentage qui est entièrement déliée.

Objectif-cible d'ici à 2015 : Des progrès continus au fil du temps.

Cet indicateur mesure la proportion d'aide publique bilatérale au développement qui est entièrement déliée. Du fait qu'il est difficile de mesurer le déliement au moyen des données fournies par les pays en développement (consulter OCDE, 2013 pour obtenir les définitions détaillées), les données du CAD de l'OCDE sont utilisées pour cet indicateur, ce qui signifie que seuls les membres du CAD sont évalués. L'aide apportée par les canaux multilatéraux est considérée comme déliée à des fins d'analyse statistique, bien que certaines organisations exigent l'achat de biens et services provenant d'entreprises de leurs pays membres.

Quel est l'état d'avancement ?

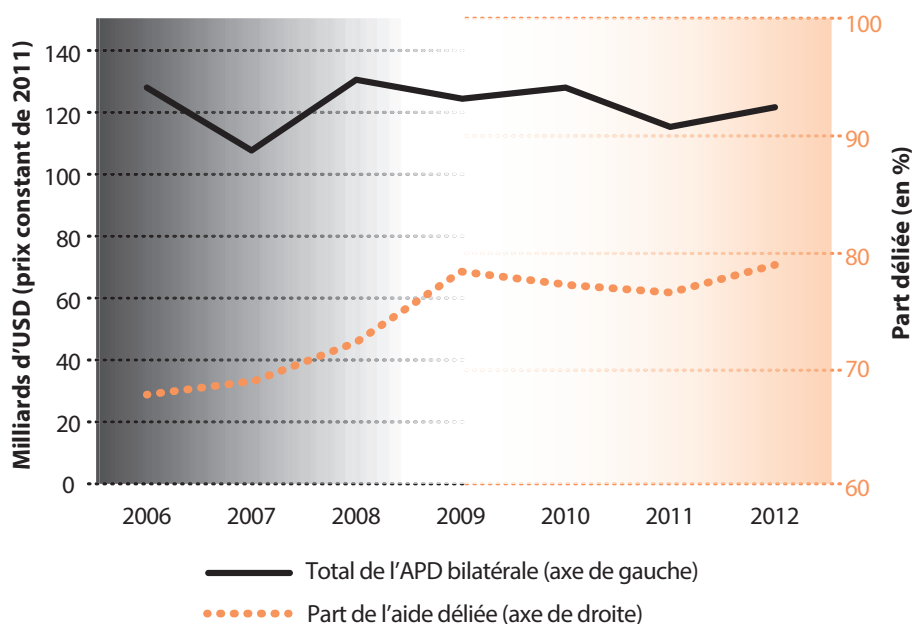
Les membres du CAD n'ont pas senti le besoin de lier l'aide pour « protéger » les budgets de l'aide malgré la crise financières et les restrictions fiscales.

En 2012, 79 % de l'APD bilatérale du CAD⁹ était signalés comme déliés (tableaux A.10 et B.10). Ceci s'inscrit dans la continuation de la hausse plus ou moins constante de l'APD déliée : elle est passée d'environ 50 % au début du millénaire à 72 % en 2008 (graphique 2.4). On observe une nette augmentation à la suite du Forum de haut niveau d'Accra en 2008, où beaucoup de membres du CAD ont élaboré et mis en œuvre des plans pour poursuivre le déliement de l'aide. Ces efforts ont permis de délier des parts importantes de l'APD, souvent ne laissant liés que les éléments plus difficiles à délier pour des raisons politiques. Par conséquent, les progrès ont ralenti depuis 2010. Certains fournisseurs rapportent aussi qu'il est plus difficile de délier l'APD car la pression sur les budgets d'aide s'est accrue suite à la crise économique et financière. Le déliement a toutefois augmenté de 9 % entre 2008 et 2012, même si l'APD bilatérale totale a diminué de 7 % au cours de cette période¹⁰. Non seulement le déliement s'est très bien maintenu depuis la crise, mais ce graphique montre aussi qu'en moyenne, les membres du CAD n'ont pas ressenti le besoin de lier l'aide afin de protéger les budgets de l'aide.

Il y a bien sûr des différences entre les performances des fournisseurs individuels sur le plan du déliement de l'APD. Plusieurs membres du CAD, comme l'Australie, le Danemark, la France, l'Irlande, la Norvège, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont réussi à maintenir des programmes d'aide entièrement déliée ou presque (plus de 95 %). Il convient aussi de mentionner les tendances suivantes en matière de performances : 1) les membres du CAD ayant été en mesure d'augmenter la part d'APD déliée depuis 2008 : par exemple, la République de Corée (+94 %, bien que partant d'un taux faible), le Canada (+20 %), et l'Espagne (+10 %) ; et, 2) les pays où la part d'aide déliée a diminué, comme le Portugal (-74 %), la Grèce (-55 %), l'Autriche (-50 %) et le Japon (-15 %).

Il faut noter que deux membres du CAD, à savoir les États-Unis et le Japon, considèrent les engagements du Programme d'action d'Accra et de l'accord de Partenariat de Busan sur le déliement de l'aide comme se limitant à l'APD traitée dans la *Recommandation du CAD de 2001 sur le déliement de l'APD aux pays les moins avancés* [c'est-à-dire, l'APD aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays pauvres très endettés (PPTE), à l'exclusion de la coopération technique et de l'aide alimentaire]¹¹. Sur cette base, 100 % de l'APD du Japon abordée dans la recommandation continue d'être indiquée comme déliée (par rapport à 82 % pour son APD vers tous les pays). Aux États-Unis, 80 % de l'APD abordée dans la recommandation étaient indiqués comme déliés en 2012, ce qui représente une baisse de 14 % depuis 2008 (le taux d'APD américaine déliée vers tous les pays s'élève à 75 %) (OCDE, à paraître, *b*). Suite à un examen de l'accord de 2008, les pays pauvres très endettés à la Recommandation du CAD de 2001 ont été inclus et tous les membres du CAD, sauf un, ont accepté de maintenir leur aide déliée à destination de ces pays.

Graphique 2.4. Engagements en matière d'APD bilatérale totale et part de l'aide déliée (2006-12)



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933029109>

Source : OCDE-CAD (sans date), Base de données du Système de notification des pays créanciers (SNPC) sur les activités d'aide, www.oecd.org/dac/stats/crsguide.htm.

Les rapports sur le statut du déliement de l'APD s'améliore-t-elle ?

Outre les engagements relatifs au montant de l'aide déliée, l'accord de Partenariat de Busan appelle les fournisseurs à améliorer « la qualité, la cohérence et la transparence de [leurs] rapports sur le statut de [leur] aide en regard au déliement ». Les incohérences de longue date dans la façon dont les membres du CAD rendent compte du statut du déliement de leur aide ont suscité des inquiétudes quant à la crédibilité de ces rapports et des statistiques des membres du CAD sur le statut du déliement (OCDE, 2011b).

Il y a eu une nette amélioration dans la présentation de rapports, avec seulement 3.5 % l'APD ne faisant pas l'objet d'un rapport sur le statut de son déliement.

Dans l'ensemble, la soumission de données sur le statut du déliement de l'APD s'est largement améliorée. En 2012, seulement 3.5 % de l'APD ne faisaient pas l'objet d'un rapport sur le statut de son déliement, même si les rapports sur le statut du déliement de la coopération technique autonome¹² ne sont pas obligatoires (à l'exception de l'APD pour les pays les moins avancés et les pays pauvres très endettés). La plupart des membres du CAD (mais pas tous) font maintenant état du statut du déliement de leur coopération technique, comblant une lacune importante de la soumission qui entravait l'analyse comparative précise de la performance du déliement des membres individuels. Le CAD révisé actuellement la soumission d'informations sur le statut du déliement de certaines activités. Par exemple, le statut des bourses scolaires ou des formations dans le pays fournisseur et des programmes assurés par les principaux maîtres d'œuvre nationaux est notifié de manière différente selon les pays. Dans d'autres cas, le compte-rendu du statut du déliement peut être inexact (par exemple, par rapport au personnel du pays fournisseur). Plusieurs membres du CAD soutiennent que certaines activités devraient être exclues du calcul des statistiques sur le déliement, car par nature, elles ne peuvent être déliées (par exemple, les frais imputés aux étudiants, ou les programmes de sensibilisation au développement). Selon la façon dont le CAD résout ces questions, la différence entre la performance de déliement dans son ensemble et en fonction de chaque membre peut s'avérer assez faible dans certains cas, mais considérable dans d'autres.

Comment progresser ?

- Malgré la disponibilité limitée de données probantes à ce jour, il est clair qu'il faut redoubler d'efforts pour obtenir des cadres de résultats nationaux adoptés comme outil commun d'évaluation de la performance. Pour progresser dans ce domaine, il sera important de renforcer le dialogue national entre les diverses parties prenantes, et d'identifier et de promouvoir les politiques et instruments de fonctionnement pertinents.
- Pour que les pays en développement puissent s'appuyer davantage sur les calendriers de décaissement des fournisseurs lors de la préparation budgétaire, il faut améliorer la transparence et l'échange d'informations entre les partenaires, en renforçant le dialogue national en vue d'améliorer la précision et la communication des calendriers de décaissement. Cette amélioration doit être associée à des efforts de renforcement de la compréhension qu'ont les pays du processus de préparation budgétaire ; de la façon dont l'information sur la coopération pour le développement peut être mieux intégrée ; et, de ce qui est

requis de la part des fournisseurs afin d'appuyer une préparation budgétaire efficace et complète.

- Plus d'efforts sont nécessaires pour assurer que la mesure de la qualité des systèmes nationaux de GFP et de passation des marchés prenne en considération le contexte et les objectifs des pays. Ces efforts doivent s'ajouter aux travaux déjà en cours au sein de la Plateforme pour des institutions efficaces. Cette Plateforme¹³ a mené une consultation ouverte en 2013 sur le lien entre l'objectif-cible de l'utilisation des systèmes nationaux et la mesure de la qualité de la GFP, ce qui s'est traduit par un accord de révision des approches actuelles et de développement d'autres options pour mesurer cet indicateur. En effet, l'EPIN, qui sert actuellement à définir l'objectif de l'utilisation des systèmes nationaux (indicateur 9b) s'adresse spécifiquement aux besoins d'une seule agence multilatérale. Il a été convenu que tout indicateur futur serait fondé sur les collectes de données existantes ; qu'il serait transparent, apte à l'action et objectif ; capable de recueillir un large consensus ; adaptable au contexte de chaque pays ; et mettrait l'accent sur les aspects de GFP pertinents au regard des objectifs recherchés. La Plateforme pour des institutions efficaces a commencé à revoir les différentes options de mesure et celles-ci seront disponibles d'ici fin 2014.
- Les efforts des fournisseurs pour guider l'utilisation des systèmes nationaux sont de bonnes bases à la poursuite des progrès. La mise à jour de l'orientation politique devrait permettre d'accroître de manière durable et éclairée l'utilisation des systèmes nationaux d'ici à 2015. Des dialogues nationaux sont nécessaires pour refléter les priorités nationales (quels systèmes devraient être utilisés ?) et adopter une approche pragmatique pour honorer les engagements mondiaux pris sous l'égide du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.
- Compte tenu du rôle essentiel de la transparence dans l'accord de Partenariat de Busan, le CAD est encouragé à redoubler d'efforts pour améliorer les rapports sur le statut du déliement de l'APD. Il reste encore à répondre aux questions suivantes : est-il possible techniquement (et non politiquement) de délier une activité (par exemple, il a été convenu que les frais administratifs et les frais aux réfugiés dans les pays donateurs rentreraient dans ce cadre) ? L'argent des contribuables des pays membres du CAD et/ou des citoyens des pays en développement sera-t-il optimisé par le prix et la qualité obtenus par le biais de l'appel d'offres concurrentielles internationales (par exemple, pour les programmes de sensibilisation au développement), ou certaines activités de coopération pour le développement pourraient-elles être libres de toute concurrence ?

Notes

1. Les pays participants sont les suivants : le Bangladesh, le Bénin, le Burkina Faso, Madagascar, la République de Moldova, le Pérou, la République Démocratique du Congo et la Zambie.
2. Les fournisseurs prenant part à cet exercice pilote sont : l’Australie, la Banque africaine de développement, la Banque interaméricaine de développement, la Banque mondiale, la Belgique, le Canada, le Danemark, l’Espagne, les États-Unis, la France, le Japon, l’Organisation des Nations Unies, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et l’Union européenne.
3. La méthodologie de l’indicateur et une mise à jour de l’exercice pilote le concernant, sont disponibles sur le site Internet du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement <http://effectivecooperation.org/progress>.
4. On entend par là : « Financement extérieur, y compris le financement des programmes et projets, et son utilisation prévue, qui sont indiqués dans les documents budgétaires présentés au parlement » (CABRI, 2007).
5. Cet indicateur prend la valeur de l’un des critères de l’EPIN, à savoir le critère 13. L’EPIN s’inspire d’une évaluation mettant davantage l’accent sur la GFP, le cadre d’évaluation « Dépenses publiques et responsabilité financière (consulter le site www.pefa.org).
6. L’enquête comprend 125 questions auxquelles répondent des chercheurs indépendants de 100 pays et se concentre essentiellement sur la quantité d’informations budgétaires obtenues pour huit documents budgétaires clés. Pour obtenir des détails complémentaires, veuillez consulter le site : <http://internationalbudget.org/2013/01/2012-open-budget-survey-press-release>.
7. Fondé uniquement sur les rapports rendus publics (www.pefa.org).
8. Il serait intéressant d’évaluer si ces directives se traduisent réellement en une utilisation accrue des systèmes nationaux de GFP et de passation des marchés, mais la taille de l’échantillon actuel de données est insuffisante pour conforter une telle analyse.
9. Les données de 2012 fournissent les derniers chiffres vérifiés sur le statut du déliement de l’APD. Tous les calculs de la part d’aide déliée excluent les frais administratifs des fournisseurs et les frais apparentés aux réfugiés dans les pays membres du CAD.
10. Fondé sur les prix constants et les taux de change de 2011.
11. La recommandation a été élargie en 2008, avec une clause de révision quinquennale, pour inclure les pays pauvres très endettés (PPTE) qui n’étaient pas encore inclus dans la recommandation en vertu de leur statut de pays les moins avancés (PMA).
12. La coopération technique isolée fait référence à la procuration de ressources visant le transfert de compétences techniques et de gestion ou encore de technologies à des fins de renforcement des capacités nationales générales sans référence à la mise en œuvre de projets d’investissement spécifiques.
13. Consulter le site : www.effectiveinstitutions.org.

Références

- aPB (*Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*) (2011), approuvé lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, à Busan, en République de Corée, du 29 novembre au 1er décembre 2011, <http://effectivecooperation.org/resources>.
- Banque mondiale (2013), *CPIA 2012 (EPIN 2012), Operations Policy and Country Services 2012*, la Banque mondiale, Washington DC, www.worldbank.org/ida/IRAI-2012.html.
- Banque mondiale (2011), *Rapport sur le développement dans le monde en 2011*, la Banque mondiale, Washington DC.
- CABRI (2014), *Vers une meilleure utilisation des systèmes nationaux en Afrique – évolution et approches*, Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire, Pretoria.
- CABRI (2007), *La budgétisation de l'aide*, Mokoro Ltd, Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire, Pretoria.
- Clay, E., M. Geddes and L. Nattali (2009), *Untying Aid: Is it Working? An Evaluation of the Implementation of the Paris Declaration and of the 2001 DAC Recommendation of Untying ODA to the LDCs* [Le déliement de l'aide : Est-ce que cette approche fonctionne ? Une évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et de la recommandation de 2001 du CAD sur le déliement de l'APD aux PMA], Institut danois d'études internationales, Copenhague. *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide* (2005), approuvée lors du deuxième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, Paris, 28 février-2 mars 2005, www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclarationandaccraagendaforaction.htm.
- Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État (2011), *Un New Deal pour l'engagement dans les États fragiles*, www.pbsdialogue.org/documentupload/49151944.pdf.
- IBP (*International Budget Partnership* ou Partenariat budgétaire international) (2012), *Enquête sur le budget ouvert : Les budgets transparents transforment les vies*, Washington DC, <http://internationalbudget.org/what-we-do/open-budget-survey>.
- Knack, S. (2013), « Building or bypassing recipient country systems – are donors defying the Paris Declaration ? » [« Établir ou contourner les systèmes des pays bénéficiaires – les donateurs défient-ils la Déclaration de Paris ? »], *Rapport de recherche sur les politiques*, No. 6423, avril, la Banque mondiale, Washington DC.
- Manuel, M., A. McKechnie, M. King, E. Coppin and L. Denney (2012), *Innovative Aid Instruments and Flexible Financing: Providing Better Support to Fragile States* [Instruments d'aide innovants et financement flexible: Apporter un meilleur soutien aux États fragiles], Overseas Development Institute, Londres.
- OCDE (à paraître, a), *Donor Approaches to Risk in Fragile and Conflict Affected States* [Approches suivies par les donateurs à l'égard des risques dans les États fragiles et affectés par un conflit], Éditions OCDE, Paris.

- OCDE (à paraître, b), *Annual Review of the 2001 Recommendation on Untying Aid to Least Developed Countries* [Examen annuel de la Recommandation de 2001 du CAD sur le déliement de l'aide aux pays les moins avancées], Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2013), *Converged Statistical Reporting Directives for the Creditor Reporting System and the Annual DAC Questionnaire*, Éditions OCDE, Paris, [www.oecd.org/dac/stats/documentupload/DCD-DAC\(2013\)15-FINAL-ENG.pdf](http://www.oecd.org/dac/stats/documentupload/DCD-DAC(2013)15-FINAL-ENG.pdf).
- OCDE (2012), *Practitioner's Guide to the Use of Country PFM Systems* [Guide du praticien pour l'utilisation des systèmes nationaux de GFP]), Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2011a), *Efficacité de l'aide 2011 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2011b), *Apparent Inconsistencies in Reporting on Tying Status* [Incohérences apparentes dans la notification sur le degré de liaison], Groupe de travail du CAD sur les statistiques, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2001), *Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide aux pays les moins avancés*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE-CAD (sans date) *Base de données du Système de notification des pays créanciers (SNPC) sur les activités d'aide*, www.oecd.org/dac/stats/crsguide.htm.
- PAA (*Programme d'action d'Accra*) (2008), approuvé lors du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, à Accra, au Ghana, du 2 au 4 septembre 2008, www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclarationandaccraagendaforaction.htm.
- Wood, B., J. Betts, F. Etta, J. Gayfer, D. Kabell, N. Ngwira, F. Sagasti et M. Samaranayake (2011), *The Evaluation of the Paris Declaration, Final Report* [L'évaluation de la Déclaration de Paris, Rapport final], Institut danois des études internationales, Copenhague, <http://pd-website.inforce.dk/content/content-en.html>.

Chapitre 3

Partenariats inclusifs en matière de développement

L'accord de Partenariat de Busan a reconnu que tous les acteurs ont un rôle différent mais complémentaire à jouer dans la réalisation des objectifs du développement. Il place l'inclusion au cœur de partenariats efficaces pour le développement, réunissant les perspectives et les contributions de toutes les parties prenantes, y compris des gouvernements, de la société civile et des entreprises. Une approche inclusive du développement signifie également qu'il faut consacrer des efforts pour garantir que ses avantages profitent à tout le monde – aux femmes comme aux hommes. Ce chapitre traite les questions suivantes : Dans quelle mesure les organisations de la société civile ont pu opérer au sein d'un environnement qui maximise leur contribution au développement ? De quelle façon le secteur privé participe à la conception et à la mise en œuvre des politiques et des stratégies visant à favoriser la croissance durable et la réduction de la pauvreté ? Est-ce que les pays en développement disposent de systèmes en place leur permettant d'effectuer le suivi des crédits affectés en faveur de l'égalité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes ? Ce chapitre présente l'état d'avancement actuel de l'indicateur sur l'égalité hommes-femmes. La conception des indicateurs permettant d'effectuer le suivi de l'environnement favorable à la société civile et de l'engagement du secteur privé s'est avérée difficile et ces indicateurs sont actuellement affinés. Il fournit des éléments préliminaires concernant certains engagements sur l'environnement propice à la société civile et sur l'engagement du secteur privé, ainsi qu'une mise à jour du statut de l'évolution des indicateurs.

L'existence de partenariats inclusifs engendre de meilleurs résultats en matière de développement et de prospérité partagée.

De vastes segments de la population dans de nombreux pays en développement ne profitent pas des bénéfices du développement. Mettre l'accent exclusivement sur la croissance ne suffit pas à éradiquer la pauvreté ; l'inégalité généralisée en est le résultat. La nécessité de politiques et de mesures spécifiques, ainsi que de la participation de tous les acteurs pour veiller à ce que chacun puisse bénéficier de la croissance, en particulier les groupes vulnérables, est incorporée dans l'accord de Partenariat de Busan (aPB). Le besoin d'inclusion est renforcé par le Rapport 2013 du Groupe de personnalités de haut niveau sur le Programme de développement pour l'après-2015 (GPHN, 2013). Il réclame des objectifs internationaux de développement qui ne laissent « personne de côté » et met l'accent sur une croissance inclusive ainsi que sur l'inclusion sociale.

L'une des contributions de l'accord de Partenariat de Busan est son élargissement du programme de coopération pour le développement en vue d'inclure un large éventail d'acteurs et de défis en matière de développement. Cet élargissement a commencé lors du Forum de haut niveau de Busan sur l'efficacité de l'aide, qui encourageait la participation active des acteurs non étatiques comme « participants de plein droit et égaux » à la formulation du programme et au développement de l'accord de Partenariat de Busan. Les partenariats de développement inclusifs sont l'un des quatre principes de l'accord, qui étayaient ses objectifs communs et ses engagements différentiels (encadré 1.1). Bien que le Programme d'action d'Accra (2008) ait reconnu le rôle important des acteurs non gouvernementaux – les organisations de la société civile en particulier (OSC), les entreprises, les parlements et les pouvoirs publics locaux – l'accord de Partenariat de Busan élève ces parties prenantes au rang de partenaires au développement à part entière et leur permet de s'exprimer sur un pied d'égalité quant à la façon d'encourager la croissance durable, la réduction de la pauvreté et le partage de la prospérité. Il reconnaît les rôles différents mais complémentaires de tous les acteurs du développement.

L'accord de Partenariat de Busan vise à promouvoir une coopération plus efficace au service du développement par le biais de partenariats inclusifs. Les engagements correspondants de Busan définissent un programme ambitieux pour la participation de la société civile et du secteur privé, afin de leur permettre de contribuer pleinement au développement tout en encourageant une plus grande redevabilité. Les OSC ont besoin de mettre en œuvre leurs propres engagements en matière d'efficacité, énoncés dans les principes d'Istanbul (2010)¹, tout autant que d'obtenir un soutien pour opérer dans un environnement favorable. Le secteur privé est appelé à contribuer à la formulation de politiques qui favorisent la croissance et réduisent la pauvreté, alors que les gouvernements améliorent la façon de réguler leurs marchés grâce à une participation accrue des acteurs du secteur privé.

Au-delà de la question de savoir qui participe à la formulation et à la mise en œuvre des politiques de développement, les partenariats de développement inclusifs visent à obtenir de meilleurs résultats de développement et une prospérité partagée. Une forme importante d'exclusion est l'inégalité hommes-femmes. Reconnaisant que la réduction des inégalités hommes-femmes est à la fois une fin en soi et une condition préalable à l'instauration d'une croissance solidaire et pérenne, l'accord de Partenariat de Busan exige que les dépenses publiques soient dûment ciblées pour bénéficier aux femmes comme aux hommes.

Le cadre de suivi du Partenariat mondial ne peut refléter qu'une partie de ces ambitions et comprend trois indicateurs représentant les meilleurs variables indicatives de mesure des progrès réalisés vers un programme de développement plus inclusif :

- Indicateur 2 : La société civile opère au sein d'un environnement qui maximise sa participation et sa contribution au développement.
- Indicateur 3 : Engagement et contribution au développement du secteur privé.
- Indicateur 8 : Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes.

Indicateur 2 : La société civile opère au sein d'un environnement qui maximise sa participation – et sa contribution – au développement

Les OSC jouent un rôle vital pour permettre aux peuples d'exercer leurs droits, pour mobiliser des ressources et pour fournir des service-clés aux citoyens.

L'accord de Partenariat de Busan réaffirme que les OSC sont « des acteurs indépendantes [à part entière] ». Les OSC sont des organisations non marchandes et non étatiques, au sein desquelles les gens s'organisent pour poursuivre des intérêts communs dans le domaine public. Bien que diverses, elles « jouent un rôle déterminant dans la possibilité pour les personnes de faire valoir leurs droits, dans la promotion des approches fondées sur les droits, dans la définition des politiques de développement et de partenariats, et dans leur mise en œuvre » (aPB, 2011 : paragraphe 22). En outre, certaines OSC – en particulier les organisations non gouvernementales (ONG) et les fondations – contribuent activement à la coopération pour le développement en utilisant des fonds recueillis auprès de sources publiques et non publiques, ou en mettant en œuvre des programmes et des projets spécifiques financés par l'aide publique au développement. Bien souvent, elles complètent également l'action des États en fournissant des services aux citoyens.

S'appuyant sur le Programme d'action d'Accra, l'accord de Partenariat de Busan réclame un environnement propice dans lequel les OSC peuvent maximiser leur contribution au développement » (PAA, 2008 : paragraphe 20c ; aPB, 2011 : paragraphe 22a). À quoi ressemble un environnement favorable aux OSC ? De façon générale, l'environnement de la société civile est considéré comme « les conditions dans lesquelles la société civile travaille », en commençant au niveau national (CIVICUS, 2013a). Il existe des principes internationaux protégeant la société civile qui sont fondés sur les lois internationales et régionales des droits de l'homme (Mouvement mondial pour la démocratie et Centre international de droit des associations à but non lucratif, 2012). Par exemple, en septembre 2013 la 24^{ème} session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté la résolution « Champ d'action de la société civile », qui « prie instamment les États de créer et de maintenir, en droit et dans la pratique, un environnement sûr et favorable dans lequel la société civile peut opérer sans entrave et en toute sécurité » (Assemblée générale des Nations Unies, 2013).

Bien qu'il existe un consensus sur l'importance d'un environnement favorable aux OSC pour qu'elles agissent et s'impliquent dans le domaine du développement, il existe cependant des divergences sur ce que signifie un environnement favorable. Afin de faciliter une compréhension commune entre les parties prenantes du Partenariat mondial sur ce qui doit être fait pour promouvoir un environnement propice à la société civile,

L'Équipe de travail sur l'efficacité du développement de la société civile et l'environnement propice² propose de s'inspirer des droits convenus au niveau international (également reconnus dans l'accord de Partenariat de Busan). Dans ce contexte, l'environnement favorable à la société civile devrait inclure :

- la loi, la politique et la pratique en ce qui concerne la liberté d'association : le droit des individus de fonder des associations, d'y adhérer et d'y participer, au niveau national et au niveau international, dotées d'une personnalité juridique si les fondateurs le souhaitent
- le droit des OSC d'agir sans ingérence injustifiée de l'État dans leurs affaires ; et le droit de poursuivre un large éventail d'objectifs qu'ils ont eux-mêmes définis, y compris de chercher et d'obtenir des financements de sources nationales et internationales
- le respect d'autres droits fondamentaux, principalement le droit à la liberté de réunion pacifique ; le droit à la liberté d'expression ; et le droit de communiquer et de coopérer avec les autres dans tous les secteurs au sein et en dehors de leur pays, y compris par l'intermédiaire de réseaux, de coalitions et par tous les moyens de leur choix
- des forums de dialogue institutionnalisés, inclusifs et transparents entre les diverses parties prenantes pour la participation active des acteurs non étatiques à la détermination, à la mise en œuvre et au suivi des programmes et de la politique en matière de développement
- le soutien efficace des fournisseurs de coopération au développement pour pouvoir contribuer à l'efficacité des OSC en tant qu'acteurs à part entière du développement.

Que mesure cet indicateur ?

Indicateur 2 : La société civile opère dans un environnement qui maximise sa participation et sa contribution au développement.

Objectif-cible d'ici à 2015 : Progrès continus au fil du temps.

L'objectif de cet indicateur est d'offrir la possibilité de lancer une discussion politique sur les grandes tendances. Il s'appuie sur l'indice CIVICUS³ d'environnement favorable (EEI)⁴, un indice composite global, utilisant des données secondaires pour déterminer la propension des citoyens à participer à la société civile (CIVICUS, 2013a). L'indice est organisé autour de trois dimensions (socio-économique, socioculturelle et environnement de gouvernance), décomposées en 17 sous-dimensions et 53 indicateurs. À ce jour, l'indice couvre 109 pays (ceux disposant de données disponibles concernant au moins 14 des 17 sous-dimensions). L'indice fournit une présentation des différents facteurs qui affectent la capacité des citoyens à s'engager et à participer à la société civile.

Il avait été initialement prévu que l'indicateur du Partenariat mondial sur l'environnement favorable aux OSC se concentrerait sur les sous-dimensions de l'EEI relatives à l'engagement de Busan, à savoir celles ayant un impact direct sur l'activité des OSC. Ces sous-dimensions portent sur le cadre juridique et réglementaire des organisations de la société civile et incluent (CIVICUS, 2013a) :

- Le contexte juridique des ONG : les conditions juridiques permettant aux ONG d'exercer leurs activités.
- L'infrastructure de la société civile : la force de la capacité organisationnelle, la viabilité financière et les mécanismes de soutien aux OSC.

Le manque de données détaillées à ce jour montre qu'il est trop tôt pour concevoir un indicateur permettant de mesurer les progrès accomplis pays par pays. Deux des sous-dimensions de l'EEI reposent sur une source unique⁵ avec une couverture de pays limitée. Il est donc difficile, à ce stade, d'utiliser l'EEI pour concevoir un indicateur qui fournirait à lui seul une base solide pour un dialogue constructif sur l'état de l'environnement favorable aux OSC au sein du Partenariat mondial. Compte tenu de ces défis, la voie proposée est de s'appuyer sur le travail effectué par CIVICUS et de le compléter avec des données factuelles qualitatives supplémentaires en vue d'identifier quelques tendances et défis vers la mise en place d'un environnement favorable aux OSC, en se concentrant sur les aspects suivants : le cadre juridique et réglementaire s'appliquant aux OSC, le soutien apporté par les fournisseurs de coopération pour le développement, et les plateformes de dialogue entre les diverses parties prenantes.

Quel est l'état d'avancement ?

Les gouvernements peuvent faciliter le travail des OSC, par exemple en améliorant leur législation ou en incluant systématiquement la société civile dans les processus de dialogue nationaux.

Malgré quelques exemples positifs (encadré 3.1), les faits révèlent que les conditions pour que la société civile participe et contribue au développement sont loin d'être parfaites. Les informations provenant de différentes sources montrent que les OSC sont confrontées à des contraintes dans de nombreux pays : CIVICUS a fait état de 413 menaces à l'encontre de la société civile dans 87 pays entre janvier 2012 et octobre 2013 (CIVICUS, 2013b). Elles peuvent aller de limites juridiques sur le financement et le déploiement des activités politiques à des menaces, des emprisonnements et des crises (y compris l'assassinat) contre les militants et les membres des OSC en réaction à leurs activités. La Confédération syndicale internationale énumère sept pays « à risque » en raison de violations extrêmes des droits syndicaux et du travail ; des infractions moins graves ont été enregistrées dans 80 autres pays (CSI, 2013).

Assurer un cadre juridique et réglementaire pour les OSC

Les OSC font face à d'importants défis dans de nombreux pays : enregistrement obligatoire et/ou complexe, processus de contrôle et restrictions de financement.

Malgré le fait que les droits d'association, de réunion pacifique et d'expression sont protégés dans la Constitution de nombreux pays, en réalité, ces droits peuvent être restreints par des lois, des règlements et les pratiques. Bien que ces limitations soient plus répandues dans des contextes politiques autoritaires, des exemples sont aussi constatés dans des environnements plus démocratiques. Les points particulièrement sensibles sont l'introduction de procédés d'inscription obligatoires et/ou complexes des OSC (POED,

2013). L'ONU affirme que « la formation d'associations ne devrait être soumise à aucune procédure d'autorisation préalable mais, plutôt à un système de notification réglementé, simple, facilement accessible, non discriminatoire et non onéreux ou gratuit » (ONU, 2013). Dans d'autres cas, les OSC ont vu leur domaine d'activités limité par la loi, et ce, en utilisant une terminologie vague sujettes à des interprétations arbitraires.

Encadré 3.1. Les progrès vers un environnement plus favorable aux organisations de la société civile

Le partenariat des OSC pour l'efficacité du développement a été formé en 2012 en tant que plateforme ouverte regroupant des OSC du monde entier autour de la question de l'efficacité du développement. Il a fait état de quelques exemples positifs de la part de gouvernements s'efforçant d'améliorer les pour les OSC dont :

- La législation du Kirghizistan relative à la création de conseils de surveillance publics offrant aux OSC un forum pour surveiller la mise en œuvre des politiques gouvernementales et l'utilisation des ressources publiques (POED, 2013).
- Des forums de politiques plus participatifs pour le dialogue politique au Cameroun et au Kenya (POED, 2013).
- L'amélioration de l'environnement politique en faveur des OSC au Malawi après l'investiture d'un nouveau président en 2012 (POED, 2013).

Les commentaires qualitatifs du Salvador, dans le cadre de la soumission des données de suivi du Partenariat mondial, indique que son cadre national de suivi pour son Plan national pour l'efficacité de la coopération au développement (2012-15) inclut un indicateur sur l'environnement favorable à la société civile. Ce pays a également fait part du lancement en 2014 de la participation des citoyens à la politique de gestion publique et à l'élaboration d'un projet de loi sur la participation des citoyens, dont la conception a impliqué le milieu universitaire et des OSC.

La capacité des OSC à accéder au financement et à d'autres ressources provenant de sources nationales, étrangères et internationales fait partie intégrante des conditions d'un environnement favorable. Le Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association met en évidence l'intensification du contrôle et des restrictions sur le financement de la société civile, en particulier celui provenant de sources étrangères (ONU, 2013). Les gouvernements justifient fréquemment ces limitations en invoquant des problèmes de sécurité (y compris la protection contre le terrorisme et la prévention du blanchiment de capitaux), des questions de souveraineté (peur de l'ingérence étrangère), de transparence et de responsabilité, et même les principes garants de l'efficacité de l'aide. Au cours des deux dernières années, d'autres exemples similaires de mesures de restriction imposées aux OSC en ce qui concerne leur financement ont également été enregistrés par le Centre international de droit des associations à but non lucratif (2013).

Soutien efficace des fournisseurs de coopération pour le développement

Les fournisseurs de coopération peuvent faire plus pour assurer que les OSC exercent leur rôle d'acteur indépendant du développement.

Dans les pays qui sont tributaires du financement extérieur pour le développement, CIVICUS affirme que les fournisseurs pourraient utiliser le financement de la coopération au développement pour améliorer les conditions, en travaillant avec les gouvernements,

ou en soutenant directement la société civile locale. Il existe des exemples de fournisseurs qui, individuellement ou conjointement, suivent les bonnes pratiques dans le cadre de leur soutien et de leur engagement envers la société civile. Toutefois, le bilan reste mitigé, car « un certain nombre de donateurs ont stagné dans leur progression, tandis que d'autres ont simultanément mis en œuvre des changements propices et plus restrictifs concernant leur soutien aux OSC et leur engagement à leur encontre » (Équipe de travail multi-parties prenantes sur l'efficacité du développement et l'environnement favorable, 2013). Cette situation est confirmée par d'autres évaluations, qui demandent aux fournisseurs de redoubler d'efforts pour soutenir l'environnement favorable aux OSC (INTRAC, 2013).

Dialogue institutionnalisé, inclusif et transparent entre les diverses parties prenantes

L'implication des acteurs non-étatiques dans les discussions sur les stratégies de développement reste l'exception plutôt que la règle.

En mettant l'accent sur l'appropriation démocratique du développement, l'accord de Partenariat de Busan offre aux OSC la possibilité de demander à être pleinement impliquées dans les processus de développement. Le Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement a documenté l'expérience acquise dans ce domaine, à travers 12 études de cas (POED, 2013). De « modestes progrès » dans certains pays d'Afrique subsaharienne sont signalés, mais dans l'ensemble l'étude conclut que des consultations plurilatérales sont surtout « épisodiques, à la discrétion des gouvernements et souvent implique un nombre limité d'OSC, sélectionnées pour leur large soutien de la politique gouvernementale. L'inclusion d'OSC et d'autres parties prenantes au sein des organes publics mandatés pour coordonner et/ou effectuer le suivi des stratégies nationales de développement reste l'exception plutôt que la règle » (POED, 2013). La présentation de rapports sur la redevabilité mutuelle (indicateur 7, chapitre 4) ne montre qu'une lente progression vers l'implication des parties prenantes non exécutives (qui ne se limitent pas aux OSC).

Indicateur 3 : Engagement et contribution du secteur privé au développement

Un dialogue public-privé efficace peut mener à un environnement plus favorable pour le développement du secteur privé et de l'investissement.

L'accord de Partenariat de Busan reconnaît le rôle essentiel que joue le secteur privé dans la promotion de l'innovation, la création de richesses, de revenus et d'emplois et dans la mobilisation de ressources intérieures, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté. C'est la première fois que des acteurs non étatiques tels que le secteur privé prennent part à des discussions de haut niveau sur la coopération au service du développement en tant que partenaires du développement à égal niveau avec les gouvernements (aPB, 2011 : paragraphe 32).

Lors du Forum de haut niveau de Busan, des gouvernements et plus de 40 représentants des secteurs public et privé ont approuvé la Déclaration conjointe visant à étendre et renforcer la coopération entre le secteur public et le secteur privé en faveur

d'une croissance large, inclusive et durable (2011). Cette déclaration avance des principes qui orientent les actions communes entre les acteurs du secteur public et privé afin de garantir un dialogue inclusif propice au développement durable. Ces principes requièrent un cadre politique qui considère que la consultation du secteur privé dans l'élaboration des plans nationaux et sectoriels est une condition préalable à l'élargissement de l'appropriation du processus de développement par les pays, ce qui permet de garantir une croissance inclusive et d'étendre les opportunités économiques à l'ensemble des segments de la population. Cette vision fait partie intégrante des engagements qui portent sur le secteur privé et le développement et qui sous-tendent l'accord de Partenariat de Busan.

Mesurer l'évolution de l'implication du secteur privé par l'intermédiaire du cadre de suivi du Partenariat mondial permettrait de renforcer les mesures incitatives pour les pays en voie de développement et leurs partenaires de développement à accroître et approfondir le dialogue public-privé et toute autre forme d'implication conjointe du secteur privé avec le secteur public. L'objectif de cet indicateur est d'apporter une base pour une meilleure compréhension de la nature, de la structure et de la durabilité des processus collaboratifs entre les acteurs des secteurs public et privé. Il pourrait également stimuler le dialogue national sur les avancées, les défis et les besoins en matière de développement institutionnel.

L'élaboration d'un indicateur portant sur l'engagement du secteur privé s'est avérée difficile. Les difficultés rencontrées concernent notamment la nécessité d'identifier des variables relatives à l'engagement du secteur privé, en ayant recours aux méthodes existantes dans un domaine aussi complexe, tout en faisant face à une pénurie relative de données comparatives pour la création de cet outil. Une évaluation exhaustive de l'engagement du secteur privé requiert l'implication d'un large éventail d'acteurs des secteurs public et privé (tels que les entreprises nationales et étrangères, les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises, ainsi que les associations professionnelles). Cela nécessite l'élaboration et la mise en œuvre d'une méthode d'évaluation, notamment à travers des enquêtes auprès des structures privées et qui demanderait des ressources et une capacité dépassant les moyens de l'équipe d'appui conjointe du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Il convient de poursuivre les réflexions et les consultations dans ce domaine pour s'assurer que l'indicateur apporte les mesures incitatives nécessaires au développement d'un dialogue public-privé structuré et durable.

Que mesure cet indicateur ?

Indicateur 3 : Engagement et contribution au développement du secteur privé.

Objectif-cible d'ici à 2015 : Progrès continus au fil du temps.

L'indicateur met l'accent sur l'un des cinq engagements liés au secteur privé qui figurent dans l'accord de Partenariat de Busan : « faciliter la participation du secteur privé à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement, afin de favoriser l'instauration d'une croissance pérenne et la réduction de la pauvreté » (aPB, 2011 : paragraphe 32b). Cet indicateur n'est pas conçu pour mesurer l'intégralité de la participation du secteur privé au développement et n'a pas pour but d'intégrer d'autres dimensions de la coopération ou de l'interaction public-privé (telle que les partenariats public-privé, le rôle du secteur privé dans l'atténuation de la pauvreté grâce à la création d'emplois ou à l'entreprise inclusive). Cet indicateur n'a pas non plus pour objectif de

reproduire les classements mondiaux existants dans ce domaine (par exemple, l'indice *Doing Business* de la Banque mondiale ou l'indice de compétitivité du Forum économique mondial).

Cet indicateur est un indice multidimensionnel qui évalue la qualité du dialogue public-privé comme variable indicative pour la mesure de l'engagement du secteur privé dans les pays en voie de développement. Les dimensions proposées pour l'évaluation sont⁶ :

- l'existence de mécanismes institutionnalisés ou de structures formelles pour faciliter le dialogue
- la représentativité des acteurs du secteur privé engagés dans le dialogue
- des indications basiques concernant les résultats du dialogue (par exemple, le nombre de réformes proposées ou mises en œuvre).

L'indicateur dispose d'un outil d'évaluation fondé sur les principes de bonne pratique du dialogue public-privé et d'une méthodologie de suivi et d'évaluation associée à ce processus (Herzberg et Wright, 2006). Cette méthodologie permet l'examen de l'efficacité organisationnelle du dialogue public-privé (encadré 3.2), en mettant plus particulièrement l'accent sur la nature, la structure et la durabilité des processus collaboratifs entre les acteurs des secteurs public et privé.

Encadré 3.2. Qu'est-ce que le dialogue public-privé ?

Le dialogue public-privé (DPP) est un mécanisme d'engagement visant à garantir des réformes politiques plus inclusives et durables grâce à un processus de réforme structuré et participatif. Il fait référence à l'interaction structurée entre les secteurs public et privé dans la promotion de conditions favorables au développement du secteur privé, d'améliorations du climat économique et de la réduction de la pauvreté. Les initiatives visant à promouvoir le DPP consistent, pour la plupart, à mettre en place conjointement des groupes de travail technique, un secrétariat et un organe de supervision de haut niveau. Il existe plusieurs sortes de DPP affichant un large éventail d'activités. Ces dialogues abordent, par exemple, les problématiques liées au climat d'investissement transversal et les problématiques sectorielles, et peuvent également mettre l'accent sur les échelons ruraux ou urbains, nationaux ou infranationaux.

Exemples de dialogues public-privé : le Forum d'affaires du Viêt Nam ou le Forum consultatif public-privé éthiopien. Pour plus d'informations sur le dialogue public-privé, veuillez consulter www.publicprivatedialogue.org.

Une fois pleinement opérationnel, l'outil d'évaluation permettra aux partenaires du développement d'un pays de cibler leur soutien au service d'un dialogue public-privé (DPP) efficace afin de favoriser un meilleur environnement commercial. Trop souvent, les DPP ont été élaborés dans des pays par des partenaires du développement sans tenir compte du contexte opérationnel de façon adéquate. L'évaluation de la qualité des DPP représente une étape clé qui permet à l'ensemble des parties prenantes pour le développement de comprendre le rôle que joue le secteur privé et de renforcer sa contribution au développement. Le dialogue public-privé existe souvent dans un contexte institutionnel défavorable, mais est-il efficace ? Et s'il l'est, quels en sont les indicateurs de réussite et quels en sont les résultats ?

Au lieu de se restreindre aux plateformes de DPP existantes, l'indicateur tente d'apporter une vision plus globale du contexte dans son intégralité ainsi que de la capacité et de la volonté du secteur privé à s'engager dans un tel dialogue. De cette

manière, l'outil peut faire ressortir des faiblesses auxquelles il convient de remédier pour que le dialogue public-privé puisse être efficace. Toutefois, cela ne doit pas ralentir l'introduction d'un DPP dans les environnements à haut risque. Il devrait plutôt permettre aux partenaires du développement de mieux gérer et attribuer les ressources. Cela permettra de s'assurer que les risques sont partagés, de garantir l'apport en compétences et capacités et que l'impact direct de la mise en œuvre soit positif.

Quel est l'état d'avancement ?

L'outil d'évaluation était encore en phase d'essai au moment de la rédaction de ce rapport. Les résultats préliminaires devraient toutefois permettre de tirer des enseignements utiles qui entreront en jeu dans la préparation des débats politiques de la réunion de haut niveau du Partenariat mondial qui aura lieu au Mexique en avril 2014.

Le dialogue Public-Privé est plus efficace s'il est soutenu par une entité administrative, des groupes de travail techniques et une structure de supervision de haut niveau.

D'ici là, les éléments existants offrent des résultats utiles qui montrent une forte corrélation entre l'efficacité organisationnelle des secrétariats qui soutiennent les organes de dialogue public-privé, les DPP et les résultats obtenus. Lorsque la demande des pays joue un rôle moteur dans les DPP, ceux-ci constituent un point d'entrée pour la mise en œuvre de programmes plus vastes et plus ambitieux de coopération pour le développement. Le dialogue public-privé, lorsqu'il est orienté et qu'il dispose d'un bon appui, peut contribuer à l'amélioration du climat d'investissement. Parrainée par la Banque mondiale, l'évaluation de l'efficacité des forums portant sur le dialogue public-privé constitue une étude clé (Toland, 2009). Cette évaluation a fait appel à la méthodologie qui sous-tend l'outil d'évaluation proposé pour cet indicateur et a servi de point de référence pour mesurer la performance organisationnelle d'un dialogue public-privé disposant d'une telle structure. Le processus a également permis d'améliorer la compréhension de divers modèles de mise en œuvre et des risques associés à chacun d'entre eux, ainsi que d'apporter de nouvelles perspectives sur les facteurs de réussite pour un dialogue public-privé efficace.

L'étude menée par la Banque mondiale dans 30 pays indique qu'un soutien bien ciblé a conduit à la mise en œuvre de 400 réformes spécifiques qui touchent plus de 50 domaines au sein du milieu de développement/environnement commercial du secteur de la finance et du secteur privé (Toland, 2009). Des résultats plus difficilement quantifiables indiquent que le processus-même de dialogue a eu une incidence positive sur la promotion du processus de réforme. Les DPP ont ouvert de nouvelles voies de communication et de consultation. Les gouvernements ont fait usage des DPP afin d'améliorer leurs propres cadres de coordination et de redevabilité. La confiance entre les parties prenantes et une volonté de s'engager sont apparues dans des pays où l'expérience en matière de dialogue est limitée.

Il existe également de nombreux exemples d'échec de DPP dans les pays en voie de développement. Les DPP ont tendance à échouer lorsqu'ils ne bénéficient pas de fondements solides ou s'ils ne s'assurent pas de la volonté des parties prenantes à s'engager dans le processus. Les DPP constituent des défis particuliers dans les environnements de post-conflit dans lesquels ils mettent à l'épreuve la capacité globale de mise en œuvre des gouvernements. Ils mettent également à l'épreuve la capacité des

gouvernements à s’engager ouvertement avec des parties prenantes non étatiques. Le succès des DPP s’obtient au prix d’investissements dans les institutions et le peuple et d’une évaluation réaliste de la capacité des acteurs impliqués, publics comme privés.

Indicateur 8 : Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes

Réduire l’inégalité hommes-femmes est à la fois une fin en soi et un préalable à une croissance durable et inclusive.

L’égalité hommes-femmes et l’autonomisation des femmes sont des domaines cruciaux pour le développement. Réduire les inégalités liées au genre est à la fois une fin en soi et un prérequis à une croissance durable et inclusive. L’accord de Partenariat de Busan appelle à redoubler les efforts de mise en œuvre des engagements existants dans ce domaine. Cet indicateur se concentre sur l’engagement à « accélérer et intensifier [les] efforts pour collecter, diffuser, harmoniser et mettre pleinement à profit des données ventilées par sexe afin d’éclairer les décisions stratégiques et de guider l’investissement, en veillant de même à ce que les dépenses publiques soient dûment ciblées pour bénéficier aux femmes comme aux hommes » (aPB, 2011 : paragraphe 20a).

Les gouvernements disposent d’un outil qui a fait ses preuves dans ce domaine permettant de progresser ; il s’agit d’élaborer des systèmes de suivi et de contrôle budgétaire appropriés, et de rendre les informations sur les affectations destinées à l’égalité hommes-femmes et à l’autonomisation des femmes facile d’accès pour le public (aPB, 2011 : paragraphe 20a).

Que mesure cet indicateur ?

Indicateur 8 : Part des pays en développement qui disposent de systèmes permettant d’effectuer le suivi et de rendre publiques les affectations destinées à l’égalité hommes-femmes et à l’autonomisation des femmes.

Objectif-cible d’ici à 2015 : Tous les pays en développement ont des systèmes qui effectuent le suivi des affectations destinées à l’égalité hommes-femmes et à l’autonomisation des femmes.

Cet indicateur comble une lacune importante en matière de redevabilité en permettant la première évaluation comparable de l’existence de tels systèmes. Il comporte deux parties : la part des pays en développement disposant de systèmes permettant (1) d’effectuer le suivi ; et (2) de rendre publiques les affectations destinées à l’égalité hommes-femmes et à l’autonomisation des femmes.

Les systèmes en place pour suivre les allocations budgétaires aux questions de genre incluent : des lignes directrices pour intégrer une perspective de genre dans les processus budgétaires, des indicateurs spécifiques sur les questions de genre pour informer les décisions budgétaires et des identifiants budgétaires pour identifier les programmes et les ressources associés.

Pour être considérés comme « ayant en place un système de suivi des affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes », les pays doivent remplir au moins un des critères suivants :

1. Il existe une déclaration officielle du gouvernement concernant un système effectuant le suivi des affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes. Ces systèmes peuvent se définir comme les processus et procédures mis en place pour planifier, approuver, affecter et suivre les dépenses publiques au niveau national et sectoriel de façon à s'assurer que les dépenses soient ciblées de manière adéquate pour bénéficier à la fois aux femmes et aux hommes. Cela peut inclure des déclarations de budgétisation spécifiques au genre, des codeurs, des marqueurs selon le genre voire même des instructions préliminaires telles que définies dans les circulaires relatives au cadre budgétaire.
2. Les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes font l'objet d'un suivi systématique. Pour ce faire, le processus doit être planifié officiellement et réalisé régulièrement.
3. L'unité centrale du gouvernement responsable des dépenses publiques (par exemple le ministère des Finances ou un ministère sectoriel) dirige et supervise le système de suivi.

Pour que les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes soient considérées comme « rendues publiques », le critère suivant est obligatoire :

4. Les informations budgétaires concernant l'égalité hommes-femmes sont rendues publiques à travers le contrôle parlementaire, l'exercice de droit de regard des organisations de la société civile, des publications, sites Internet ou autres moyens.

Quel est l'état d'avancement ?

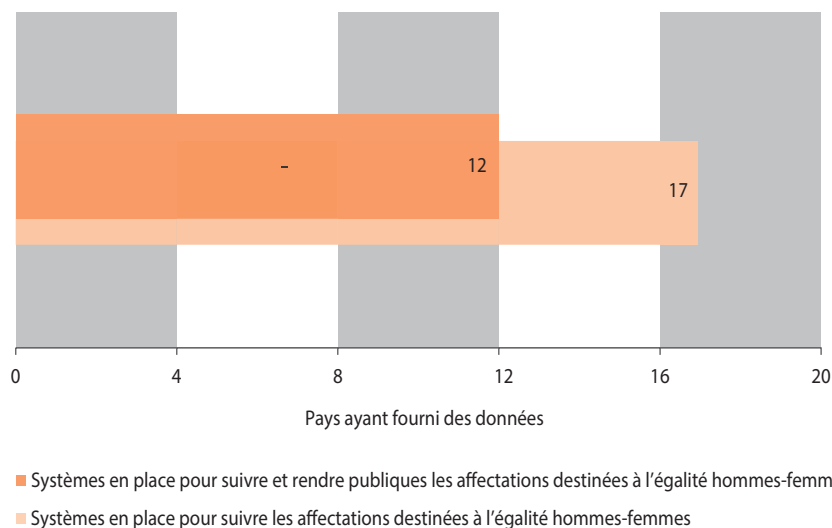
L'intérêt important porté à l'indicateur sur le genre démontre l'engagement à ce qu'à la fois les hommes et les femmes bénéficient de la dépense publique.

Cet indicateur a été élaboré par ONU-Femmes et le réseau du Comité d'aide au développement de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes. L'intention première était de tester l'indicateur dans 20 des programmes-pays d'ONU-Femmes en 2013, mais la méthodologie a été mise à la disponibilité de tous les pays intéressés. Il est encourageant de voir que la majorité des pays ayant transmis des données au suivi du Partenariat mondial ont fourni des renseignements sur cet indicateur de manière volontaire. Cela indique que les pays sont engagés en faveur de l'égalité hommes-femmes et font des efforts importants pour suivre les affectations dans ce domaine. L'indicateur semble aussi avoir la capacité à susciter un changement de comportement rapide ; en effet, beaucoup de pays n'ayant pas de système de ce type ont pris des mesures pour les instaurer (encadré 3.3).

Les données des pays pour chacun des critères sont présentées dans le tableau A.8. Sur les 35 pays qui ont rendu compte de cet indicateur, 12 ont un système en place pour suivre et rendre publiques les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes (graphique 3.1). Il s'agit du Burkina Faso, du Cabo Verde, de l'Éthiopie, du Guatemala, de la Jamaïque, du Kosovo, du Mali, du Népal, des Philippines, du Rwanda, du Soudan et

de la République-Unie de Tanzanie. Cinq pays supplémentaires (la Côte d'Ivoire, le Salvador, la République de Moldova, le Niger et le Togo) rapportent qu'ils ont des systèmes de suivi des affectations destinées à l'égalité hommes-femmes, mais que les affectations ne sont pas rendues publiques. L'existence d'une déclaration officielle du gouvernement ou d'un système de suivi des affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes est le plus fréquent des quatre critères de l'indicateur.

Graphique 3.1. Combien de pays ont des systèmes en place permettant de suivre et de rendre publiques les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes ?



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933029128>

Il existe différents types de systèmes en place au niveau national pour suivre les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes. Par exemple, l'Éthiopie a mis au point des directives nationales budgétaires en faveur de l'égalité hommes-femmes afin d'intégrer cette dimension au processus du programme de budget. De la même façon, les directives budgétaires annuelles de la République-Unie de Tanzanie fournies par le ministère des Finances et des Affaires économiques donnent pour instruction aux ministères sectoriels d'adopter une approche de budgétisation favorable à l'égalité hommes-femmes. En outre, la matrice du cadre d'évaluation des performances, l'examen des dépenses publiques et la plateforme de gestion de l'aide sont des instruments gouvernementaux reconnus de la République-Unie de Tanzanie, et incluent des indicateurs pour suivre de façon plus systématique les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes. Au Guatemala, un codeur budgétaire permet d'identifier les programmes et les ressources allouées pour la mise en œuvre de la politique nationale de promotion et de développement intégral des femmes ainsi que du plan pour l'égalité des chances.

La plupart des pays participants déploient des efforts importants pour suivre les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et les rendre publiques.

Sur les 20 pays qui ont transmis des données qualitatives supplémentaires, 8 s'efforcent d'utiliser des indicateurs spécifiques au genre et des données désagrégées

par sexe pour orienter les décisions sur les affectations budgétaires au niveau sectoriel, local ou par district. Au Kenya, le gouvernement est en train d'élaborer des données désagrégées par sexe pour tous les secteurs ; cependant, les affectations budgétaires ne sont pas favorables à l'égalité hommes-femmes et les dépenses ne sont pas désagrégées par sexe. À Madagascar, des données désagrégées par sexe sont utilisées pour déterminer les budgets sectoriels ; toutefois, le gouvernement indique que cette pratique n'est pas appliquée systématiquement. Le gouvernement moldave a mis au point des données désagrégées par sexe dans les domaines de la protection sociale, de l'emploi et de l'éducation et il a mis à jour un ensemble harmonisé d'indicateurs favorable à l'égalité hommes-femmes pour faciliter le processus de présentation de rapports et contribuer à la mise en œuvre de son Programme national sur l'égalité hommes-femmes. Les données existantes désagrégées par sexe ne sont cependant pas utilisées pleinement dans le cadre des processus de prise de décision, en particulier au niveau infranational.

Deux pays ont rapporté avoir mené des évaluations des impacts sur la façon dont les femmes et les hommes bénéficient des dépenses publiques. Au Kenya, le secteur de l'éducation a tenté de rendre compte de la façon dont les garçons et les filles bénéficient des bourses scolaires et des prêts d'études. Le gouvernement tanzanien a réalisé des évaluations de l'impact selon le genre lors de l'examen de la première phase de mise en œuvre de la stratégie nationale de développement. Pour le moment, ces évaluations ne sont toutefois pas effectuées annuellement.

Encadré 3.3. Des plans prometteurs pour le suivi des affectations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes

Plusieurs pays n'ayant pas actuellement de systèmes de suivi de l'égalité hommes-femmes ont rendu compte d'initiatives pour progresser dans ce domaine :

- Le Bangladesh prévoit de générer des données désagrégées par sexe à tous les niveaux afin d'intégrer la dimension du genre à la planification au niveau du gouvernement central, et d'incorporer la budgétisation favorable à l'égalité hommes-femmes à son cadre budgétaire à moyen terme.
- Le Bénin et Madagascar ont nommé des points focaux chargés de la question de l'égalité hommes-femmes et formés à la budgétisation destinée à ce secteur au sein de tous les ministères sectoriels.
- Le Burkina Faso prévoit pour ses fonctionnaires des programmes de sensibilisation sur la budgétisation en faveur de l'égalité hommes-femmes.
- Au Honduras, l'Institut national de la femme a proposé un codeur budgétaire sur l'égalité hommes-femmes pour suivre les ressources allouées aux programmes, projets et activités faisant la promotion de l'égalité hommes-femmes et l'inclusion d'un indice sur l'investissement en faveur de l'égalité hommes-femmes au système de suivi de la vision du pays et du plan national.
- Le Malawi souhaite tester l'élaboration du budget-programme, incluant la collecte de données désagrégées par sexe afin d'améliorer la redevabilité à l'égard des résultats.
- Le Pérou dispose d'un système de suivi des ressources du budget de dépenses publiques destinées à l'égalité hommes-femmes.
- Des circulaires annuelles du ministère de l'Économie et des Finances du Sénégal appellent les ministères sectoriels à intégrer l'analyse de la dimension du genre au sein de leurs budgets. Ces analyses portent des fruits dans le secteur de la santé, où les infrastructures liées à la maternité seront intégrées à toutes les nouvelles installations sanitaires au niveau rural ou du district.

Comment progresser ?

- Parvenir à une compréhension commune de ce que signifie l'expression « environnement favorable » aux organisations de la société civile peut aider à déterminer les actions spécifiques réalisables dont ont besoin les membres du Partenariat mondial, et ce, pour améliorer l'efficacité de la coopération au service du développement par le biais de partenariats de développement plus inclusifs. S'appuyant sur la proposition initiale du Groupe de travaux multi-parties prenantes sur l'efficacité du développement et l'environnement favorable aux organisations de la société civile, une définition claire apporterait une orientation utile quant à ce qui doit être mesuré pour suivre les progrès de la mise en œuvre des engagements de Busan. Cela faciliterait le suivi à la fois au niveau mondial et national.
- Un soutien et un engagement accrus de la part des membres du Partenariat mondial sont nécessaires pour déterminer si on peut rassembler des données primaires détaillées et régulièrement mises à jour sur l'environnement des OSC, et de quelle manière, afin de suivre les progrès en faveur des engagements. Ces données devront être exactes et comparables entre les pays. La présentation de rapports pourrait se faire au moyen des cadres de redevabilité existants dans les pays avec l'aide d'outils d'auto-évaluation structurée sur l'environnement favorable à la société civile. Une telle démarche apporterait des informations que CIVICUS pourrait utiliser pour son indice d'environnement favorable, mais surtout des informations qui pourraient promouvoir le dialogue national entre le gouvernement, les OSC et les autres acteurs du développement.
- Mesurer la contribution du secteur privé aux politiques et stratégies de réduction de la pauvreté et de croissance durable s'est avéré difficile. L'indicateur doit aussi être conçu de façon à encourager les acteurs du secteur privé à participer au dialogue sur les politiques de développement. Il faut trouver une solution afin que cet indicateur puisse être utilisé de façon systématique pour évaluer l'engagement du secteur privé de manière plus approfondie. Une solution possible pourrait être de travailler avec les organisations ayant un mandat clair et les capacités pour mener à bien ce type de travaux de suivi.
- L'égalité hommes-femmes et les droits des femmes sont depuis longtemps reconnus en tant que composantes essentielles du développement durable et ces points seront probablement au cœur du programme de développement post-2015. Faire progresser l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes requiert une direction politique, des politiques et un financement, mais aussi des institutions, des systèmes et des données. Les éléments probants indiquent un engagement fort de la part d'un nombre grandissant de pays pour assurer que les dépenses publiques ciblent à la fois les femmes et les hommes. Le nombre de pays qui mettent en place des systèmes pour suivre les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes est un autre aspect encourageant. Les parties prenantes du Partenariat mondial sont invitées à appuyer ces efforts afin de garantir qu'un nombre croissant de pays mettent ces systèmes en place d'ici à 2015.

Notes

1. Les Principes d'Istanbul sur l'efficacité du développement des OSC ont été adoptés lors de l'Assemblée mondiale du Forum ouvert à Istanbul, le 29 septembre 2010. Ils sont disponibles sur le site : <http://cso-effectiveness.org/istanbul-principles.067>.
2. L'Équipe de travail multi-parties prenantes sur l'efficacité du développement de la société civile et l'environnement propice est un groupe de représentants des gouvernements de pays qui sont fournisseurs et bénéficiaires de la coopération au développement et d'OSC du Nord, du Sud et internationales. Il a été lancé en 2009 pour promouvoir la mise en œuvre des engagements ayant trait à la société civile dans le Programme d'action d'Accra. Le mandat de l'Équipe de travail est maintenant d'effectuer le suivi des engagements de Busan dans ce domaine.
3. L'Alliance mondiale pour la participation citoyenne (CIVICUS) est une alliance internationale d'organisations de la société civile et de militants œuvrant au renforcement de l'action citoyenne et de la société civile, plus particulièrement dans les régions où la démocratie participative et la liberté d'association des citoyens sont menacées. Consulter le site : www.civicus.org.
4. Lancé en octobre 2013, l'EEI a été élaboré sous la direction d'un groupe consultatif multi-parties prenantes, avec l'appui technique du milieu universitaire ainsi qu'en consultation avec la plateforme des OSC pour l'efficacité du développement.
5. L'indice de Pérennisation des OSC de l'Agence américaine pour le développement international (USAID), consulter le site : www.usaid.gov/what-we-do/democracy-human-rights-and-governance/supporting-vibrant-civil-society-independent-media.
6. La méthodologie relative à l'indicateur et une mise à jour concernant la mise à l'essai de l'indicateur sont disponibles sur le site Internet du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement : <http://effectivecooperation.org/progress>.

Références

aPB (*Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*) (2011), approuvé lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, à Busan, en République de Corée, du 29 novembre au 1er décembre 2011, <http://effectivecooperation.org>.

Assemblée générale des Nations Unies (2013), *Résolution sur le champ d'action de la société civile : Créer et maintenir, en droit et dans la pratique, un environnement sûr et favorable* (A/HRC/24/L.24), 23 Conseil des droits de l'Homme, 24ème session, septembre 2013, New York.

- CIVICUS (Alliance mondiale pour la participation citoyenne) (2013a), *The CIVICUS 2013 Enabling Environment Index* [L'indice CIVICUS d'environnement favorable], CIVICUS, Johannesburg, www.civicus.org/eei.
- CIVICUS (Alliance mondiale pour la participation citoyenne) (2013b), *Global Trends on Civil Society Restrictions* [Tendances mondiales sur les restrictions de la société civile], CIVICUS, Johannesburg.
- CSI (Confédération syndicale internationale) (2013), *Pays à risque : Rapport 2013 de la CSI sur la violation des droits syndicaux*, CSI, Bruxelles, www.ituc-csi.org/IMG/pdf/survey_ra_2013_fr_final.pdf.
- Déclaration conjointe « Étendre et renforcer la coopération entre le secteur public et le secteur privé en faveur d'une croissance large, inclusive et durable » (2011), approuvée lors du Forum du secteur privé, le 1er décembre 2011, www.ifc.org/wps/wcm/connect/region_ext_content/regions/western+europe/news/oe cd+4th+high+level+forum+on+aid+effectiveness.+busan,+south+korea.
- Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005), approuvée lors du 2^e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, à Paris, en février 2005, www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclarationandaccraagendaforaction.htm.
- Équipe de travail sur l'efficacité du développement de la société civile et l'environnement propice (2013), *Review of Evidence of Progress on Civil Society-Related Commitments of the Busan High-Level Forum* [Examen des preuves de progrès sur les engagements du Forum de haut niveau de Busan à l'égard de la société civile], Forum ouvert sur l'efficacité du développement des OSC, Bruxelles.
- GPHN (2013), *Pour un nouveau Partenariat mondial : Vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable*, Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur le Programme de développement pour l'après-2015, Organisation des Nations Unies, New York.
- Herzberg, B. et A. Wright (2006), *The PPD Handbook : A Toolkit for Business Environment Reformers* [Le guide du DPP : Une trousse à outils pour les responsables chargés des réformes de l'environnement d'entreprises], le Groupe de la Banque mondiale, Washington DC.
- ICNL (Centre international de droit des associations à but non lucratif) (2013), *The Legal and Regulatory Framework for Civil Society : Global Trends in 2012-2013* [Le cadre juridique et réglementaire en faveur de la société civile], International Center for Not-for-Profit Law, Washington DC, www.icnl.org/research/trends/trends4-2.html.
- ICNL (Centre international de droit des associations à but non lucratif et Secrétariat du Mouvement mondial pour la démocratie) (2012), *Defending Civil Society* [Défendre la société civile], 2^e édition, Centre international de droit des associations à but non lucratif, Washington DC.
- INTRAC (2013), *Support to Civil Society – Emerging Evaluation Lessons* [Soutien à la société civile – nouvelles leçons d'évaluation], Centre international de recherche et de formation des ONG, Oxford.
- Mouvement mondial pour la démocratie et Centre international de droit des associations à but non lucratif (2012), *Principes internationaux protégeant la société civile*, Washington DC, www.icnl.org/research/resources/dcs/DCS_Report_Second_Edition_French.pdf.

- Organisation des Nations Unies (2013), *Rapport du Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association*, Maina Kiai, Conseil des droits de l'homme, 23^{ème} session, ONU, New York, www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session23/A.HRC.23.39_EN.pdf.
- PAA (*Programme d'action d'Accra*) (2008), approuvé lors du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, à Accra, au Ghana, du 2 au 4 septembre 2008, www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclarationandaccraagendaforaction.htm.
- POED (Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement) (2013), *An Enabling Environment for Civil Society Organizations : A Synthesis of Evidence of Progress Since Busan* [Un environnement propice aux organisations de la société civile : Une synthèse des faits quant aux progrès réalisés depuis Busan], POED, Manille.
- Toland, M. (2009), *Review of World Bank Group Support to Structured Public-Private Dialogue for Private and Financial Sector Development* [Examen du soutien du Groupe de la Banque mondiale à un dialogue structuré public-privé pour le développement du secteur privé et financier], Groupe de la Banque mondiale, Washington DC.

Chapitre 4

Transparence et redevabilité vers des résultats pour le développement

L'accord de Partenariat de Busan accorde une place centrale à la transparence, à la redevabilité mutuelle entre partenaires et à la redevabilité vis-à-vis des bénéficiaires de la coopération et vis-à-vis de toutes les parties prenantes. Ce chapitre analyse la situation et les défis rencontrés dans la mise en œuvre des principaux engagements de Busan sur la transparence et la redevabilité. Il pose les questions suivantes : Est-ce que les fournisseurs de coopération pour le développement utilisent le standard commun récemment convenu pour publier leurs informations sur les ressources de coopération pour le développement ? Est-ce qu'ils fournissent ces informations en temps opportun de façon exhaustive, et fournissent-ils des données prospectives ? Au niveau national, les fournisseurs de coopération sont-ils suffisamment prévisibles pour permettre aux pays en développement de planifier leurs programmes de développement ? Est-ce que chaque pays en développement a un processus en place pour évaluer les progrès mutuels accomplis vers la réalisation des objectifs de développement, et est-ce que cela inclut les parties prenantes non-étatiques telles que la société civile et le secteur privé ?

La transparence et la redevabilité sont essentielles à l'obtention de résultats de développement. L'accord de Partenariat de Busan énonce que l'obtention de résultats nécessite une redevabilité vis-à-vis de toutes les parties prenantes au développement, et que des pratiques transparentes constituent la base d'une redevabilité accrue.

Ces dernières années, la transparence est devenue un sujet politique important du programme de développement. Plusieurs initiatives conjointes ont vu le jour afin de promouvoir et soutenir la transparence, de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) au Partenariat pour un gouvernement transparent (*Open Government Partnership*) ou au Partenariat en faveur de budgets ouverts (*Open Budget Partnership*). En juin 2013, le Groupe de pays du G8 a lancé sa Charte pour l'ouverture des données et s'est engagé à « veiller à ce que les données sur l'aide publique au développement du G8 soient ouvertes, fournies dans les délais, exhaustives et comparables » (Bureau du Conseil des ministres du Royaume-Uni, 2013). Aux côtés des initiatives collectives, des acteurs individuels se sont efforcés d'améliorer la transparence de leurs opérations et systèmes, y compris des informations plus accessibles et en temps opportun sur les ressources, activités et résultats.

La mise à disposition de la bonne information au bon moment est essentielle pour créer une confiance mutuelle entre partenaires et corriger les déséquilibres de pouvoir dans les relations de coopération.

En 2005, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide avait déjà reconnu la transparence comme un préalable à l'aide publique destinée aux efforts de développement et à la mobilisation et l'affectation efficaces des ressources. En 2008, le Programme d'Action d'Accra a accordé plus d'importance à la surveillance parlementaire et à la transparence dans la gestion des finances publiques des pays en développement, en soulignant également la nécessité de prendre des mesures plus énergiques pour lutter contre la corruption. À leur tour, les fournisseurs de coopération ont promis de diffuser régulièrement des informations détaillées et actualisées sur les dépenses consacrées au développement. Dans l'ensemble, ces évolutions indiquaient clairement la reconnaissance de l'importance de la transparence pour établir une confiance réciproque entre partenaires et corriger les déséquilibres de pouvoir dans les relations de coopération.

Depuis 2005, l'agenda de la transparence a considérablement évolué, élargissant son champ d'action, passant de la transparence entre gouvernements à l'amélioration de l'accès à l'information pour toutes les parties prenantes. L'esprit de l'accord de Partenariat de Busan consiste essentiellement à fournir la bonne information au bon moment à un plus large éventail d'acteurs, depuis les citoyens jusqu'aux praticiens de l'aide et aux chercheurs. Il s'agit que les citoyens des pays en développement obtiennent davantage d'informations sur les ressources fournies à leur pays et susceptibles de les aider dans leur vie quotidienne ; que les contribuables des pays fournisseurs soient mieux informés de la façon dont leurs impôts sont dépensés et de l'impact qu'ils ont ; et que les gouvernements et les spécialistes de l'aide dans les pays en développement puissent mieux planifier leurs budgets et activités.

La transparence est indispensable à la planification d'un développement efficace. C'est aussi un préalable à la prévisibilité de la coopération pour le développement. La Déclaration de Paris a reconnu qu'il fallait procurer une plus grande prévisibilité des apports d'aide pour permettre aux pays en développement de planifier et de gérer de

manière efficace leurs programmes de développement à court et moyen terme. Dans le Programme d'action d'Accra (PAA), les fournisseurs de coopération pour le développement se sont engagés à « [fournir] régulièrement aux pays en développement des informations actualisées sur leurs plans pluriannuels de dépenses et/ou de mise en œuvre sur trois à cinq ans. » Conscient du fait que les informations sur la planification prévisionnelles peuvent faire l'objet d'incertitudes et être soumises à des contraintes procédurales internes, le PAA a appelé à fournir « au minimum les affectations de ressources indicatives que les pays en développement pourront intégrer dans leurs cadres de planification à moyen terme et leurs cadres macroéconomiques », tout en engageant en même temps les fournisseurs à « lever toute contrainte les empêchant de communiquer ces informations » (PAA, 2008). Cependant, les progrès vers cet engagement ont été lents. Le Forum de haut niveau de Busan a intensifié la pression exercée sur les fournisseurs qui ont approuvé le PAA, les invitant à fournir d'ici à 2013, des plans prévisionnels indicatifs sur une période de trois à cinq ans. D'autres acteurs ont également été invités à s'efforcer de fournir leurs informations de planification de manière similaire.

L'accord de Partenariat de Busan souligne que la transparence représente plus qu'un outil de planification indispensable : elle constitue le fondement de la redevabilité. Des informations transparentes et équitables sur les ressources, leurs modalités, conditions, objectifs et résultats servent de base aux évaluations mutuelles des progrès accomplis. Des cadres nationaux inclusifs et transparents sous la direction des pays pour effectuer le suivi des progrès réalisés et promouvoir la redevabilité mutuelle constituent des éléments fondamentaux de la mise en œuvre des engagements de Busan.

Ce chapitre expose brièvement les résultats des trois indicateurs qui ont été conçus pour mesurer les progrès vers la réalisation des principes de transparence et de redevabilité :

- Indicateur 4 : Les informations sur la coopération pour le développement sont accessibles au public.
- Indicateur 5 : La coopération pour le développement est davantage prévisible.
- Indicateur 7 : La responsabilité (redevabilité) mutuelle entre les acteurs de coopération pour le développement est renforcée par le biais d'examens inclusifs.

Indicateur 4 : Les informations sur la coopération pour le développement sont accessibles au public

En adoptant le standard ouvert et commun, les fournisseurs se sont engagés à améliorer la mise à disposition en temps voulu des données sur l'aide, à les fournir de façon exhaustive, et à fournir des données prospectives sur l'aide au développement.

L'accord de Partenariat de Busan confie aux parties prenantes de la coopération pour le développement la responsabilité d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité au public des informations portant sur la coopération et autres ressources liées au développement. Cet engagement comporte un aspect important qui consiste à « appliquer un standard commun et ouvert pour la publication par voie électronique en temps voulu

d'informations détaillées et prévisionnelles sur les ressources apportées par la coopération pour le développement [...] » (aPB, 2011 : paragraphe 23c). L'aPB a exigé l'élaboration de ce standard commun (décrit dans l'encadré 4.1) et la publication des calendriers de mise en œuvre avant fin 2012, dans l'optique de son application complète d'ici à décembre 2015.

La communauté internationale pour le développement a répondu dans les délais : le standard commun et ouvert (GT-EFF, 2012) a été approuvé lors de la dernière réunion du Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide en juin 2012. En décembre 2012, un total de 35 fournisseurs d'aide publique au développement (APD) avait publié des calendriers indiquant la manière et la date de mise en œuvre du standard¹.

Que mesure cet indicateur ?

Indicateur 4 : Une mesure de l'état d'application du standard commun par chaque fournisseur de coopération pour le développement.

Objectif-cible d'ici à 2015 : l'application complète du standard commun d'ici à décembre 2015.

Encadré 4.1. En quoi consiste le standard commun ?

Le standard commun regroupe trois systèmes et processus complémentaires de suivi des flux de coopération pour le développement. Deux systèmes de notification du CAD/OCDE : le Système de notification des pays créanciers (SNPC) et l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles (EDP) du CAD/OCDE qui comportent des données statistiques complètes ; et l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) : un système d'auto-publication avec envoi de notifications dans un registre qui fournit des données opérationnelles actuelles sur les activités des fournisseurs de coopération.

Le standard commun permet aux fournisseurs de coopération pour le développement de rendre les informations plus transparentes au regard de quatre dimensions de « bonne pratique », et les y encourage :

1. **une meilleure accessibilité** aux informations historiques, actuelles et futures sur les apports d'aide
2. des informations **plus détaillées** sur les projets et programmes d'aide (une meilleure exhaustivité)
3. **une couverture** et une participation élargies (au-delà de l'APD et des seuls donateurs traditionnels)
4. **la publication en temps voulu** et l'actualisation plus fréquente des informations sur le financement du développement.

Le standard commun est le résultat de consultations menées par les représentants d'acteurs-clés, notamment les pays partenaires de l'IITA, les OSC, le secrétariat de l'IITA, le groupe de travail du CAD sur les statistiques de financement du développement, le secrétariat du CAD et le *Building Block* de Busan sur la transparence. Ensemble, elles portent également le nom de Groupe *ad hoc* sur le standard commun.

L'indicateur évalue la publication d'informations par voie électronique pour chaque fournisseur de coopération sur la base de trois dimensions : la ponctualité, l'exhaustivité et son caractère prévisionnel (graphique 4.1). Pour chacune de ces dimensions, le fournisseur est évalué par rapport aux informations qu'il fournit aux systèmes de l'IITA et de l'OCDE. L'indicateur utilise le meilleur score des deux systèmes² :

1. La dimension portant sur la **ponctualité** a pour but d'analyser la fréquence à laquelle les données sont soumises et le temps de décalage existant avant qu'elles ne soient fournies, autrement dit, si l'information³ est d'« actualité ». Un score est attribué aux différentes fréquences et aux différents temps de décalage de présentation des données.
2. La dimension portant sur **l'exhaustivité** détermine si les fournisseurs publient des informations circonstanciées sur leurs ressources par rapport à des champs de données convenus dans le standard commun⁴. Pour ce faire, chaque champ de données compris dans le standard commun est contrôlé afin de déterminer si des données s'y trouvent.
3. La dimension portant sur le **caractère prévisionnel** des données a pour but de déterminer si les fournisseurs publient des données prévisionnelles détaillées par l'intermédiaire de l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles de l'OCDE (OCDE, 2012a) ou du registre de l'IITA⁵. La première question porte sur la période que couvrent les données : avec combien d'années d'avance les données sont-elles disponibles ? La deuxième question est la suivante : quel est le niveau de détail des données ? Les données sont-elles divisées par activités ou secteurs ou bien regroupées dans une enveloppe-pays ?

Les points attribués à chaque dimension sont multipliés par le taux de couverture qui mesure la part de l'APD (ou, en ce qui concerne la dimension qui porte sur le caractère prévisionnel, la part de l'aide-programmable par pays⁶) attribuée à chacun des systèmes en 2012.

Qui est évalué ? L'ensemble des fournisseurs d'APD qui ont approuvé l'accord de Partenariat de Busan et publié des calendriers de mise en œuvre du standard commun. L'évaluation pilote couvre un total de 39 fournisseurs de coopération⁷.

Graphique 4.1. Comment est conçu l'indicateur 4 ?



Quel est l'état d'avancement ?

Les fournisseurs de coopération ne publient pas d'informations suffisamment complètes, prévisionnelles et en temps opportun sur les ressources dédiées à la coopération au développement.

L'évaluation-pilote fournit une première indication sur le niveau de mise en œuvre du standard ouvert et commun. Elle vise à fournir des premières données de référence sur lesquelles les fournisseurs pourront construire et s'améliorer pour renforcer la mise en place du standard commun d'ici à 2015. En évaluant les données existantes des fournisseurs aux trois systèmes du standard commun, l'évaluation-pilote n'a pas encore été, au moment de la publication, soumise à la validation par les fournisseurs de coopération.

Les fournisseurs publient-ils des informations complètes, prévisionnelles et dans les délais sur les ressources de coopération pour le développement ? Pas encore. Les fournisseurs publient en moyenne des données une fois par an. Ces données datent de six à neuf mois et l'information n'est fournie que sur 50 % des champs du standard commun. La fourniture d'informations prévisionnelles représente un défi : 25 % des fournisseurs ne fournissent aucune information prévisionnelle au travers des systèmes du standard commun.

Alors que la construction de l'indicateur envisage d'évaluer la performance au travers d'une notation à cinq niveaux, la nature de « pilote » que revêt l'évaluation n'a pas permis de définir une base solide pour évaluer de façon définitive les fournisseurs. Sur la base de l'évaluation préliminaire, trois grandes catégories peuvent être identifiées :

- Les fournisseurs qui fournissent des données fréquentes et/ou fournissent des données complètes et prévisionnelles (environ 10 % des fournisseurs). Par exemple, le Royaume-Uni fournit des données mensuelles qui ne datent jamais de plus d'un mois. Les informations sont fournies pour plus de 65 % des champs de données et les informations sont transmises par activité pour les deux années à venir, et à hauteur de plus de 60 % pour la troisième année. Les Pays-Bas et la Suède fournissent des données avec une grande ponctualité et la Finlande se distingue principalement par une excellente fourniture de données prévisionnelles par activité.
- Les fournisseurs dont la fourniture de données est moins ponctuelle mais qui fournissent des données prévisionnelles, généralement par enveloppes-pays (environ 50 % des fournisseurs). Ces fournisseurs amélioreraient leur performance en respectant l'échéance de fourniture des données au SNPC ou en fournissant au moins des données semestrielles.
- Les fournisseurs qui présentent un niveau moyen de ponctualité et d'exhaustivité, mais qui sont trahis par leur manque – voire l'absence – de fourniture de données prévisionnelles. (Un tiers de tous les fournisseurs).

Enfin, l'évaluation a inclus trois fournisseurs⁸ qui ont publié des calendriers de mise en œuvre du standard commun mais qui n'ont pas commencé à fournir des informations aux systèmes du standard commun car ils ne se sont que récemment affiliés au CAD. Ils

entrent dans le cadre de l'évaluation afin de reconnaître le fait qu'ils ont publié des calendriers de mise en œuvre et de faciliter le suivi et la reconnaissance de leurs progrès en matière de publication d'information aux systèmes du standard commun lors des prochaines évaluations.

Le point de départ : De quelle manière les fournisseurs mettent en œuvre chaque dimension de l'indicateur ?

Ponctualité – d'importants progrès à réaliser

Les données doivent être publiées beaucoup plus rapidement et régulièrement : dans la plupart des cas les données ne sont publiées qu'une fois par an et datent déjà de six à neuf mois.

Les pays et organisations fournisseurs appartiennent à trois catégories au regard de leur performance en matière de ponctualité :

1. Une minorité de fournisseurs publient des données au moins trimestrielles (environ 15 % des fournisseurs). Par exemple, les Pays-Bas et le Royaume-Uni détiennent les meilleures performances en matière de ponctualité car ils fournissent mensuellement des informations qui datent de moins d'un mois.
2. Plus d'un tiers ont publié des données annuelles et respecté l'échéance de présentation du questionnaire relatif au SNPC du 15 juillet 2013 (environ 40 % des fournisseurs).
3. Presque la moitié des fournisseurs fournissent des données annuelles, mais ont dépassé l'échéance de fourniture des données au SNPC, ou ne transmettent pas de données au SNPC (les deux catégories confondues reviennent à environ 45 % des fournisseurs).

Ces résultats indiquent que les données pourraient être publiées beaucoup plus rapidement et régulièrement. En moyenne, un fournisseur de coopération publie des données seulement une fois par an et ces données datent déjà de six à neuf mois à la date de leur publication. Sur les pays et organisations évalués qui fournissent des informations au SNPC, la moitié a dépassé l'échéance de présentation de rapport en 2013. Globalement, les résultats indiquent que les fournisseurs de coopération ne déploient toujours pas suffisamment de moyens pour respecter les engagements pris lors de la Déclaration de Paris en 2005 en ce qui concerne la fourniture de données sur les flux liés la coopération.

Exhaustivité – un bon départ

La communauté des fournisseurs de coopération est à mi-chemin d'une fourniture complète des champs du standard commun. Certains fournisseurs ne publient pas des informations de base comme les dates de début de projets.

L'évaluation indique qu'en moyenne, des données sont soumises pour plus de 50 % des champs de données. Ainsi, la communauté des fournisseurs doit encore parcourir la

moitié du chemin afin de fournir des données pour l'ensemble des champs de données du standard commun. Toutefois, les écarts de performance entre les fournisseurs sont importants. Les six fournisseurs détenant les meilleurs scores pour l'exhaustivité (GAVI Alliance, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède et la Banque mondiale) fournissent des données pour plus de 60 % des champs de données convenus. Certains autres fournisseurs ne publient pas certaines données de base telles que la date de début des activités.

Informations prévisionnelles – des efforts supplémentaires à fournir

Des efforts supplémentaires importants sont nécessaires pour obtenir la publication large d'informations prévisionnelles détaillées sur les activités de développement.

La majorité des fournisseurs de coopération (plus de 75 %) publie des informations prévisionnelles par l'intermédiaire des systèmes du standard commun. Neuf d'entre eux (l'Autriche, la Belgique, l'Union européenne, la Finlande, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède et le Programme Alimentaire Mondial) ont publié des données prévisionnelles activité par activité. Il s'agit d'un effort important pour aider les pays en voie de développement à budgétiser efficacement. Vingt-et-un autres fournisseurs publient des enveloppes budgétaires globales au niveau national.

Cela signifie que le quart restant des fournisseurs ne publie aucune information prévisionnelle par l'intermédiaire des systèmes du standard commun, notamment un certain nombre de fournisseurs qui donnent des informations pour l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles mais dans le cadre d'une politique de confidentialité qui n'en permet pas la publication⁹.

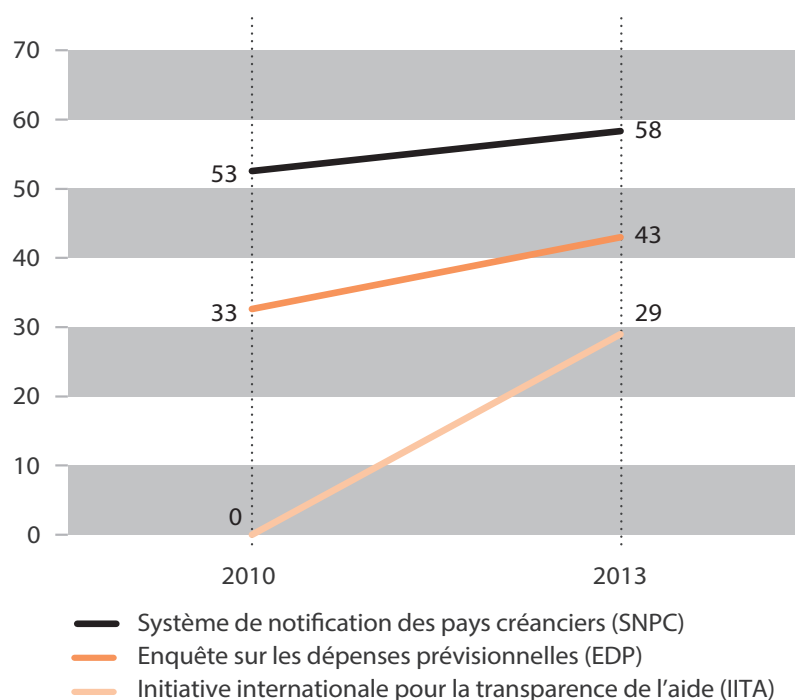
Mise en œuvre du standard commun : Les prochaines étapes d'ici à 2015

Les résultats de cette évaluation pilote apportent les fondements pour les évaluations futures mais ne permettent pas encore de mesurer le progrès au fil du temps¹⁰. Malgré tout, une augmentation du nombre de fournisseurs de coopération qui ont transmis des données aux systèmes du standard commun entre 2010 et 2013 (graphique 4.2) donnent une première indication du progrès réalisé dans la mise en œuvre du standard commun.

Au total, les systèmes du standard commun prennent actuellement en compte des informations de 65 fournisseurs de coopération et 22 d'entre eux fournissent des données aux 3 systèmes (graphique 4.3). Cela démontre un élan encourageant qui va dans le sens d'un accroissement de la transparence et d'un partage d'informations comme l'exige l'accord de Partenariat de Busan.

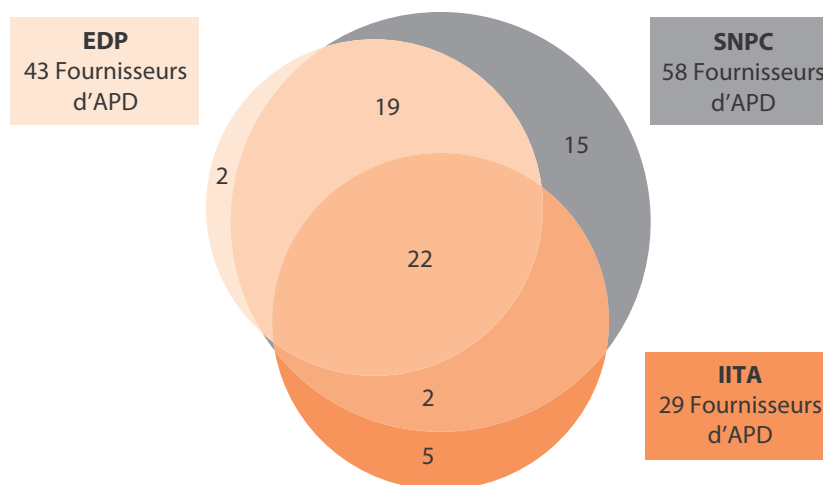
Néanmoins, la mise en œuvre du standard commun implique davantage que la simple fourniture de données à ces systèmes : cela implique la publication en temps opportun de données détaillées et prévisionnelles. Ces résultats d'évaluation révèlent la nécessité, pour les fournisseurs, d'être plus ambitieux et de redoubler d'efforts afin de répondre aux besoins en informations des pays membres et de remplir les objectifs consistant à mener à bien la mise en œuvre complète du standard commun d'ici à décembre 2015.

Graphique 4.2. Augmentation du nombre de fournisseurs d'APD présentant des données aux systèmes du standard commun



Remarque : Comprend l'ensemble des fournisseurs d'APD et exclut les ONG et les organisations du secteur privé. Les chiffres de l'IITA 2013 incluent ceux qui ont présentés leurs données avant le 31 décembre 2013. Les chiffres du SNPC indiquent l'année des données et, pour 2013, incluent les nouveaux membres du CAD. Les chiffres de l'EDP indiquent l'année de l'enquête (par exemple, 2010 fait référence à l'enquête de 2010 sur les données de 2010-12).

Graphique 4.3. Nombre de fournisseurs transmettant des données aux systèmes du standard commun, 2013



SNPC: Système de notification des pays créanciers
 EDP: Enquête sur les dépenses prévisionnelles
 IITA: Initiative internationale pour la transparence de l'aide

Des actions urgentes sont nécessaires pour que l'ensemble des fournisseurs démontre des progrès d'ici à 2015: 1) accroître la ponctualité de la fourniture des données et respecter au minimum les échéances fourniture des données tout en s'efforçant d'augmenter la fréquence de fourniture d'information ; 2) publier des données pour au moins 60 % des champs de données convenus ; 3) s'efforcer de publier des données prévisionnelles au moins par enveloppes-pays pour l'ensemble du portefeuille de coopération. Le fait que plusieurs fournisseurs affichent déjà une très bonne performance sur les trois dimensions de l'indicateur indique qu'il est techniquement possible de transmettre des données détaillées, prévisionnelles et en temps voulu.

Les calendriers de mise en œuvre des fournisseurs présentent un niveau d'ambition prometteur d'ici à 2015 pour la publication d'information sur les flux de coopération pour le développement.

Que nous apprennent les calendriers de mise en œuvre des fournisseurs ? Ils annoncent un progrès rapide potentiel d'ici à 2015. Par exemple, plusieurs fournisseurs ont prévu de publier des données au moins à chaque semestre et d'accroître la couverture globale de l'APD en impliquant un plus grand nombre de leurs organismes d'exécution. Certains prévoient d'accroître le champ des données qu'ils fournissent au standard commun pour y inclure les flux non-APD, tandis que d'autres encore prévoient de transmettre des données pour un plus grand nombre de champs de données prévus par le standard commun. En outre, la présentation de rapports prévisionnels devrait augmenter pour permettre l'accroissement de la publication des enveloppes budgétaires globales au niveau national. Bien que des efforts considérables restent à fournir pour réaliser une publication généralisée de données détaillées et prévisionnelles sur les activités, le fait que certains fournisseurs prévoient de publier des données sur les activités jusqu'à quatre années en avance offre un exemple stimulant et contribue grandement à la mise en œuvre globale du standard commun.

Enseignements tirés de l'évaluation pilote : Comment mesure-t-on la qualité et l'utilité des données ?

Cet indicateur a été mis à l'essai avec pour objectif de tester la méthodologie et de tirer des enseignements afin de continuer d'affiner la démarche. La présente section propose une synthèse des problématiques clés concernant la qualité et l'utilité des données qui sont ressorties lors du processus d'élaboration et de mise à l'essai de cet indicateur.

En mesurant la mise en œuvre du standard commun, cet indicateur a pour but de respecter l'esprit inclusif de l'accord de Partenariat de Busan et de mesurer la transparence des fournisseurs non seulement envers les pays en voie de développement mais, plus globalement, envers l'ensemble des parties prenantes de la coopération pour le développement. En évaluant la fourniture d'informations sur les plateformes en ligne, l'indicateur apporte une variable indicative de l'accessibilité au public des données sur la coopération pour le développement.

Un élément fondamental de la transparence est de fournir des données utiles pour les pays en développement.

Toutefois, la transmission de données utiles pour les pays en voie de développement est un élément essentiel de la transparence. En se concentrant sur la fourniture des données globales, l'indicateur ne tient pas encore compte de l'utilité des données pour les gouvernements et autres parties prenantes des pays en voie de développement. Une consultation avec les parties prenantes du Partenariat mondial sur l'indicateur de transparence a confirmé de grandes ambitions visant l'évaluation future de la qualité et de l'utilité des données.

Les données du SNPC de l'OCDE font déjà l'objet d'une assurance qualité compte tenu de la nature statistique de l'information. Néanmoins, l'analyse et la poursuite de l'amélioration de la qualité des données soumises au SNPC font l'objet d'efforts continus, tout comme des efforts sont aussi en cours pour commencer à améliorer la qualité des données contenues dans le registre de l'IITA.¹¹ Ces initiatives pourraient servir à réaliser un examen quantitatif de la qualité des données dans la prochaine version de cet indicateur. Toutefois, il faudra fournir des efforts supplémentaires pour déterminer une façon de mesurer la qualité des données de manière constante dans des systèmes différents par nature et dont les objectifs diffèrent.

L'évaluation de l'utilité des données implique l'étude de la partie utilisateur de l'équation¹². La question qui se pose sur la manière de regrouper l'offre et la demande en matière d'informations en une seule évaluation mérite une attention future toute particulière de la part de l'ensemble des parties prenantes. Dans une certaine mesure, le cadre de suivi du Partenariat mondial prend en compte d'ores et déjà les informations reçues par les pays en voie de développement, en mesurant la disponibilité des plans de dépenses prévisionnels des fournisseurs (indicateur 5b) et l'enregistrement du financement de la coopération pour le développement dans les budgets publics (indicateur 6). Compte tenu des indicateurs existant, les parties prenantes du Partenariat mondial sont invitées à envisager et proposer des dispositifs permettant de récolter les éléments d'informations restants sur l'utilisation des données dans le cadre de cette démarche.

Indicateur 5 : La coopération pour le développement est davantage prévisible

Les financements qui arrivent en retard, ou dont le montant diffère de celui prévu, peuvent réduire la capacité des gouvernements des pays en développement à mettre en œuvre leurs politiques et stratégies de développement, et à optimiser l'affectation des ressources.

La Déclaration de Paris reconnaît que des flux de coopération prévisibles permettent aux gouvernements des pays en développement de planifier et de gérer efficacement leurs programmes de développement. Les fournisseurs de coopération qui ont signé la Déclaration de Paris ont promis de « verser l'aide en temps voulu et selon un calendrier prévisible en respectant les échéances convenues » (Déclaration de Paris, 2005). Le programme d'action d'Accra a rappelé l'importance de la prévisibilité en appelant urgemment les donateurs à communiquer « des informations complètes et à jour sur les engagements annuels et les versements réellement effectués » (PAA, 2008). En outre, le PAA a mis l'accent au-delà de la prévisibilité annuelle, sur le moyen terme, en engageant les fournisseurs de coopération à mettre à disposition « régulièrement des informations actualisées sur leurs plans pluriannuels de dépenses et/ou de mise en œuvre sur trois à

cinq ans » (PAA, 2008). L'accord de Partenariat de Busan a par la suite réaffirmé explicitement les engagements pris à Paris et Accra en matière de prévisibilité.

L'indicateur 5 se compose de deux parties évaluant les deux aspects de la prévisibilité :

- Indicateur 5a : Prévisibilité annuelle (en cours d'exercice).
- Indicateur 5b : Prévisibilité à moyen terme.

Indicateur 5a : Prévisibilité annuelle

Lorsque les fonds de coopération pour le développement diffèrent des montants programmés ou arrivent plus tard que prévu, cela peut avoir de sérieuses répercussions sur l'aptitude d'un gouvernement partenaire à mettre en œuvre ses politiques et stratégies de développement selon le calendrier prévu et à optimiser l'affectation des ressources tant intersectorielles qu'intrasectorielles.

Que mesure cet indicateur ?

Indicateur 5a – Prévisibilité annuelle : Proportion des financements de la coopération pour le développement versée pendant l'exercice fiscal pour lequel elle était prévue par les fournisseurs de coopération.

Objectif-cible d'ici à 2015 : Réduire de moitié la part de l'aide non décaissée au cours de l'exercice budgétaire pour lequel elle était prévue.

Cette partie de l'indicateur se concentre sur la prévisibilité annuelle de la coopération pour le développement. Elle mesure l'écart entre les fonds de coopération pour le développement programmés et ceux effectivement décaissés tels que notifiés par le fournisseur de coopération. L'apport de financement est considéré comme « prévu pour décaissement » lorsque le fournisseur en a informé le gouvernement au cours de l'exercice précédent.

L'imprévisibilité est généralement associée à l'insuffisance des fonds, mais il arrive couramment que les fournisseurs excèdent les versements programmés, ce qui cause également une imprévisibilité problématique pour les gouvernements des pays en développement. L'indicateur se concentre sur la part des décaissements programmés versés selon le calendrier prévu. Il ne prend pas en compte les décaissements dépassant les prévisions, mais des valeurs supplémentaires sont fournies sur ce sujet pour compléter la valeur obtenue par l'indicateur pour mettre en lumière les obstacles liés aux décaissements excédant les prévisions (consulter l'introduction aux annexes).

Quel est l'état d'avancement ?

Si l'imprévisibilité est généralement associée à un manque de financement, il n'est pas rare que les financements excèdent les décaissements prévus.

Pour tous les pays ayant fourni des données de suivi au Partenariat mondial en 2013, 84 % de tous les décaissements programmés communiqués au gouvernement étaient de fait versés comme prévu au cours de l'année fiscale. Ceci représente une amélioration par

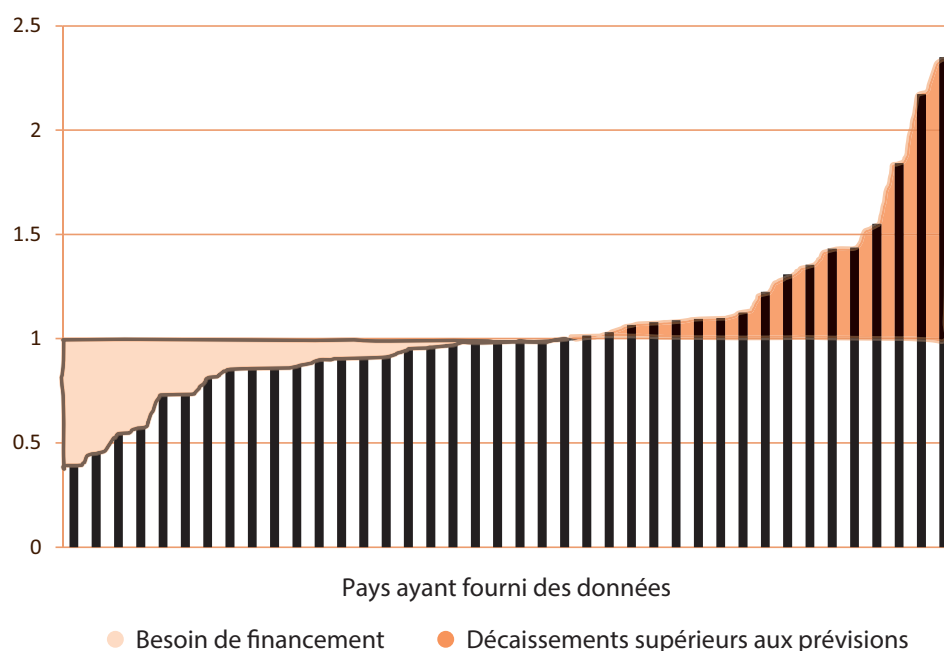
rapport à 2010, où cette proportion était de 79 % (tableau A.5a). Pour atteindre l'objectif cible d'ici à 2015, les fournisseurs de coopération devront verser 90 % de tous les décaissements programmés selon le calendrier prévu.

Un écart de financement de 16 % a affecté 22 pays qui ont reçu moins de décaissements que prévu (au total environ USD 5.3 milliards, graphique 4.4, besoin de financement). En revanche, 17 pays ont reçu des décaissements supérieurs aux prévisions ; ces versements « imprévus » s'élevaient à environ USD 6.4 milliards (graphique 4.4, décaissements supérieurs aux prévisions).

À l'échelle mondiale, ces deux phénomènes se neutralisent plus ou moins, ce qui entraîne des décaissements mondiaux représentant 103 % des versements programmés.

Comme l'indique le graphique 4.4, il existe de grandes variations entre les pays. Pour les cas extrêmes, le Congo, la Jamaïque et le Mali ont reçu au mieux la moitié des fonds initialement programmés par les fournisseurs, tandis que le Niger et la République Démocratique du Congo ont reçu plus du double des décaissements initialement prévus (tableau A.5a).

Graphique 4.4. Décaissements effectifs par rapport aux décaissements prévus dans les pays ayant fourni des données



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933029147>

Remarque : Ce graphique n'inclut pas les six pays insulaires du Pacifique qui n'étaient pas en mesure de fournir des informations sur les décaissements programmés des fournisseurs.

Les données ne permettent pas de déduire les raisons sous-jacentes aux écarts de financement qui persistent dans certains pays. Le problème découle d'un ensemble de facteurs économiques et politiques qui affectent le paysage de la coopération au niveau national. Toutefois, concernant les pays où les versements sont supérieurs au montant prévu, les données révèlent une caractéristique : dans plusieurs pays la différence provient du fait que les décaissements programmés étaient nuls (ou qu'ils n'étaient pas disponibles). Cela était le cas par exemple de la République Démocratique du Congo, où

la moitié des fournisseurs (10 sur 19) n'avaient programmé aucun décaissement, et par conséquent, la majeure partie des décaissements réels n'étaient pas programmés. Dans l'ensemble, à peu près 40 % des décaissements hors des prévisions sont liés à des cas où les décaissements programmés étaient nuls. Cela indique le besoin d'efforts sérieux de la part des fournisseurs qui doivent informer les gouvernements de leurs programmes de décaissement.

Cependant, les données révèlent globalement que la majorité des décaissements non programmés découlent de chiffres inexacts lors des prévisions. Même lorsque les calendriers de décaissement étaient communiqués en détail par les fournisseurs, comme au Népal et au Niger, les décaissements réels étaient particulièrement plus élevés (184 % et 217 % respectivement).

L'analyse ci-dessus cherche à savoir si dans l'ensemble les pays reçoivent plus, ou moins, de fonds, que ceux programmés par les fournisseurs. Toutefois, dans chaque pays, les conclusions sont plutôt mitigées : la plupart faisaient face à des fournisseurs versant des montants supérieurs à ceux programmés, tandis que d'autres versaient des montants inférieurs à ceux prévus à l'origine. Par exemple, au cours de l'année fiscale pendant laquelle le Gouvernement du Malawi a reçu plus de 150 % des versements programmés, la moitié de ses fournisseurs de coopération ont versé moins que prévu.

Dans l'ensemble, les écarts entre l'information sur la planification et l'exécution réelle des paiements ont considérablement entravé la prévisibilité. Les données indiquent que les gouvernements sont circonspects face à ces écarts entre les calendriers de décaissement et les décaissements effectifs. Une comparaison avec les conclusions de l'indicateur 6 au chapitre 2 (inscription des fonds de coopération au budget) indique que les pays inscrivent à la fois moins et davantage de fonds au budget annuel que le total des décaissements programmés des fournisseurs. Que ce soit dû au fait que les gouvernements s'appuient sur d'autres sources d'informations sur la planification, ou tout simplement à l'ajustement des indications des fournisseurs, cela confirme que jusqu'à présent, les calendriers de décaissement des fournisseurs ne sont pas assez crédibles pour orienter la planification des gouvernements.

Indicateur 5b : Prévisibilité à moyen terme

Fournir des informations crédibles sur la coopération au développement sur un horizon de trois à cinq ans est fondamental pour la planification et la gestion budgétaires des gouvernements.

Le manque d'informations détaillées et crédibles fournies à l'avance sur les fonds de coopération pour le développement peut avoir de sérieuses répercussions sur l'aptitude d'un gouvernement à planifier et mettre en œuvre ses politiques et stratégies, à procurer les services publics, et à élaborer et mener une politique macro-économique solide. L'accord de Partenariat de Busan appelle les fournisseurs à « fournir des informations disponibles, régulières et sur une période de trois à cinq ans concernant les dépenses futures et/ou les plans de mise en œuvre, comme convenu à Accra... » (aPB, 2011 : paragraphe 24a).

Que mesure cet indicateur ?

Indicateur 5b – Prévisibilité à moyen terme : Part estimée de la coopération pour le développement couverte par des plans indicatifs prévisionnels de dépenses et/ou de mise en œuvre pour une, deux et trois années à l'avance.

Objectif-cible d'ici à 2015 : Réduire de moitié la part des fonds de coopération non couverte par les plans indicatifs prévisionnels de dépenses fournis aux pays en développement.

L'indicateur 5b mesure la part estimée du financement de la coopération pour le développement couvert par les plans indicatifs prévisionnels de dépenses pour une, deux et trois années à l'avance. Pour chaque fournisseur de coopération pour le développement participant au processus de suivi mondial, les gouvernements des pays en développement ont établi si le fournisseur leur avait fourni ou non un plan prévisionnel et/ou de mise en œuvre détaillé annonçant les flux prévus de coopération pour le développement pour les trois prochaines années – en pratique, il s'agit des années fiscales se terminant en 2014, 2015 et 2016.

Le plan prévisionnel de dépenses doit répondre à *l'ensemble* des critères suivants :

1. Être mis à disposition sous forme écrite ou électronique.
2. Mentionner clairement les informations indicatives pour les dépenses prévisionnelles ou les activités futures de mise en œuvre dans le pays, y compris les ressources programmées ou engagées lorsque l'activité et la modalité sont connues ; et, les autres ressources qui doivent encore être allouées à des activités spécifiques dans le pays.
3. Les montants doivent être présentés au moins annuellement (ou de façon plus détaillée) selon l'année fiscale du pays en développement.

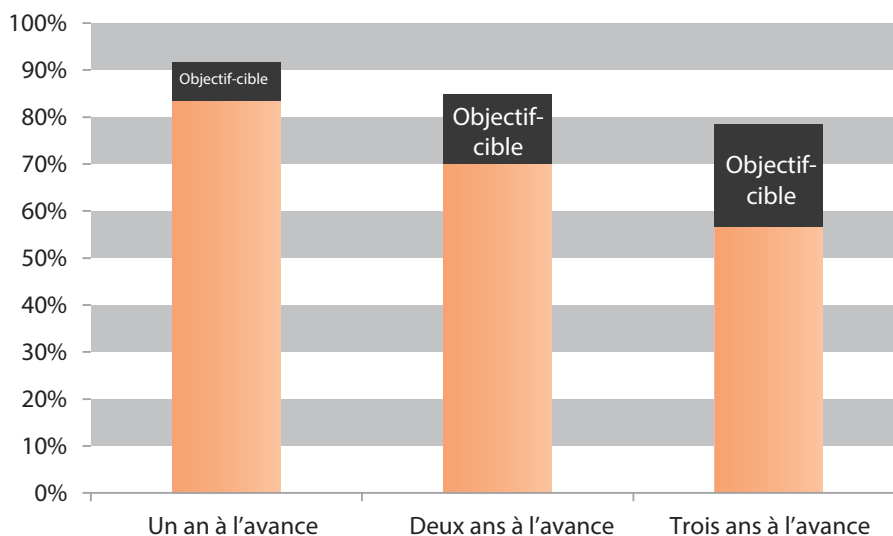
Quel est l'état d'avancement ?

La disponibilité des informations prévisionnelle décroît au fur et à mesure des années : l'information prévisionnelle est bien disponible pour une ou deux années, mais pour la troisième année, celle-ci ne couvre qu'un peu plus de la moitié des dépenses prévues.

Pour tous les pays ayant présenté un rapport de suivi au Partenariat mondial en 2013, la disponibilité d'informations prévisionnelles diminue au fur et à mesure des années : en moyenne, 83 % du total des fonds estimés sont couverts par des plans de dépenses prévisionnels pour l'exercice budgétaire se terminant en 2014, puis la couverture décroît à 70 % pour 2015 et 57 % seulement pour 2016 (graphique 4.5 et tableau A.5b).

Les parties prenantes du Partenariat mondial se sont engagées à réduire de moitié d'ici à 2015 la part des fonds de coopération pour le développement non couverte par les plans indicatifs prévisionnels de dépenses fournis aux pays en développement. Dans ce but, les fournisseurs doivent s'assurer collectivement que d'ici à 2015, les plans prévisionnels de dépenses couvrent 92 % des fonds totaux estimés pour l'année 2016, 85 % des fonds estimés pour 2017 et 79 % des fonds estimés pour 2018.

Graphique 4.5. Part estimée du financement total couvert par les plans prévisionnels de dépenses



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933029166>

Les pays en développement possédant des outils efficaces de collecte d'information ont de meilleures chances d'améliorer la prévisibilité à moyen terme.

La faible disponibilité des informations sur les dépenses prévisionnelles peut découler de facteurs soit au niveau de la « demande » soit de « l'offre ». Les mécanismes adéquats de collecte systématique des informations prévisionnelles peuvent faire défaut dans certains pays en développement. C'est le cas par exemple dans une poignée de pays insulaires du Pacifique où les gouvernements ont rassemblé des informations sur la planification des fournisseurs à moyen terme jusqu'en 2015, mais pas pour 2016. Dans d'autres pays, comme l'Arménie, le Burkina Faso, le Cambodge, le Lesotho, les Samoa et le Togo, la part estimée de fonds couverts par les plans prévisionnels de dépenses pour les trois prochaines années est systématiquement élevée (supérieure ou égale à 90 %, tableau A.5b). Cette situation peut s'expliquer en partie par le fait que ces pays disposent d'outils efficaces de collecte des informations. Par exemple, la base de données en ligne du Cambodge inclut des projections futures pour tous les projets actuels et elle est accompagnée d'activités du gouvernement pour vérifier les intentions de financement à moyen terme à la fois des projets du secteur public et de ceux mis en œuvre par des ONG. Les modalités de coopération peuvent aussi jouer un rôle dans la prévisibilité. Par exemple, il a été remarqué aux Samoa que l'accroissement du soutien budgétaire améliore la disponibilité des informations sur la planification à moyen terme.

Les données laissent à penser que la plupart des pays ayant présenté un rapport ont des mécanismes de collecte des informations sur les dépenses prévisionnelles : plus de 75 % d'entre eux rapportent disposer d'informations provenant *au moins* de certains fournisseurs, même pour trois ans à l'avance. Cela laisse entendre que dans l'équation de l'information, les contraintes se trouvent du côté de « l'offre » : soit les fournisseurs ne communiquent pas les informations nécessaires au pays, soit ils ne disposent pas de ces informations au niveau interne.

L'information prévisionnelle existe au sein de l'administration du fournisseur, mais pour diverses raisons n'est pas fournie de façon systématique aux gouvernements des pays en développement.

L'Enquête sur les dépenses prévisionnelles (EDP)¹³, une étude mondiale de l'OCDE sur les plans de dépenses des fournisseurs (voir encadré 4.1), est une ressource utile pour examiner l'« offre » d'informations sur la planification. En comparant les informations de l'Enquête avec les rapports des gouvernements des pays en développement, on observe des écarts entre les informations disponibles au niveau mondial et national. Dans certains cas, les fournisseurs rapportent à l'Enquête leurs dépenses prévues pour certains pays de la coopération, tandis que ces pays, eux, indiquent dans le cadre du suivi du Partenariat mondial que les plans de dépenses prévisionnelles de ces fournisseurs ne sont pas disponibles à l'échelle nationale. Cela amène à penser que l'administration du fournisseur détient les informations sur la planification, mais que pour diverses raisons, celles-ci ne sont pas régulièrement communiquées aux gouvernements des pays.

L'un des facteurs potentiels qui pourrait affecter la communication entre fournisseurs et gouvernements est la relation de coopération. En général, non seulement les pays prioritaires des fournisseurs reçoivent plus de ressources financières, mais l'échange d'informations y est aussi plus complet et systématique (OCDE, à paraître). Cela est attribué au niveau accru de coopération et au fait que les activités des fournisseurs de développement sont le plus souvent appuyées par les bureaux nationaux et les documents de stratégie nationale.

Sans tenir compte de la nature des relations de coopération, certains fournisseurs sont limités par leurs cadres ou pratiques juridiques. Une étude du CAD de l'OCDE a révélé que les contraintes procédurales et juridiques continuent d'entraver l'apport d'informations sur les dépenses prévisionnelles (OCDE, 2012b). La plupart des fournisseurs de coopération manquent d'outils de programmation interne pluriannuelle nécessaires pour mettre à jour les plans de façon continue. Les goulets d'étranglement incluent la programmation « à date butoir¹⁴ » ou les cadres de coopération construits autour de processus budgétaires annuels et empêchant de divulguer les estimations des dépenses futures aux pays en développement. Les chiffres de la planification peuvent par nature faire l'objet de modifications ; cela est reconnu dans la Déclaration de Paris et le programme d'action d'Accra lorsqu'ils traitent des questions liées aux informations indicatives sur les prévisions d'allocation des ressources. Pour permettre la prévisibilité à moyen terme, les fournisseurs doivent supprimer urgemment les entraves à l'apport de ces informations.

Indicateur 7 : La redevabilité mutuelle entre les acteurs de coopération pour le développement est renforcée par le biais d'examens inclusifs

Les cadres de redevabilité mutuelle devraient refléter les besoins des pays en développement et se fonder sur les politiques d'aide et de développement.

L'accord de Partenariat de Busan reconnaît l'importance de la redevabilité mutuelle pour renforcer les partenariats et contribuer ainsi aux progrès pour l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement et au-delà. En particulier, il engage les partenaires

au développement à se rendre « mutuellement compte des progrès réalisés au regard des engagements et des actions convenus à Busan, ainsi que de ceux énoncés dans la Déclaration de Paris et dans le Programme d'action d'Accra (aPB, 2011). Pour les mettre en œuvre, l'accord de Partenariat de Busan invite les pays en développement à être à la tête de l'élaboration des cadres nationaux d'examen permettant le suivi des progrès et la promotion de la redevabilité mutuelle. Ces cadres, avec les indicateurs et les objectifs convenus, répondront à leurs besoins spécifiques, et seront ancrés dans leurs politiques d'aide et de développement. L'accord de Partenariat de Busan encourage l'ensemble des acteurs de coopération pour le développement à participer activement à ces processus mutuels d'examens. (aPB, 2011 : paragraphes 35a et 18d). La définition de la redevabilité mutuelle s'est élargie depuis la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. L'accord de Partenariat de Busan accorde plus d'importance à la redevabilité des gouvernements aux citoyens et aux parlements nationaux et inclut un éventail encore plus large de partenaires pour la coopération, y compris les OSC et les acteurs privés, dans le cadre des mécanismes de redevabilité mutuelle. Des cadres nationaux inclusifs et transparents permettant le suivi des progrès et la promotion de la redevabilité mutuelle se trouvent au cœur des engagements de Busan.

Que mesure cet indicateur ?

Indicateur 7 – Redevabilité mutuelle : Proportion des pays qui entreprennent des évaluations mutuelles inclusives des progrès accomplis dans l'exécution des engagements convenus et qui remplissent au moins quatre des cinq critères proposés.

Objectif-cible d'ici à 2015 : Tous les pays en développement ont mis en place des évaluations mutuelles inclusives.

L'indicateur vise à mesurer la part des pays effectuant des examens mutuels des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements. Les examens d'évaluation mutuelle sont des exercices nationaux qui impliquent aussi bien les autorités des pays en développement que les fournisseurs de la coopération, et ce à haut niveau, dans le cadre d'un examen mutuel des performances. L'idéal serait de procéder à ces examens par le biais de dialogues inclusifs impliquant un large éventail de ministères (y compris les ministères exécutifs des dépenses et les départements/services compétents, aux niveaux central et local) ; les fournisseurs de la coopération pour le développement (bilatéraux, multilatéraux et autres initiatives mondiales) ; ainsi que d'autres parties prenantes, dont les parlementaires, le secteur privé et les organisations de la société civile (dénommés les parties prenantes « non exécutives »). Ces évaluations devraient se faire à intervalles réguliers (par exemple, tous les un à deux ans) et peuvent être complétées par des examens indépendants/impartiaux (encadré 4.2).

Pour évaluer les progrès accomplis par rapport à cet indicateur, un pays est considéré comme disposant d'une évaluation mutuelle des progrès lorsqu'il satisfait au moins à quatre des cinq critères suivants :

1. Existence d'une politique d'aide ou de partenariat établissant les priorités pour la coopération au développement du pays.
2. Existence d'objectifs-cibles nationaux de la coopération pour le développement tant pour le gouvernement du pays en développement que pour les fournisseurs de la coopération au développement.

3. Évaluation des progrès de manière régulière, conjointe et à haut niveau par le gouvernement et les fournisseurs au cours des deux dernières années.
4. Participation active des autorités locales et des parties prenantes non exécutives à ces examens.
5. Les résultats complets de l'examen sont rendus publics de manière opportune.

Encadré 4.2. Suivi de la redevabilité mutuelle par l'Organisation des Nations Unies

Une enquête nationale sur la redevabilité mutuelle est menée tous les deux ans par le Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU sous les auspices du Forum pour la coopération en matière de développement (FCD), en partenariat avec le PNUD. Deux enquêtes précédentes ont eu lieu en 2009 et 2011 (ONU, 2011).

Au moment de la rédaction de ce rapport, la troisième enquête sur la redevabilité mutuelle avait juste été déployée dans les pays. L'enquête recueille des données factuelles visant à soutenir les efforts que consacrent les gouvernements au renforcement des partenariats en matière de développement. Le FCD a invité 140 ministères de la Planification/du Plan et des Finances des pays en développement à participer à l'enquête et à s'entretenir avec les ministères dépensiers et autres parties prenantes pour identifier les outils de redevabilité mutuelle, tels que les politiques d'aide et de partenariat et les plateformes de dialogue.

Les premiers résultats de cette enquête devraient être disponibles à la fin de février 2014 et pourront enrichir les discussions sur les progrès réalisés à l'occasion de la réunion de haut niveau du Partenariat mondial qui se tiendra au Mexique en avril 2014 et compléteront les résultats présentés ici.

Quel est l'état d'avancement ?

Des efforts ciblés sont nécessaires pour rendre les examens mutuels plus transparents et inclusifs, en étendant la participation aux fournisseurs émergents, à la société civile et au secteur privé.

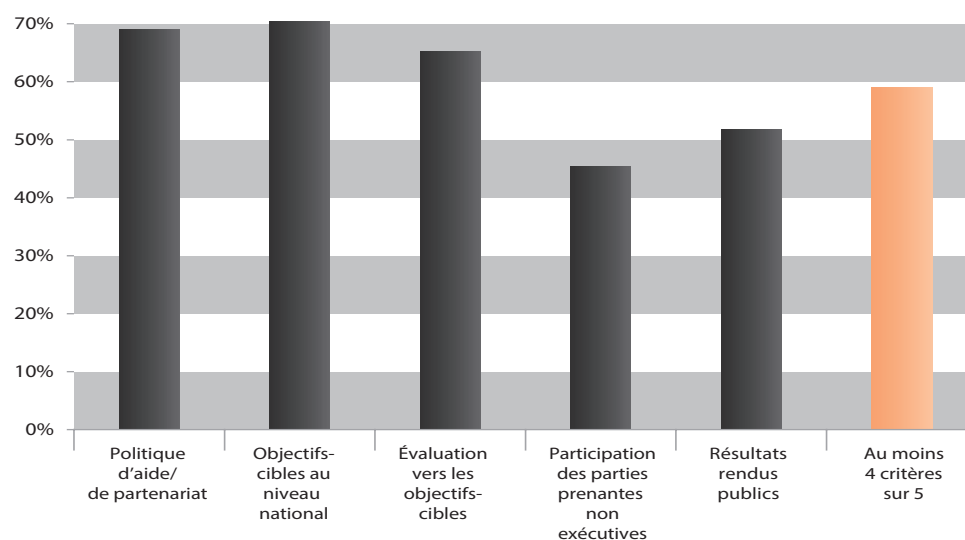
En 2013, 59 % des pays qui ont pris part à l'exercice de suivi du Partenariat mondial, ont indiqué avoir des examens d'évaluation mutuelle en place (graphique 4.6). Ce résultat reste bien inférieur à l'objectif-cible de 100 %.

Les réponses aux différents critères montrent que 70 % des pays indiquent avoir une politique d'aide ou de partenariat définissant les priorités en matière de coopération au développement (ou des éléments d'une telle politique convenus par l'intermédiaire d'autres instruments). De même, 72 % déclarent avoir des objectifs-cibles nationaux spécifiques quant à l'efficacité de la coopération au développement à la fois pour les gouvernements et les fournisseurs de coopération pour le développement. Une évaluation conjointe de ces objectifs-cibles a été menée ces deux dernières années auprès des échelons supérieurs de 65 % des pays. Les deux derniers critères se sont avérés plus difficiles ; pas plus de 46 % des pays impliquaient les parties prenantes non exécutives et les autorités locales aux examens et seulement 52 % rendaient les résultats publics en temps voulu.

Depuis 2010, 11 pays de plus ont des revues mutuelles de redevabilité en place, malgré des critères plus strictes sur la définition de ces revues mutuelles.

Compte tenu des changements de l'ensemble de critères¹⁵, il est impossible de comparer directement les résultats du suivi de la Déclaration de Paris en 2011 (OCDE, 2011) ; mais une comparaison simple des 38 pays qui ont participé aux deux exercices de suivi semble indiquer des progrès dans la mise en place d'évaluations. Onze pays supplémentaires satisfont maintenant aux quatre critères nécessaires sur les cinq requis. À l'inverse, trois pays qui répondaient auparavant aux critères nécessaires pour être réputés avoir des systèmes de redevabilité mutuelle en place ne satisfont plus aux critères nécessaires, suite aux exigences supplémentaires d'une part d'ouvrir le processus à un plus grand nombre d'acteurs et d'autre part, de rendre publique les résultats de l'évaluation. Sur les huit nouveaux pays ayant fourni des données sur cet indicateur en 2013, trois (tous des pays insulaires du Pacifique) répondaient à quatre des cinq critères.

Graphique 4.6. La part des pays satisfaisant aux critères d'examens d'évaluation mutuelle



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933029185>

Les informations qualitatives complémentaires fournies par les pays dans le cadre de leur fourniture de données confirment que des progrès sont en cours. Plusieurs pays ont établi, examiné et révisé leur politique de coopération pour le développement ou de partenariat. Des efforts ont été effectués pour énoncer des engagements concrets en faveur de l'amélioration de l'efficacité de la coopération pour le développement. Ceux-ci sont accompagnés d'efforts pour renforcer les cadres de suivi et d'évaluation, afin de suivre les progrès par rapport à ces engagements et objectifs-cibles définis dans les programmes et stratégies de développement, notamment l'élaboration de processus d'examens annuels réguliers et des structures claires de coordination pour les appuyer. Par exemple :

- Le gouvernement du Bangladesh et 18 partenaires au développement ont examiné le plan d'action de la Stratégie conjointe de coopération, donnant lieu à une série d'engagements concrets pour améliorer l'efficacité de la coopération dans le pays.
- L'Éthiopie a renforcé son cadre de suivi et d'évaluation pour les programmes de développement, incluant un processus d'examen annuel et une meilleure collecte des données.
- Le Cambodge a examiné et révisé sa structure de dialogue de partenariat, et prend des mesures pour impliquer de plus en plus des représentants des organisations de la société civile et du secteur privé.
- Le Lesotho a lancé une nouvelle politique de partenariat pour refléter les engagements pris à Busan en matière d'inclusion.

Les cadres de redevabilité, de coordination et de partenariat dépendent des plans ou programmes sectoriels de développement, des cadres de financement et de la nature de la coopération et des partenariats dans chaque secteur. Tandis que cet indicateur évalue la situation nationale, le degré d'inclusion et la portée des révisions des évaluations mutuelles peuvent varier selon les secteurs. Le Partenariat international pour la santé (*International Health Partnership*) illustre les efforts concertés entrepris pour consolider les résultats et la redevabilité dans le secteur de la santé. Il rassemble les gouvernements nationaux et les partenaires au développement par le biais de pactes nationaux visant à améliorer l'alignement sur les systèmes nationaux, il ajoute de nouveaux partenaires aux efforts de coordination du secteur de la santé et il soutient la redevabilité mutuelle au moyen d'indicateurs spécifiques suivant les progrès par rapport aux engagements convenus¹⁶.

Comment progresser ?

- La communauté des fournisseurs doit relever son degré d'ambition collective et redoubler d'efforts si elle souhaite publier en temps voulu d'ici à 2015 des informations détaillées et prévisionnelles sur les ressources de coopération pour le développement. Pour améliorer la publication des informations, des mesures urgentes sont nécessaires pour fournir plus fréquemment des données qui datent de moins de six mois, et surmonter les obstacles systémiques/procéduraux pour fournir des informations pour tous les champs du standard commun. Pour être plus transparents sur les plans futurs, les fournisseurs ne publiant pas encore d'informations doivent urgemment commencer à publier au moins les enveloppes agrégées par pays pour les années à venir, et viser à évoluer progressivement vers la fourniture de données plus détaillées par activité.
- Des études complémentaires sont nécessaires pour évaluer la qualité et l'utilité des informations. Dans la mesure où l'indicateur de transparence du Partenariat mondial mesure la mise en œuvre du standard commun, toute évolution de l'indicateur sera au final orientée par l'évolution du standard lui-même. Dans la lignée de l'accord de Partenariat de Busan, il est recommandé que les travaux ultérieurs sur le standard commun se concentre sur l'amélioration de la compréhension de ce que des informations prévisionnelles, détaillées et en temps opportun signifient dans la pratique pour les pays en développement et les parties prenantes non-étatiques, afin que tous les efforts de transparence répondent efficacement aux besoins locaux et aux contextes nationaux.

- Les gouvernements des pays en développement sont confrontés à une imprévisibilité continue et doivent gérer des équations de ressources de plus en plus complexes, où les décaissements des fournisseurs ne sont pas à la hauteur des plans initiaux ou les excèdent. Pour rendre la coopération pour le développement plus prévisible à court terme, les fournisseurs devront : (1) éliminer les écarts de décaissements par rapport aux calendriers d'origine ; (2) rendre les calendriers de décaissements plus précis, y compris en révisant les plans à venir lorsque cela est nécessaire afin de fournir des estimations fiables des financements futurs ; et (3) fournir aux gouvernements des plans de décaissements pour ceux qui n'en fournissent pas.
- La prévisibilité à moyen terme reste un défi réel. L'engagement pris à Busan selon lequel d'ici à 2013, les fournisseurs partageraient des plans prévisionnels de dépenses glissants sur trois à cinq ans n'a pas été mis en œuvre. Les plans prévisionnels de dépenses pour la troisième année à l'avance couvrent maintenant à peine plus de la moitié des dépenses estimées. Des mesures urgentes sont nécessaires de la part des fournisseurs pour ajuster les politiques et procédures, afin que les plans de coopération à moyen terme puissent être mis à jour régulièrement et communiqués aux pays en développement et aux parties prenantes au sens élargi. Lorsque la législation, les politiques ou les procédures doivent être modifiées, les gouvernements doivent se remobiliser urgemment pour mettre en œuvre leurs engagements et faire de la prévisibilité à moyen terme une réalité.
- Des efforts ciblés sont nécessaires pour rendre les processus d'examen mutuel plus transparents et ouverts à tous, élargissant la participation aux fournisseurs émergents, aux organisations de la société civile et au secteur privé. Tandis que certains pays ont entrepris des actions positives pour consolider l'ouverture à tous des partenariats, les cadres de redevabilité mutuelle et les évaluations conjointes continuent d'être entrepris principalement entre le gouvernement et les fournisseurs traditionnels de coopération au développement. L'objectif 2015 des pays en développement d'avoir des processus d'examen mutuel en place n'est qu'à moitié atteint pour l'instant ; cela requiert des mesures urgentes pour consolider les structures existantes ou en créer de nouvelles.

Notes

1. Pour une liste des fournisseurs qui ont publié leurs calendriers, consulter www.oecd.org/dac/aid-architecture/acommonstandard.htm. Certains pays fournissent une APD par l'intermédiaire de plusieurs agences et ont donc publié des calendriers de mise en œuvre distincts pour chacune des agences. Une fondation privée a également publié son calendrier de mise en œuvre à l'échéance de décembre 2012.
2. La méthodologie qui concerne cet indicateur est disponible dans son intégralité sur le site Internet du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement <http://effectivecooperation.org/progress>. Pour l'élaboration de cet indicateur, l'équipe d'appui conjointe PNUD/OCDE s'est appuyée sur les avis d'experts du « Groupe ad hoc sur le standard commun » et a consulté les membres du Partenariat mondial en 2013 afin de prendre leur avis sur la conception de l'indicateur.

3. Pour évaluer la ponctualité des données fournies, il convient de tenir compte de la différence entre les deux systèmes : le SNPC n'est renseigné qu'une fois par an avec des données statistiquement vérifiées, tandis que l'éditeur de l'IITA est renseigné plus régulièrement mais avec des données qui ne sont pas encore statistiquement vérifiées.
4. Notons que le standard commun a été établi sur la base du système SNPC puis élargi pour inclure davantage de champs. Par conséquent, tous les champs du standard commun ne figurent pas dans le SNPC. En outre, des champs facultatifs propres à l'IITA n'entrent pas dans le cadre de l'évaluation.
5. Le registre IITA, consulter le site suivant : www.iatiregistry.org.
6. L'aide-pays programmable (APP) : il s'agit de la part de l'APD que les fournisseurs prévoient pour chaque pays. L'APP a pour but de tenir compte de la part des apports qui, dans l'enveloppe globale de l'APD, est destinée directement aux pays en voie de développement. Pour plus d'informations, consulter le site : www.oecd.org/development/aid-architecture/cpa.htm.
7. En évaluant les fournisseurs d'APD, l'évaluation pilote exclut les organisations et fondations non étatiques. Les données fournies disponibles les plus récentes ont été évaluées : le rapport 2012 pour le SNPC et les rapports allant jusqu'à décembre 2013 pour l'IITA.
8. Ces trois pays sont la Pologne, la République slovaque et la Slovaquie.
9. Au moment de l'évaluation, sept fournisseurs pratiquent activement une politique de confidentialité pour les données qu'ils fournissent dans le cadre de l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles. Un autre fournisseur n'a pas répondu à la demande de l'OCDE concernant sa volonté, ou non, de publier ses données. Celles-ci n'ont donc pas été publiées. Renoncer à cette politique de confidentialité améliorerait considérablement le score de ces fournisseurs en matière de données prévisionnelles.
10. L'équipe d'appui conjointe a envisagé la possibilité de calculer une base de référence pour début 2012 mais un manque de ressources et de temps a empêché la réalisation de cette entreprise. En outre, il est apparu qu'une base de référence pour 2012 n'apporterait pas nécessairement une grande valeur ajoutée à l'analyse puisque les données ne varient guère au cours d'une seule année.
11. Pour plus d'informations, consulter l'OCDE (2013) ainsi que les études sur l'indice de transparence de l'aide publiées par *Publish What You Fund* : <http://ati.publishwhatyoufund.org>.
12. En demandant à l'équipe d'appui conjointe d'élaborer cet indicateur, le GT-EFF a précisé que l'indicateur ne devait pas impliquer la collecte de nouvelles données au niveau national.
13. Depuis 2007, le CAD/OCDE conduit des enquêtes annuelles rassemblant les plans prévisionnels de dépenses des plus grands fournisseurs bilatéraux et multilatéraux de coopération pour le développement. Ces enquêtes servent d'outil de collecte systématique des informations sur les indications des fournisseurs quant aux futures allocations de ressources, et d'évaluation ultérieure du degré de prévisibilité des fournisseurs en comparant les informations sur la planification aux décaissements réels. L'EDP ne remplace pas les efforts des fournisseurs à l'échelle nationale, mais elle représente un outil pour les pays en développement à des fins de triangulation des informations disponibles et pour les compléter si nécessaire. Consulter le site www.oecd.org/fr/cad/architecture/previsibilitedelaide.htm.

14. Ce terme technique est employé pour désigner un cadre budgétaire ayant une date butoir et revu uniquement avant son échéance, par opposition à une revue glissante.
15. Les trois critères utilisés dans les efforts de suivi de la Déclaration de Paris correspondaient dans les grandes lignes aux trois critères actuels qui exigent d'avoir en place une politique de partenariat pour l'aide et des objectifs-cibles à l'échelle nationale, ainsi que de mener des examens ouverts à tous. Il faut toutefois noter qu'en 2013 le critère de l'inclusion *requiert* l'engagement actif des parties prenantes non étatiques, alors qu'auparavant, leur engagement était simplement encouragé.
16. Pour plus d'informations, consulter le site www.internationalhealthpartnership.net/en/key-issues/compacts.

Références

- aPB (*Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*) (2011), approuvé lors du quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, à Busan, en République de Corée, du 29 novembre au 1er décembre 2011, <http://effectivecooperation.org/resources>.
- Bureau du Cabinet du Royaume-Uni (2013), *G8 Open Data Charter and Technical Annex* [Charte du G8 sur l'ouverture des données et annexes techniques], Document de politique générale, Bureau du Cabinet, Londres, www.gov.uk/government/publications/open-data-charter.
- Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide* (2005), approuvée lors du deuxième Forum de haut niveau à Paris, 28 février - 2 mars 2005, www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclarationandaccraagendaforaction.htm.
- Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (2012), *Tenir l'engagement de Busan sur la transparence : Proposition relative au standard commun*, Paris.
- IITA (Initiative internationale pour la transparence de l'aide) (2013), *Rapport annuel 2013*, IITA, Londres, www.aidtransparency.net/reports/IATI-annual-report-2013.pdf.
- OCDE (à paraître), *Rapport de l'OCDE sur la prévisibilité*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2013), « DAC and CRS reporting issues in 2012 » [Le CAD et les questions de notification relatives au SNPC en 2012], document présenté à des fins de discussions à la réunion du 11 au 13 juin 2013 du Groupe de travail sur les statistiques financières du développement du CAD, OCDE, Paris.
- OCDE (2012a), *Rapport 2012 du CAD sur la prévisibilité : Enquête sur les plans de dépenses des donateurs et progrès réalisés dans le domaine de la prévisibilité depuis le quatrième Forum à haut niveau, tenu à Busan*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/aid-architecture/2012_DAC_Report_on_Aid_Predictability.pdf.

OCDE (2012b), « Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement : Améliorer la contribution au développement de l'ensemble des parties prenantes », discussion document de réflexion présenté lors de la réunion du CAD à haut niveau les 4 et 5 décembre 2012 à Londres, OCDE, Paris.

OCDE (2011), *Efficacité de l'aide 2011 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264125780-en>.

ONU (Organisation des Nations Unies) (2011), *Mutual Accountability for Development Cooperation Results : Where Next ?* [Responsabilité mutuelle pour des résultats de coopération au développement : Et maintenant ?], dans le cadre des préparatifs du Forum 2012 pour la coopération en matière de développement, Projet d'études, Bureau du Conseil économique et social/DEAS de l'ONU, New York.

PAA (*Programme d'action d'Accra*) (2008), approuvé lors du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, à Accra, au Ghana, du 2 au 4 septembre 2008, www.oecd.org/dac/effectiveness/parisdeclarationandaccraagendaforaction.htm.

Chapitre 5

Mesures prises par les pays pour mettre en œuvre les engagements de Busan

L'accord de Partenariat de Busan se concentre sur une approche de coopération efficace au service du développement, axée sur les pays : les partenariats pour le développement ne peuvent réussir que s'ils sont dirigés par les pays en développement eux-mêmes et adaptés aux besoins et aux situations spécifiques de ces pays. Il appelle les pays en développement à être à la tête de l'élaboration de leurs propres cadres de suivi des progrès et de promotion de la redevabilité mutuelle, afin que ceux-ci soient fondés sur leurs propres politiques et priorités de développement. Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement offre une structure « légère » pour soutenir la mise en œuvre au niveau national des engagements, échanger des connaissances et passer en revue les progrès accomplis. Ce chapitre aborde le type d'initiatives que les pays prennent pour transposer les principes de Busan dans leur propre contexte et pour établir et renforcer les cadres en vue de soutenir l'apprentissage et la redevabilité. Ce chapitre rassemble des exemples¹ d'expériences-pays et confirme que des progrès sont réalisés dans de nombreux domaines, de l'élaboration approfondie de stratégies nationales à l'établissement de partenariats plus inclusifs, en passant par la réduction de la fragmentation des efforts et l'amélioration de la transparence. Des initiatives importantes sont également réalisées dans les États fragiles et grâce à la coopération Sud-Sud.

De quelle façon les pays effectuent-ils le suivi des progrès et soutiennent la redevabilité ?

Les pays utilisent de plus en plus les données contenues dans leurs systèmes de gestion ou d'information sur l'aide pour alimenter les indicateurs du Partenariat mondial.

Il n'existe aucun schéma directeur sur la façon dont les pays devraient effectuer le suivi des engagements et des actions convenus à Busan. Le processus de suivi est flexible, mais devrait être mené par les autorités nationales, pour qu'il s'adapte au contexte local et aux cadres existants. Afin de documenter les bonnes pratiques en matière de gestion des efforts de redevabilité avec la participation des diverses parties prenantes, les pays présentant un rapport sur les indicateurs du Partenariat mondial en 2013 ont été invités à fournir une brève description sur la façon dont ils s'y sont pris pour collecter et vérifier les données, les consultations et le dialogue. Un nombre important de pays ont utilisé des mécanismes de partenariat et de suivi nationaux existants, tandis que de nombreux autres pays ont mis en place un processus *ad hoc* de suivi du Partenariat mondial :

- Plusieurs pays, comme le Cambodge et le Rwanda, ont bien progressé dans l'adaptation de leurs systèmes nationaux visant à recueillir régulièrement des informations utiles sur les indicateurs de suivi du Partenariat mondial. Ces pays indiquent que la collecte des données requises a nécessité moins d'effort que prévu. Cela leur a permis de mettre l'accent sur la vérification, la validation et l'analyse des données, et de discuter des progrès et des défis liés à la mise en œuvre des engagements de Busan.
- La plupart des pays ont lancé le processus de suivi en tenant des réunions et des ateliers avec leurs partenaires au développement et autres parties prenantes intéressées. Ces événements ont permis d'obtenir des conseils, de partager des documents et de convenir de la méthodologie, de la division du travail et des calendriers.
- La plupart des pays ont également conclu le processus par le biais de réunions de vérification des données et de consultations avec des fournisseurs de coopération pour le développement, des organisations de la société civile et/ou des institutions étatiques. Ces manifestations ont également permis de discuter de certaines difficultés rencontrées lors de la collecte des données, de rechercher des moyens d'impliquer un plus grand nombre de parties prenantes ou d'engager un débat élargi sur l'exercice de suivi/le cadre de la redevabilité mutuelle et sur le Partenariat mondial.
- La plupart des données de suivi du Partenariat mondial fournies par les pays combinent des données existantes avec de nouvelles données recueillies pour cet exercice (par exemple, au moyen d'un questionnaire). De nombreux pays participants ont indiqué qu'ils avaient extrait certaines données d'un système de gestion d'information sur l'aide existant, auquel le gouvernement et/ou les fournisseurs de coopération pour le développement font état de leurs données sur les flux de coopération pour le développement. Certains pays n'ont extrait que les données exigeant la présentation d'informations gouvernementales, comme par exemple les fonds de coopération pour le développement inscrits aux budgets

nationaux, tandis que d'autres se sont également appuyés sur des bases de données existantes pour ce qui est des données ayant trait aux rapports des fournisseurs.

- Même lorsque des systèmes de gestion d'informations et de collecte de données sur la coopération au développement existent déjà, plusieurs pays ont constaté des lacunes en matière d'informations en raison de la présentation de rapports irréguliers ou tardifs, ou de divergences entre les informations extraites et la compréhension par les fournisseurs de ce que seraient des données exactes. Cela s'est traduit par l'obligation de faire un effort supplémentaire pour recueillir et valider les données. Bien que de nombreux pays aient accompli des progrès en ce qui concerne soit la mise en place de nouveaux systèmes, soit le renforcement des systèmes existants, ceux-ci doivent être régulièrement entretenus et gérés. Cela nécessite la présentation par les fournisseurs de coopération pour le développement de rapports réguliers, de qualité et fournis dans les délais. Afin de continuer à améliorer la redevabilité menée par les pays, il faut renforcer les bases de données et les systèmes nationaux, ainsi que l'engagement et la fourniture de rapports par les fournisseurs. Ce renforcement améliorera non seulement l'exactitude des efforts de suivi, mais aussi la prévisibilité de la coopération. Une meilleure prévisibilité permettra au gouvernement de planifier et budgéter de manière plus efficace, ainsi qu'à inscrire les fonds de coopération pour le développement aux budgets nationaux (de plus amples informations sont données aux chapitres 2 et 4).

Plusieurs pays, dont l'Afrique du Sud, la République démocratique populaire lao et la Zambie, ont manifesté leur intérêt pour utiliser le cadre de suivi du Partenariat mondial en tant que base pour l'établissement d'un système de suivi à long terme, ou pour le renforcement d'un système existant, de collecte régulière de données auprès des fournisseurs, incluant les indicateurs sur une coopération efficace au service du développement et les principes de Busan.

Quelles sont les initiatives prises par les pays pour accélérer les progrès ?

Depuis le Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide en 2011, et l'approbation de l'accord de Partenariat de Busan, de nombreux pays ont déployés des efforts notables pour mettre en œuvre les engagements de Busan. Pour compléter l'exercice de suivi mondial, l'équipe d'appui conjointe PNUD-OCDE a également rassemblé des exemples nationaux de mise en œuvre (voir la note 1).

La mise en œuvre des engagements de Busan nécessitera de renforcer et d'assurer une plus grande cohérence des cadres institutionnels nationaux.

Le paysage de plus en plus complexe de la coopération pour le développement a influé sur les cadres institutionnels des pays pour la mise en œuvre et le suivi des engagements de Busan. L'accélération du passage de l'efficacité de l'aide à une coopération efficace au service du développement dans la pratique – c'est-à-dire mettre les partenariats inclusifs et la redevabilité mutuelle au cœur des efforts – signifie la cohérence des politiques ; l'intégration plus efficace de la planification, de la budgétisation, de la mobilisation des ressources ; et, la mise en place de processus et de

mécanismes de partenariat pour la planification nationale du développement. Bien qu'il existe une grande diversité et complexité dans les expériences nationales, l'un des thèmes récurrents est que la mise en œuvre des engagements de Busan semble exiger des cadres institutionnels nationaux plus solides et plus cohérents ainsi qu'une participation plus importante de la part des institutions de l'administration centrale.

Progrès accomplis sur les cadres stratégiques pour une coopération efficace au service du développement

Pour faire progresser les engagements de Busan, les pays renforcent leurs cadres institutionnels nationaux en améliorant la transparence, la coordination, l'harmonisation, l'alignement et l'accent sur les résultats de la coopération au développement.

De nombreux pays ont progressé dans l'établissement ou le renforcement des cadres et des processus institutionnels nationaux en vue d'améliorer la transparence, la coordination, l'harmonisation, l'alignement et l'accent sur les résultats de la coopération au développement. Ces efforts concernent le lancement d'un plan national ou d'un plan d'action visant à mettre en œuvre les engagements de Busan, la création d'un groupe formel de discussions, l'examen et la révision des stratégies de partenariat en matière de coopération au développement, et l'institution d'un cadre ou d'un mécanisme institutionnel de mobilisation efficace des ressources externes. À titre d'exemple :

- Le Cambodge a conçu une stratégie de partenariat et de coopération pour le développement² qui intègre les principes d'une coopération efficace au service du développement, mettant l'accent sur des partenariats axés sur les résultats, inclusifs et efficaces. La stratégie s'assure que les ressources de la coopération au développement soient utilisées pour maximiser l'efficacité et l'impact dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement du Cambodge. Cela inclut de mettre en œuvre l'agenda encore inachevé relatif à l'efficacité de l'aide, d'encourager les partenariats inclusifs et de rechercher des moyens de renforcer le rôle de catalyseur de l'aide en faveur d'une politique de croissance généralisée. La stratégie met en exergue les approches-programmes en tant que cadre important propice à favoriser l'efficacité du développement. Elle est accompagnée d'outils tels qu'un cadre de résultats et des indicateurs conjoints de suivi. Elle établit également un cadre institutionnel et des mécanismes de dialogue – aussi bien aux niveaux techniques que politiques – avec tous les partenaires nationaux et extérieurs.
- Le Mozambique a élaboré un Plan d'action national de l'après-Busan³ : une stratégie à moyen terme qui détermine les actions de mise en œuvre des engagements de Busan, soutenue par un cadre de suivi et d'évaluation.
- Le Myanmar a lancé en janvier 2013 l'*Accord de Nay Pyi Taw pour une coopération efficace en matière de développement*⁴. L'adoption de cet accord global de coordination mené par le pays a nécessité l'établissement de groupes de travail sectoriels et de discussions officielles régulières avec le Service des relations économiques étrangères et le Comité de travail des partenaires au

développement. Le premier Forum sur la coopération au développement de la Birmanie s'est tenu à la mi-2013.

- Le Pacte du Forum (« *Forum Compact* ») présente les actions collectives de la région Pacifique visant à renforcer la coordination et l'utilisation de toutes les ressources de développement. L'efficacité des actions de développement est suivie chaque année et des évaluations collégiales favorisent l'échange d'enseignements et le partage des meilleures pratiques. Les progrès accomplis dans le cadre du Pacte sont examinés à l'occasion de la réunion des dirigeants du Forum des Îles du Pacifique et par le biais d'autres processus du Forum. Leur rapport 2013 souligne que les pays insulaires du Forum continuent également individuellement à améliorer leurs cadres nationaux de planification et de suivi. Les îles Marshall élaborent actuellement leur premier Plan national de développement à moyen terme. Les États fédérés de Micronésie sont en train d'élaborer des Plans stratégiques par État et un Plan national d'action à moyen terme. Les pays se concentrent également sur le suivi et la comptabilisation des résultats du développement national. Kiribati a identifié des résultats et des objectifs clés et est en train de renforcer ses capacités et ses institutions pour mieux coordonner la mise en œuvre des actions et effectuer un suivi des résultats⁵.
- D'autres pays, tels que la République Unie de Tanzanie, le Malawi, le Bénin et le Bangladesh, ont pris des mesures pour examiner, réviser ou mettre en place un cadre institutionnel visant à intensifier les efforts nationaux pour gérer de manière efficace la coopération pour le développement.

Progrès réalisés dans les États fragiles

L'amélioration de la qualité de la coopération pour le développement dans les États fragiles et touchés par un conflit est aujourd'hui plus importante qu'elle ne l'a jamais été. Pourtant, le financement pour la coopération au développement qu'ils reçoivent diminue, et ils n'ont qu'un accès restreint à d'autres possibilités de financement du développement (OCDE, 2014). Par conséquent, une coopération efficace et la combinaison optimale des ressources disponibles s'avèrent essentielles pour obtenir des résultats pérennes de développement dans les pays et les économies fragiles et touchés par un conflit (encadré 5.1).

*Les Pactes dans les États fragiles
représentent un tremplin pour renforcer
la confiance mutuelle et les partenariats.*

Le *New Deal pour l'engagement dans les États fragiles* (Dialogue International sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État, 2011) vise faire évoluer les choses en se concentrant sur ce qui importe le plus pour les personnes touchées par les conflits et la fragilité : en rendant les pays maître de leur destin en vue de sortir de la fragilité ; et en créant une confiance mutuelle et des partenariats solides. Les différents acteurs du développement ont convenu par le biais du *New Deal* d'utiliser les objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État comme des fondements importants pour progresser vers la réalisation des résultats de développement et pour orienter la coopération des États fragiles et touchés par les conflits. Ils se sont également engagés à mettre l'accent sur de nouvelles manières de collaborer avec les États fragiles et touchés par un conflit, des manières centrées sur une vision et un plan national de transition, uniques, inclusifs et menés par les pays eux-mêmes, pour surmonter la fragilité du pays.

Les parties prenantes se sont engagées à renforcer la confiance mutuelle en fournissant et en gérant l'aide de manière plus efficace, en améliorant la transparence et la gestion des risques dans la gestion des systèmes nationaux, en renforçant les capacités nationales et en améliorant la ponctualité et la prévisibilité de l'aide pour obtenir de meilleurs résultats.

Encadré 5.1. Il faut faire davantage pour mettre les États fragiles sur la voie d'un développement durable

L'aide a baissé de 2.4 % en 2011 et continuera sa tendance à la baisse, continuant à affecter le plus durement les pays les moins avancés. Parmi les sept pays qui pourraient n'atteindre aucun OMD, six sont des États fragiles. Sans une aide accrue, ces pays devraient compter plus de la moitié des pauvres de la planète au-delà de 2018. Les efforts de développement international doivent se concentrer sur l'obtention rapide de résultats dans ces pays.

Il faut faire davantage pour aider ces pays à trouver une voie durable pour sortir de cette fragilité. L'un des principaux éléments pour garantir des résultats pérennes est de renforcer la création de ressources nationales. Les États fragiles ne recouvrent au titre de l'impôt que 14 % de leur PIB en moyenne, soit un pourcentage bien inférieur au critère de référence de 20 % de l'ONU, considéré comme le minimum nécessaire pour atteindre les objectifs de développement. Pourtant, seulement 0.07 % de l'APD apportée aux États fragiles est destinée au renforcement de régimes fiscaux pérennes. Par conséquent le rapport de l'OCDE demande à la coopération internationale de se servir de ses ressources d'une manière plus avisée pour aider les États fragiles à mobiliser davantage de recettes intérieures. En outre, le rapport présente de nombreux exemples nationaux récents, où des efforts ont été entrepris et desquels des enseignements peuvent être tirés, notamment au Nigeria, en Guinée, au Timor-Oriental et au Rwanda.

Source : OCDE (2014), *2014 Fragile States: Domestic Revenue Mobilisation*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/cad/incaf/lesfluxdesressourcesdanslesetatsfragiles.htm.

Guidés par le *New Deal*, les États fragiles et touchés par un conflit ont réalisé des progrès importants. Par exemple :

- La politique de gestion de l'aide⁶ de l'Afghanistan, approuvée en février 2013, énonce un plan opérationnel pour la mise en place du *New Deal*. Reposant sur trois piliers, cette politique constitue une avancée importante dans la traduction des principes globaux de la *New Deal* dans le contexte afghan. Comme point de départ, le gouvernement, en consultation avec les partenaires au développement et les parties prenantes locales, a formulé la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan *Afghanistan National Development Strategy*, qui prévoit « une vision unique, un plan unique » pour l'ensemble de la coopération au développement. L'Accord-cadre de responsabilité mutuelle⁷ de Tokyo adopté par l'Afghanistan et ses partenaires, réunit le gouvernement et les fournisseurs d'aide en vue de faire correspondre le financement aux priorités et d'exécuter la stratégie. Le Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan assure une approche harmonisée de financement tout en mettant en commun les risques fiduciaires, et, soutient des programmes nationaux visant à faciliter la prestation de services offerte par le gouvernement.
- Le « Pacte pour la Somalie⁸ », approuvé en septembre 2013 lors de la Conférence du *New Deal* à Bruxelles, représente un nouveau départ dans le partenariat conjoint entre la Somalie et la communauté internationale. En formulant des priorités claires pour le gouvernement et la communauté internationale et en fournissant un cadre pour un dialogue plus ouvert entre le gouvernement, les partenaires internationaux et les parties prenantes locales, le Pacte a pour objectif

d'améliorer l'efficacité de la coopération au développement et de démontrer qu'il contribue à la consolidation de la paix et au renforcement de l'État. Le Pacte devrait déboucher sur une meilleure coordination entre les milieux politique, de la sécurité et du développement, ainsi que sur un renforcement progressif des capacités étatiques essentielles du gouvernement somalien (consulter aussi l'encadré 2.1, chapitre 2). Analogue à l'exemple afghan, le Fonds somalien pour le développement et la reconstruction contribuera au financement des priorités nationales du gouvernement de manière plus harmonisée, permettant ainsi une meilleure transparence et une appropriation accrue du plan d'action et de ses résultats attendus.

Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer les impacts de ces pactes sur l'amélioration des résultats et de l'appropriation à l'échelon national, ils représentent toutefois un tremplin important vers une plus grande confiance mutuelle et des partenariats plus solides en permettant de convenir conjointement des priorités de développement et de rechercher des moyens de renforcer les systèmes nationaux, tout en y ayant recours progressivement pour fournir la coopération au développement. Dans le cadre de ces efforts, il est indispensable d'investir davantage dans les institutions nationales, y compris dans celles chargées de la mobilisation des recettes, car cet investissement permettra aux pays de s'approprier pleinement leur développement et leur redressement.

Progrès accomplis dans la gestion de la diversité

Gérer la diversité des partenariats au développement fonctionne mieux dans un pays qui dirige pleinement son agenda au développement, et dans une approche flexible et pragmatique.

Les pays en développement font également des progrès en matière de gestion de la diversité des partenariats de coopération pour le développement et de réduction de la fragmentation, créée par la prolifération d'acteurs, chacun ayant ses propres priorités, méthodes et procédures. L'accord de Partenariat de Busan invite les pays en développement à mener « la consultation et les efforts de coordination pour gérer cette diversité à l'échelon des pays, tandis qu'il incombe aux fournisseurs d'assistance pour le développement de réduire la fragmentation et de contenir la prolifération des canaux de l'aide » (aPB, 2011 : paragraphe 25). Une analyse comparative des efforts nationaux déployés dans la gestion de la diversité et la réduction de la fragmentation effectuée par le *Building block* sur la gestion de la diversité et la réduction de la fragmentation (2014a), constate que les pays en développement gèrent de mieux en mieux la diversité de la coopération pour le développement. Les pays adoptent une approche flexible et pragmatique pour relever ce défi, y compris en formalisant la division du travail entre les fournisseurs de coopération au développement et la mise en œuvre de stratégies communes de coopération (comme, par exemple, une programmation conjointe, les approches-programmes, etc.). Par exemple :

- Le Rwanda gère la diversité et réduit la fragmentation par une division du travail convenue, reposant sur une analyse des portefeuilles des partenaires au développement qui utilise la base de données nationale sur l'aide au développement. Cette démarche a diminué la part des coopérations au développement qui sont relativement faibles et contribuent donc à la

fragmentation, de 40 % au cours des dernières années à 31 % en 2012. Il a été constaté que la non-transmission par les partenaires au développement de données prévisionnelles et transparentes sur leurs portefeuilles de coopération au développement et l'incapacité du gouvernement à utiliser les informations pleinement peuvent aboutir à des cadres de développement nationaux et sectoriels inefficaces (*Building block* sur la gestion de la diversité et la réduction de la fragmentation, 2014b).

- Une gestion efficace de la diversité des fournisseurs exige que le pays prenne fermement en main le processus de coordination qui comprend toutes les parties prenantes nationales compétentes et les partenaires au développement internationaux actifs. Le Bangladesh et le Rwanda ont mis en place des groupes de travail nationaux et sectoriels qui comptent des parties prenantes nationales compétentes dans chacun des domaines. Celles-ci jouent un rôle important dans le renforcement des synergies entre la formulation des politiques, la mise en œuvre et l'évaluation de la coopération au développement (*Building Block* sur la gestion de la diversité et la réduction de la fragmentation, 2014b et 2014c).
- La coordination et l'harmonisation fonctionnent mieux lorsqu'elles sont associées à des résultats clairement définis qui ont été élaborés par le pays et dont ce dernier a la maîtrise. Des priorités nationales claires permettent aux partenaires au développement de cibler plus facilement leurs allocations d'aide en vue de maximiser leurs retombées. Au Bangladesh et au Rwanda, les secteurs disposant de plans de développement clairs ont pu axer leur dialogue et leur coordination en matière de coopération au développement sur les résultats plutôt que sur les processus.

Progrès réalisés pour tirer le meilleur parti du financement du développement

Certains pays réalisent des cartographies de toutes les ressources financières disponibles afin de mieux les utiliser pour le développement et la réduction de la pauvreté.

Une approche de gestion holistique et inclusive peut permettre de s'assurer que la coopération au développement catalyse et complète d'autres financements du développement. Toutefois, les pays doivent disposer d'informations plus fiables sur le financement du développement, notamment sur les financements de la lutte contre le changement climatique et sur les financements innovant en matière de développement, afin d'établir des stratégies et des cadres de financement plus globaux pour soutenir le développement et la réduction de la pauvreté. Plusieurs pays ont dressé un plan détaillé du financement de leur développement ; d'autres examinent les divers mécanismes de financement innovant. Par exemple, l'Évaluation de l'Aide et du Financement pour le Développement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (EAFD) analyse des sources de financement en faveur du développement pour guider sa budgétisation pluriannuelle. L'EAFD contribue à révéler les déficits de financement, identifie des moyens de diversifier la base de partenariat en matière de développement et contribue à la nouvelle politique d'aide et de financement du développement. Le Viêt Nam effectue aussi actuellement une EAFD pour orienter son 8^e Plan quinquennal (2016-20) et pour contribuer au renforcement de son cadre institutionnel afin de maximiser l'utilisation de toutes les sources de financement du développement.

Progrès en matière de transparence de la présentation de rapports et de systèmes de gestion de l'information

Les pays mettent en place ou renforcent leurs systèmes de gestion de l'aide ou du développement pour améliorer la planification pluriannuelle, la budgétisation et le suivi.

Plusieurs pays ont instauré ou renforcé leurs systèmes de gestion de l'information sur la coopération au développement/l'aide afin d'améliorer leur processus de planification pluriannuelle, de budgétisation et de suivi. Par exemple, le Comité d'État pour l'investissement et la gestion des biens de l'État du Tadjikistan se charge de la coordination de l'aide. En 2012, il a adopté un système de gestion d'information sur l'aide qui a permis de rationaliser le processus de collecte de données sur les projets et les accords de financement ; mettre à niveau la qualité et la fourniture en temps voulu de celles-ci ; et de fournir un accès à l'information à toutes les parties prenantes. Ce système a aidé le Comité d'État à gérer plus efficacement ses processus nationaux de planification du développement et de budgétisation en facilitant l'analyse des tendances et des prévisions de financement.

Certains pays ont lancé des initiatives pilotes attribuant, dans leur système de gestion de l'information sur l'aide, des codes géographiques aux lieux des activités de coopération. Certaines initiatives permettent de reporter les projets sur une carte interactive. Par exemple, le Honduras a lancé sa Plateforme de gestion de l'aide en 2013, qui aide le gouvernement, les partenaires et les organisations de la société civile à discuter de la fragmentation de l'aide et de l'allocation des ressources dans tout le pays. Le Népal a lui aussi attribué des codes géographiques à son information sur l'aide dans le cadre de sa Plateforme de gestion de l'aide, déployée auprès de plus de 35 partenaires au développement à l'échelle locale et de 19 ministères sectoriels impliqués dans la mise en œuvre des projets de développement.

D'autres pays ont commencé à faire évoluer leurs systèmes de gestion des finances publiques vers plus d'intégration, encourageant la synergie entre le système de gestion de l'information sur l'aide et celui de la gestion des finances publiques. Par exemple, la base de données sur l'aide au développement du Rwanda a été améliorée afin de synchroniser l'enregistrement des ressources externes avec le système de gestion des finances publiques du gouvernement (connu sous le nom de « SmartFMS »). De tels activités informent les pouvoirs décisionnaires et améliorent l'alignement général de l'aide sur les priorités et les programmes nationaux.

Certains pays ont intégré des indicateurs sur l'efficacité de la coopération pour le développement au sein de leur système de gestion de l'information sur l'aide, afin de permettre un suivi régulier. Par exemple, la base de données du Cambodge sur l'APD inclut maintenant les indicateurs de suivi du Partenariat mondial, tout comme celle du Rwanda, qui procure les données nécessaires pour effectuer le suivi de l'efficacité du développement chaque année. Le Bangladesh a l'intention de faire de même.

Beaucoup d'autres pays ont commencé à œuvrer à l'instauration ou au renforcement de leurs systèmes de gestion de l'information sur l'aide, ce qu'ils considèrent comme faisant partie intégrante de leurs efforts d'ensemble en vue d'améliorer l'efficacité de la coopération pour le développement. Par exemple, le Maroc a atteint un stade avancé de mise en place de son système informatisé de gestion de l'information, intitulé SIG-CDM,

conçu pour améliorer l'efficacité et la coordination des activités des donateurs. L'Égypte a également commencé à travailler sur un système de gestion de l'aide interactif et en ligne, et la Guinée-Bissau teste actuellement sa plateforme de gestion de l'aide.

Progrès réalisés dans l'établissement de partenariats inclusifs en matière de développement

Malgré les efforts entrepris vers des partenariats plus inclusifs, l'implication des acteurs non-étatiques reste limitée.

Des partenariats inclusifs en matière de développement sont en train d'être établis de plusieurs manières dans les pays en développement. Le chapitre 3 offre une analyse plus systématique de cet objectif (par exemple, sur la création d'un environnement favorable à la société civile, ou sur l'engagement du secteur privé), tandis que cette partie met en exergue ce que les pays entreprennent de manière individuelle.

Les pays s'efforcent d'élargir l'obligation de fournir des rapports à tous les fournisseurs de coopération. Dans plusieurs pays, les organisations non gouvernementales (ONG) rendent maintenant compte de leur coopération par le biais de systèmes nationaux de gestion de l'information sur l'aide. Par exemple, au sein de son module de gestion de l'aide externe, Haïti rassemble des informations sur plus de 250 partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement et acteurs non étatiques – notamment les ONG. Ce module informe toutes les parties prenantes sur les financements, les contributions en nature et les projets/programmes de la communauté internationale, favorisant ainsi l'amélioration de la planification, de l'alignement et de l'harmonisation des activités de développement.

Beaucoup de pays témoignent des bénéfices en matière de consolidation du dialogue inclusif. Au Burundi par exemple, le Groupe de coordination des partenaires (GCP) sert de cadre de dialogue et réunit les représentants du gouvernement, les donateurs, la société civile, les acteurs du secteur privé et les institutions parlementaires. L'exercice de suivi du Partenariat mondial a été lancé lors du forum stratégique du GCP. Au Malawi, un atelier intitulé « Des données sur le développement ouvertes pour l'efficacité des politiques » s'est tenu en octobre 2013 pour le lancement de la Plateforme de gestion de l'aide et a réuni les ministères du gouvernement, les partenaires au développement, les organisations de la société civile (OSC) et les médias pour identifier collectivement les manières d'exploiter les données sur le développement afin d'appuyer une prise de décision fondée sur des données factuelles.

Faire participer un large éventail d'acteurs peut faire émerger des idées innovantes, fournir des informations sur une gamme plus vaste d'activités de développement, et apporter les points de vue du terrain sur la coopération au développement. Cependant, comme il est mentionné au chapitre 4, bien que certains pays renforcent activement leurs partenariats inclusifs, la participation des acteurs non étatiques reste dans l'ensemble ponctuelle et leur degré de participation varie grandement d'un pays à l'autre. Les cadres de redevabilité et le dialogue politique impliquent toujours principalement le gouvernement et les partenaires au développement, tandis que la participation de la société civile nationale et du secteur privé reste limitée.

Initiatives Sud-Sud en faveur d'une coopération efficace au service du développement

Les pays fournissant une coopération Sud-Sud renforcent leurs cadres institutionnels sur la coopération internationale au développement pour améliorer la gestion de cette coopération et mettre un plus grand accent sur les résultats.

L'accord de Partenariat de Busan reconnaît la contribution de plus en plus importante de *toutes* les parties prenantes du développement. Au cours des dernières décennies, la coopération Sud-Sud⁹ a gagné de l'importance au sein de l'architecture de la coopération au développement, et elle n'a cessé de prendre de l'ampleur. De nombreux pays fournissant une coopération Sud-Sud, en particulier ceux à revenu intermédiaire, jouent le double rôle de bénéficiaires et de fournisseurs de coopération au développement. Puisant dans ce double rôle, ils ont accru leur contribution en matière d'expériences, de partage de connaissance, et de solutions au service du développement, pour faire avancer le principe de solidarité et devenir des acteurs importants de l'agenda mondial sur le développement.

Beaucoup de ces pays se sont impliqués activement, individuellement ou en groupe, afin de mettre au point des options politiques et de façonner le cadre de développement pour l'après-2015, ainsi que le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Par exemple, les principaux fournisseurs de coopération pour le développement Sud-Sud se sont réunis à New Delhi en avril 2013 à l'occasion de la conférence « Coopération Sud-Sud : Problèmes et défis émergents »¹⁰. Cet événement a rassemblé le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et le Gouvernement indien pour discuter du besoin d'une plus grande transparence et d'une meilleure efficacité parmi les fournisseurs de coopération Sud-Sud. Par la même occasion, les participants ont réaffirmé que les principes de transparence et d'efficacité s'appliquent différemment à la coopération Sud-Sud, qui ne suit pas les mêmes normes que celles qui régissent la coopération Nord-Sud.

Encadré 5.2. Évolution de la coopération internationale turque pour le développement

Instaurée en 1992 comme partenaire de la coopération Sud-Sud, l'Agence turque de coopération internationale et de développement (TIKA) travaille actuellement dans 30 pays. Elle cherche maintenant à consolider et renforcer ses points forts, et à intensifier sa coopération au développement. À cet effet, la Turquie révisé et met au point sa loi relative à l'APD et élabore sa coopération au développement. À ce titre, certaines initiatives comme l'analyse du contexte institutionnel et l'évaluation des capacités soutiennent les efforts de la Turquie dans l'accomplissement de ces objectifs. En outre, la Turquie étudie activement les possibilités de collaboration avec le secteur privé et la société civile.

Bien que les pays en développement qui sont eux-mêmes fournisseurs de coopération pour le développement diffèrent l'un de l'autre sur le plan de la puissance économique, de la démographie, du contexte politique et de la culture, plusieurs thèmes d'intérêt commun ont émergé lors de la Conférence de New Delhi, ainsi que lors d'une série de Dialogues mondiaux des agences et ministères de la coopération internationale et du développement¹¹ :

- **Mettre en place de nouvelles institutions qui gèrent de manière efficace la coopération internationale pour le développement.** La coopération Sud-Sud se fonde généralement sur la solidarité, l'égalité et le bénéfice mutuel. Elle a tendance à être principalement fondée sur l'expérience, les connaissances et des solutions de développement axées sur la demande. Ces dernières années néanmoins, plusieurs pays ont mis en place ou renforcé les cadres institutionnels existants de coordination et de gestion de leur coopération au développement, et ce, dans l'espoir de devenir des acteurs importants dans l'architecture internationale de la coopération (encadré 5.2). Plusieurs pays ont pris des mesures pour renforcer leurs cadres institutionnels afin de mieux gérer à la fois la coopération internationale pour le développement qu'ils reçoivent et celle qu'ils fournissent. Par exemple, certains pays comme l'Afrique du Sud, la Colombie et le Mexique ont mis en place des agences de coopération pour le développement.
- **Améliorer les systèmes en matière de production de rapports, de communication et de visibilité.** Le renforcement des institutions de coopération est souvent associé à des efforts d'amélioration des systèmes de gestion de l'information pour la production de rapports, la stratégie et la visibilité des activités. Le but est d'entretenir et de renforcer le soutien de l'opinion public à l'accroissement de l'aide au développement. Le Brésil par exemple a publié ses flux de coopération pour le développement de 2005 à 2010 dans deux rapports (Ipea, 2011 ; 2013).
- **Mettre l'accent sur les résultats.** Certains pays comme l'Indonésie révisent leurs cadres de coopération au développement en établissant une liaison entre l'apprentissage acquis dans le cadre de la fourniture d'aide et leurs objectifs en matière de politique étrangère, d'économie et de développement durable. De telles révisions incluent souvent un certain degré de concertation avec les parties prenantes nationales du développement sur le type de résultat à atteindre dans le cadre des activités de coopération au développement.
- **Renforcer le rôle du partage des connaissances.** Le partage des connaissances est depuis longtemps reconnu comme fondement essentiel de la coopération Sud-Sud, où de nombreux partenaires partagent des défis semblables au cours de leur transition de développement. Plusieurs pays comme l'Indonésie et la Thaïlande étudient les façons de transposer à plus grande échelle cette pratique en renforçant et coordonnant la façon dont ils partagent les connaissances et élaborent des solutions. L'une des approches, de plus en plus populaire, est la « coopération triangulaire »¹², qui peut élargir le réservoir de connaissances et d'expériences des pays en développement et mettre à l'échelle les innovations et les solutions aux défis du développement (encadré 5.3).

Encadré 5.3. « Grand dessein et plan directeur de coopération triangulaire et Sud-Sud » de l'Indonésie

L'Indonésie a soutenu plus de 700 activités par le biais de la coopération Sud-Sud, et impliqué environ 3 800 participants de pays et régions différents. En faisant appel à l'expérience ainsi gagnée, ce pays étudie des façons de renforcer et de consolider son profil de partenaire de coopération internationale au développement. Dans ce contexte, l'Indonésie a entrepris de faire l'inventaire de sa coopération internationale au développement, en mettant particulièrement l'accent sur le rôle du partage des connaissances. Cet exercice vise également à intégrer le partage des connaissances au sein des politiques et des institutions de la coopération internationale pour le développement.

Comment progresser ?

Les actions des pays eux-mêmes représentent le fondement de la mise en œuvre des principes de Busan. Ce chapitre souligne certaines des nombreuses et diverses façons dont les pays surmontent les défis de mise en œuvre et de suivi de l'accord de Partenariat de Busan. Qu'impliquent ces exemples dans le contexte des prochaines étapes nécessaires ?

- Les rapports de progrès indiquent qu'il est souhaitable et réalisable que les efforts de suivi du développement soient portés par les pays eux-mêmes. Un suivi et une redevabilité pris en charge par les pays eux-mêmes ouvrent la voie à une prise de décision transparente et factuelle ; et, il s'agit de s'appuyer entièrement sur des processus nationaux et de ne produire que de simples « résumés ponctuels » de progrès à des fins de redevabilité au niveau mondial. Cette démarche nécessitera des investissements supplémentaires de la part des pays et de leurs partenaires au développement, en vue de renforcer les cadres nationaux de redevabilité, en particulier pour améliorer la qualité des systèmes nationaux et des données.
- Pour que le pays puisse pleinement diriger son développement, les fournisseurs de coopération doivent eux s'engager plus avant à l'échelle nationale. Pour garantir la légitimité des efforts de suivi au plan international, qui reposeront de plus sur des processus de suivi nationaux, les fournisseurs de la coopération doivent œuvrer davantage à aligner leurs systèmes et procédures sur ceux de leurs pays partenaires. Cela exige une meilleure communication et une meilleure coordination internes au sein des organisations des fournisseurs, afin de résoudre les décalages qui apparaissent entre les opérations des sièges et des bureaux nationaux. Ce point est crucial pour suivre avec précision les progrès et renforcer la redevabilité mutuelle à l'échelle nationale et mondiale.
- Améliorer le partage d'expérience et l'apprentissage mutuel entre pays permettra à tous de redoubler d'effort et de mieux informer les processus de dialogue mondial sur la redevabilité avec plus d'expériences et d'exemples tirés des pays. La République de Corée a annoncé une réunion annuelle pour faire le bilan sur la mise en œuvre de l'accord de Busan. Cela pourrait aussi être l'occasion pour les pays de partager leurs expériences et les enseignements tirés dans différentes régions et à différents stades de développement. Diverses réunions à l'échelle régionale¹³ offrent aussi des possibilités de partage d'expériences, d'apprentissage mutuel et d'évaluation collégiale.

Notes

1. Ce chapitre s'appuie sur : *i)* des présentations faites en novembre 2013 par des représentants de l'Afghanistan, du Bangladesh, du Cambodge, de l'Égypte, du Maroc, du Tadjikistan, lors de l'*Atelier international sur la mise en œuvre à l'échelon national des engagements de Busan*, organisé par le ministère des Affaires étrangères de la Corée et le PNUD. (PNUD, 2013), veuillez consulter le site www.undp.org/content/seoul_policy_center/en/home/presscenter/articles/2013/10/25/seoul-conference-to-review-country-progress-in-effective-development-co-operation ; *ii)* des exemples nationaux issus des discussions qui ont lieu sur l'espace communautaire en ligne du Partenariat mondial à www.unteamworks.org/gpedc ; et, *iii)* les commentaires qualitatifs fournis par les pays dans le cadre de la communication de leurs données de suivi.
2. De plus amples renseignements à ce sujet peuvent être obtenus en consultant le site suivant : www.cdc-crdb.gov.kh/strategy.
3. De plus amples informations, à ce sujet peuvent être obtenues en consultant les sites suivants : www.africa-platform.org/sites/default/files/resources/post-busan_action_plan_-_mozambique.pdf et www.mpd.gov.mz.
4. Pour plus d'informations, consulter le site suivant : www.president-office.gov.mm/en/?q=briefingroom/announcements/2013/01/29/id-1493.
5. Pour plus d'informations, consulter le rapport « 2013 Tracking the Effectiveness of Development Efforts in the Pacific Report » et le rapport « 2013 Forum Compact Peer Review Countries Progress Report » (Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, 2013a ; 2013b).
6. Disponible sur le site www.undp.org.af/publications/KeyDocuments/ANDS_Full_Eng.pdf.
7. Disponible sur le site <http://aid.dfat.gov.au/publications/pages/tokyo-mutual-accountability-framework.aspx>.
8. Disponible sur le site www.pbsdialogue.org/The%20Somali%20Compact.pdf.
9. Bien qu'il n'existe aucune définition internationale de la coopération Sud-Sud, la résolution 64/222 (2010) de l'Assemblée générale des Nations Unies la décrit comme « ... une manifestation de solidarité entre peuples et pays du Sud, qui contribue à leur prospérité nationale, à leur autonomie nationale et collective et à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. » Cette résolution clarifie également que « ... la coopération Sud-Sud prend différentes formes, en constante évolution, y compris le partage de connaissances et de données d'expérience, la formation, le transfert de technologies, la coopération financière et monétaire et les contributions en nature. »
10. De plus amples informations au sujet de cette conférence sont disponibles sur le site suivant : www.un.org/en/ecosoc/newfunct/dcfdelhi.shtml.
11. Cette série de dialogues s'est déroulée au Mexique, en octobre 2012 ; au Pérou en avril 2013 ; et, en Indonésie en décembre 2013.
12. Il n'existe pas de définition officielle de l'ONU pour la coopération triangulaire ; toutefois, le document final de Nairobi sur la coopération Sud-Sud (ONU, 2009) procure la description suivante : la coopération triangulaire est l'appui « apporté par

les pays développés, les organisations internationales et la société civile aux pays en développement, à la demande de ces derniers, en vue d'améliorer les compétences spécialisées et les capacités nationales dans le cadre de mécanismes de coopération triangulaire, y compris d'accords d'appui direct ou de partage de coûts, de projets communs de recherche-développement, de programmes de formation de pays tiers et d'appui aux centres Sud-Sud, ainsi que par l'apport des connaissances, de l'expérience et des ressources nécessaires pour aider d'autres pays en développement, compte tenu de leurs priorités et stratégies nationales de développement. ».

13. Des exemples d'évènements régionaux sont disponibles sur les sites suivants : www.aideffectiveness.org/CDDE-Capacity-Development-for-Development-Effectiveness-Facility.html et www.africa-platform.org.

Références

- aPB (*Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement*) (2011), approuvé lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, à Busan, en République de Corée, du 29 novembre au 1er décembre 2011, <http://effectivecooperation.org/about/%20>.
- Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État (2011), *Un New Deal pour l'engagement dans les États fragiles*, www.pbsdialogue.org/documentupload/49151944.pdf.
- Building block* relatif à la gestion de la diversité et à la réduction de la fragmentation (2014a), *The Busan Commitments on Managing Diversity and Reducing Fragmentation : Stocktake and Emerging Issues* [Les engagements de Busan en matière de gestion de la diversité et de réduction de la fragmentation : Bilan et nouveaux problèmes], BMZ, Bonn.
- Building block* relatif à la gestion de la diversité et à la réduction de la fragmentation (2014b), *Managing Diversity and Reducing Fragmentation : The Case of Rwanda* [Gérer la diversité et réduire la fragmentation : Le cas du Rwanda] BMZ, Bonn.
- Building block* relatif à la gestion de la diversité et à la réduction de la fragmentation (2014c), *Managing Diversity and Reducing Fragmentation : The Case of Bangladesh* [Gérer la diversité et réduire la fragmentation : Le cas du Bangladesh], BMZ, Bonn.
- Ipea (*Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada*, ou Institut de recherche économique appliquée) (2013), *Cooperação Brasileira para o Desenvolvimento Internacional (2010)* [Coopération brésilienne pour le développement international, 2010], en portugais, www.ipea.gov.br/portal/index.php?option=com_content&view=article&id=19070.
- Ipea (*Instituto de Pesquisa Econômica Aplicada*, ou Institut de recherche économique appliquée) (2011), *Cooperação Brasileira para o Desenvolvimento Internacional: 2005-2009* [Coopération brésilienne pour le développement international : 2005-2009], en

portugais, www.ipea.gov.br/portal/index.php?option=com_content&view=article&id=6874.

OCDE (2014), *2014 États fragiles – Mobilisation des ressources intérieures*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/cad/incaf/lesfluxdesressourcesdanslesetatsfragiles.htm.

ONU (Organisation des Nations Unies) (2009), Document final de *Nairobi de la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud*, Assemblée générale des Nations Unies, 21 décembre, http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/64/222&referer=/english/&Lang=F.

PIFS (2013a), *Sustaining Progress and Moving Forward : Tracking the Effectiveness of Development Efforts in the Pacific* report [Rapport intitulé « Soutenir les progrès et aller de l'avant : Effectuer le suivi de l'efficacité des efforts de développement dans le Pacifique], Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, Suva, Fidji, www.forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/2013_Tracking_Effectiveness_Dev_Efforts_Report_FINAL_09.10.13.pdf.

PIFS (2013b), Forum Compact Peer Review : Countries take action ! [Évaluation par les pairs du Pacte du Forum : Les pays prennent des mesures !], Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, Suva, Fidji, www.forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/2013_PIFS_Progress_Report_Final.pdf.

PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) (2013), *Challenges in the Implementation of the Busan Commitments* [Défis rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre des engagements de Busan], document de réflexion pour l'atelier international sur la mise en œuvre de Busan au niveau national à Séoul, en République de Corée.

Annexe

Données relatives au Cadre de suivi du Partenariat mondial

Introduction des annexes

Annexe A : Données relatives aux pays

Annexe B : Données relatives aux donateurs

Introduction des annexes

Comment utiliser les tableaux des annexes

Ces annexes présentent les résultats des sept indicateurs quantitatifs figurant dans le cadre de suivi du Partenariat mondial (à l'exclusion des trois indicateurs pilotes qui n'ont pas encore de méthodes quantitatives et de séries de données sous-jacentes). L'intégralité du « Guide du cadre de suivi du Partenariat mondial », mais aussi un certain nombre de documents plus détaillés sur les indicateurs et les méthodologies spécifiques utilisés sont disponibles sur : <http://effectivecooperation.org/progress>.

Les tableaux figurant à l'annexe A présentent les calculs agrégés des indicateurs pour les 46 pays et territoires ayant pris part à l'exercice de suivi de 2013. En ce qui concerne les indicateurs qui avaient été suivis au titre du cadre de suivi précédent, celui de la Déclaration de Paris, les chiffres de 2010 et 2013 sont également fournis, à titre de référence, pour les 38 pays qui ont participé à la fois à l'enquête finale de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et à l'exercice de suivi 2013 du Partenariat mondial.

Les tableaux figurant à l'annexe B présentent les calculs agrégés des indicateurs pour les fournisseurs de coopération au développement qui ont participé à l'exercice de suivi. Pour les indicateurs dont les données ont été recueillies au niveau national, les tableaux présentent de façon individuelle les fournisseurs dont la collecte de données au niveau national dépassait les USD 10 millions et couvrait plus d'un pays en développement.

Les indicateurs du cadre de suivi du Partenariat mondial permettent de fournir une indication sur le niveau d'effort déployé par les parties prenantes dans la mise en œuvre des engagements et sont conçus pour servir de point de départ au dialogue politique concernant le suivi de ces engagements. Ils ne doivent pas être utilisés en tant qu'outil d'évaluation pour classer les pays ou les organisations ; les classements directs de performance, ou les comparaisons au fil du temps ou entre les pays ou organisations ne sont pas réalisables en raison de variations de l'échantillon des pays et des organisations participants, des modifications apportées aux méthodologies de l'indicateur et de différences de contextes nationaux et de mandats des fournisseurs de coopération. Les données présentées dans ces annexes s'appuient sur les données qui n'ont pas pu être rapprochées dans tous les cas de données provenant directement des fournisseurs de coopération. Pour certains fournisseurs, le nombre de pays participants ne constitue pas un échantillon représentatif.

Sources de données

Le cadre de suivi se compose : *i*) d'indicateurs mesurés à l'aide de données collectées au niveau de chaque pays en développement qui sont agrégées afin d'offrir une vue d'ensemble des progrès accomplis au niveau mondial ; et *ii*) d'indicateurs s'appuyant sur d'autres sources d'information et établis grâce à des revues documentaires et à d'autres mécanismes.

Indicateur		Année de référence	Données collectées au niveau national		Données provenant de processus mondiaux
			Transmises par les fournisseurs de coopération	Transmises par les gouvernements des pays en développement	
4	Transparence : les informations sur la coopération au développement sont accessibles au public	2013			Évaluation des informations fournies au travers des systèmes du standard commun, réalisée en collaboration avec les secrétariats du CAD-OCDE et de l'IITA
5	a La coopération pour le développement est davantage prévisible (annuellement)	2010	X		
	b La coopération pour le développement est davantage prévisible (à moyen terme)	2013		X	
6	L'aide est inscrite aux budgets présentés à l'examen parlementaire	2010	X	X	
7	Redevabilité mutuelle est renforcée par le biais d'examens inclusifs	2010		X	
8	Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes	2013		X	
9	a Qualité des systèmes de GFP des pays en développement	2010			Banque mondiale, EPIN
	b Utilisation des systèmes de GFP et de passation des marchés des pays en développement	2010	X		
10	L'aide est déliée	2010			Système de notification des pays créanciers du CAD-OCDE

Notes méthodologiques

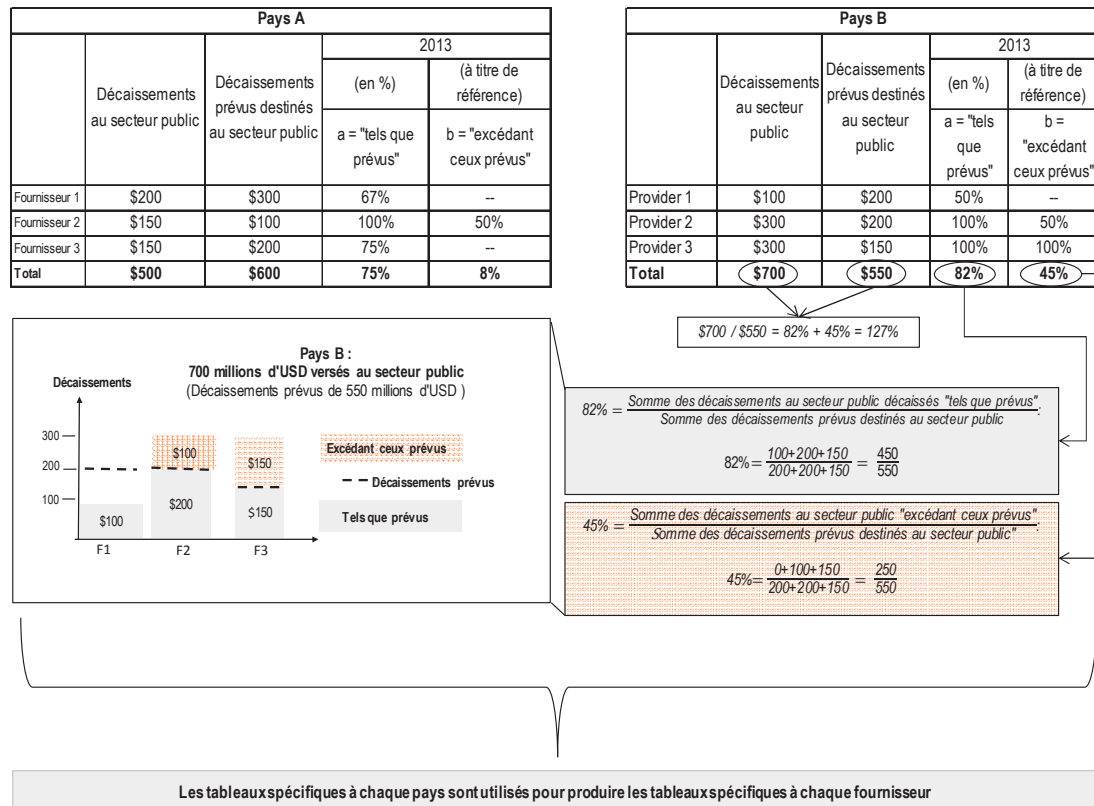
Aux annexes A et B, les premiers tableaux (A.0 et B.0) incluent des informations de base sur les pays et les organisations présentés dans les deux annexes. Ces informations incluent les fonds déclarés à l'exercice de suivi 2013 du Partenariat mondial et les chiffres de référence 2012 pour l'aide programmable par pays (APP) qui indique le montant de l'aide publique au développement pouvant être programmé par le fournisseur de coopération pour chaque pays. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter le site suivant : www.oecd.org/development/aid-architecture/cpa.htm.

Indicateur 4 – transparence (graphique B.1) : La méthodologie complète de mise à l'essai de l'indicateur est disponible à <http://effectivecooperation.org/progress>. Le tableau inclut les fournisseurs de coopération qui faisaient parties de l'évaluation pilote : les

fournisseurs d'aide publique au développement qui ont approuvé l'accord de Partenariat de Busan et qui ont produit un calendrier de mise en œuvre du standard commun.

Indicateur 5a – prévisibilité annuelle (tableaux A.5a et B.5a) : le pourcentage du financement de la coopération pour le développement destiné au secteur public, décaissé au cours de l'exercice pour lequel il était prévu par les fournisseurs de coopération pour le développement. Base de calcul de cet indicateur : les montants des décaissements initialement programmés par les fournisseurs de coopération au niveau national et les décaissements effectifs des fournisseurs de coopération.

L'exemple suivant indique comment les tableaux présentés dans les annexes de ce rapport ont été élaborés. Le point de départ est deux pays, A et B, qui font état des données de trois fournisseurs de coopération. Pour le pays B, les exemples de calcul ci-dessous montrent comment le score total de 82 % de l'indicateur est obtenu, comment le score de référence des versements « excédant ceux prévus » (45 %) est obtenu et comment ces deux pourcentages se rapportent au total des décaissements prévus déclarés pour le pays B.

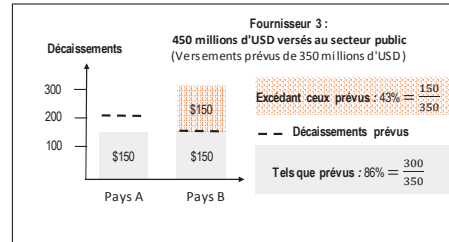


Les données fournies par les fournisseurs de coopération dans les pays A et B, servent de base à la production de tableaux spécifiques pour chacun des trois fournisseurs. Si l'on prend l'exemple du fournisseur 3, les calculs montrent comment les décaissements « *tels que prévus* » (86 %) et « *excédant ceux prévus* » (43 %) sont obtenus à partir des rapports présentés dans les pays A et B et comment ces pourcentages se rapportent au total des décaissements et aux décaissements prévus déclarés par ce fournisseur.

Fournisseur 1				
	Décaissements au secteur public	Décaissements prévus destinés au secteur public	2013	
			(en %)	(à titre de référence)
			a = "tels que prévus"	b = "excédant ceux prévus"
Pays A	\$200	\$300	67%	--
Pays B	\$100	\$200	50%	--
Total	\$300	\$500	60%	--

Fournisseur 2				
	Décaissements au secteur public	Décaissements prévus destinés au secteur public	2013	
			(en %)	(à titre de référence)
			a = "tels que prévus"	b = "excédant ceux prévus"
Pays A	\$150	\$100	100%	50%
Pays B	\$300	\$200	100%	50%
Total	\$450	\$300	100%	50%

Fournisseur 3				
	Décaissements au secteur public	Décaissements prévus destinés au secteur public	2013	
			(en %)	(à titre de référence)
			c = "tels que prévus"	d = "excédant ceux prévus"
Pays A	\$150	\$200	75%	--
Pays B	\$300	\$150	100%	100%
Total	\$450	\$350	86%	43%



$$450 / 350 = 86\% + 43\% = 129\%$$

Les tableaux nationaux et les tableaux de fournisseurs servent, ensemble, de base aux tableaux agrégés

Les rapports des pays A and B sont utilisés pour produire le tableau A.5a qui présente les résultats par pays en développement. Le graphique ci-dessous montre comment les décaissements « tels que prévus » (USD 900 millions) et « excédant ceux prévus » (USD 300 millions) dans l'ensemble de ces deux pays sont utilisés pour obtenir le résultat global de la prévisibilité annuelle (78 %), et le chiffre de référence des décaissements « excédant ceux prévus » (26 %).

Tableau agrégé A.5a Prévisibilité annuelle (par pays en développement)

	Total des décaissements au secteur public (en millions d'USD)	Indicateur 5a		2013 *	
		Tels que prévus	Excédant ceux prévus	a = "tels que prévus"	b = "excédant ceux prévus"
Pays A	\$500	\$450	\$50	75%	8%
Pays B	\$700	\$450	\$250	82%	45%
Total	\$1,200	\$900	\$300	78%	26%

Ces chiffres proviennent des tableaux nationaux et ne figurent pas dans les tableaux agrégés définitifs.

$$78\% = \frac{\text{Total des décaissements "tels que prévus"}}{\text{Total des décaissements prévus destinés au secteur public}} = \frac{\$ 900}{\$ 1150} = \frac{75\% * \$600 + 82\% * \$550}{\$ 1150}$$

$$26\% = \frac{\text{Total des décaissements "excédant ceux prévus"}}{\text{Total des décaissements prévus destinés au service public}} = \frac{\$ 300}{\$ 1150} = \frac{8\% * \$600 + 45\% * \$550}{\$ 1150}$$

Les rapports présentés par les fournisseurs 1, 2 et 3 dans les pays A et B sont utilisés pour concevoir le tableau B.5a qui présente les résultats par fournisseur de coopération. Le graphique ci-dessous indique comment les décaissements « tels que prévus » et « excédant ceux prévus » de ces trois fournisseurs produisent les mêmes résultats globaux (respectivement 78 % et 26 %) que dans le tableau A.5a précédent. Il montre également comment ces deux pourcentages se rapportent aux décaissements globaux et aux décaissements programmés.

Tableau agrégé B.5a Prévisibilité annuelle (par fournisseur)

Total des décaissements au secteur public (en millions d'USD)		Décaissements prévus pour le secteur public (USD m)		Indicateur 5a		
				2013 *		
				a = "tels que prévus"	b = "excédant ceux prévus"	
		Tels que prévus	Excédant ceux prévus			
Fournisseur 1	\$300	\$300	\$0	\$500	60%	0%
Fournisseur 2	\$450	\$300	\$150	\$300	100%	50%
Fournisseur 3	\$450	\$300	\$150	\$350	86%	43%
Total	\$1,200	\$900	\$300	\$1,150	78%	26%

Ces chiffres proviennent des tableaux relatifs aux fournisseurs et ne figurent pas dans les tableaux agrégés définitifs.

$$\frac{1200}{1150} = 78\% + 26\% = 104\%$$

Le pourcentage obtenu dans cet exemple est supérieur à 100% parce que les décaissements totaux au secteur public effectués par les fournisseurs dépassent les décaissements prévus.

$$78\% = \frac{\$900}{\$1150} = \frac{60\% * \$500 + 100\% * \$300 + 86\% * \$350}{1150}$$

$$26\% = \frac{\$300}{\$1150} = \frac{0\% * \$500 + 50\% * \$300 + 43\% * \$350}{1150}$$

Indicateur 5b (tableaux A.5b et B.5b) : la part estimée de la coopération pour le développement couverte par les plans prévisionnels indicatifs de dépenses et/ou de mise en œuvre pour les trois prochains exercices budgétaires.

L'exemple suivant illustre comment les tableaux présentés dans les annexes de ce rapport ont été élaborés. Deux pays, A et B, constituent encore le point de départ. Ils font état des données de trois fournisseurs. Les gouvernements des pays en développement ont déterminé si un plan prévisionnel de dépenses était disponible pour chaque fournisseur de coopération couvrant les années fiscales se terminant en 2014, 2015 et 2016 (« Oui » = 1 ; « Non » = 0). Pour ce qui est du pays A, les exemples de calcul ci-dessous indiquent la façon dont le pourcentage estimé du financement couvert par les plans prévisionnels est calculé pour chacun des trois prochains exercices. Tout d'abord, le montant du financement couvert par les plans prévisionnels est estimé pour chaque année fiscale en utilisant les fonds déclarés par chaque fournisseur, puis, ce montant est établi au prorata du total des fonds déclarés par les fournisseurs dans le pays A (USD 160 millions).

Pays A		Année fiscale se terminant en 2014	Année fiscale se terminant en 2015	Année fiscale se terminant en 2016	Fonds déclarés en 2013
		a	b	c	
Fournisseur 1		1	1	1	\$80
Fournisseur 2		1	1	0	\$40
Fournisseur 3		1	0	0	\$40
Totaux	Montant estimé du financement couvert par les plans prévisionnels de dépenses	\$160	\$120	\$80	\$160
	Pourcentage estimé du financement couvert par les plans prévisionnels de dépenses	100%	75%	50%	$= \$80 / \$160 = 50\%$

$= 1*80+1*40+1*40$ $= 1*80+1*40+0*40$

Pays B		Année fiscale se terminant en 2014	Année fiscale se terminant en 2015	Année fiscale se terminant en 2016	Fonds déclarés en 2013
		a	b	c	
Fournisseur 1		1	1	0	\$40
Fournisseur 2		0	0	0	\$100
Fournisseur 3		1	1	1	\$60
Totaux	Montant estimé du financement couvert par les plans prévisionnels de dépenses	\$100	\$100	\$60	\$200
	Pourcentage estimé du financement couvert par les plans prévisionnels de dépenses	50%	50%	30%	

Les tableaux nationaux sont utilisés pour produire les tableaux spécifiques à chaque fournisseur

Les rapports des fournisseurs de coopération dans les pays A et B, servent de base à la production des tableaux spécifiques à chacun des trois fournisseurs. Si l'on prend l'exemple du fournisseur 1, le tableau ci-après montre comment le pourcentage estimé de financement couvert par les plans prévisionnels concernant la troisième année fiscale à venir est obtenu en utilisant les rapports des pays A et B.

Fournisseur 1		Année fiscale se terminant en 2014	Année fiscale se terminant en 2015	Année fiscale se terminant en 2016	Fonds déclarés en 2013
		a	b	c	
Pays A		1	1	1	\$80
Pays B		1	1	0	\$40
Totaux	Montant estimé du financement couvert par les plans prévisionnels de dépenses	\$120	\$120	\$80	\$120
	Pourcentage estimé du financement couvert par les plans prévisionnels de dépenses	100%	100%	67%	$= 1*80+0*40$

Fournisseur 2		Année fiscale se terminant en 2014	Année fiscale se terminant en 2015	Année fiscale se terminant en 2016	Fonds déclarés en 2013
		a	b	c	
Pays A		1	1	0	\$40
Pays B		0	0	0	\$100
Totaux	Montant estimé du financement couvert par les plans prévisionnels de dépenses	\$40	\$40	\$0	\$140
	Pourcentage estimé du financement couvert par les plans prévisionnels de dépenses	29%	29%	0%	

Fournisseur 3		Année fiscale se terminant en 2014	Année fiscale se terminant en 2015	Année fiscale se terminant en 2016	Fonds déclarés en 2013
		a	b	c	
Pays A		1	0	0	\$40
Pays B		1	1	1	\$60
Totaux	Montant estimé du financement couvert par les plans prévisionnels de dépenses	\$100	\$60	\$60	\$100
	Pourcentage estimé du financement couvert par les plans prévisionnels de dépenses	100%	60%	60%	

Les tableaux nationaux et les tableaux de fournisseurs servent, ensemble, de base aux tableaux agrégés

Les rapports des pays A et B sont utilisés pour élaborer le tableau A.5b qui présente les résultats par pays en développement. Le graphique ci-après montre comment le montant du financement couvert par les plans prévisionnels est d'abord estimé pour les pays A et B ensemble chaque année, puis est établi au prorata du total du financement déclaré par ces deux pays (USD 360 millions) afin d'obtenir les scores globaux de l'indicateur pour chaque exercice et aussi afin de calculer la moyenne nationale et globale au cours des trois années.

Tableau agrégé A.5b Prévisibilité à moyen terme (par pays en développement)

	Année	Année	Année	Indicateur 5 b	Fonds déclarés en 2013 (à titre de référence)
	fiscale se terminant en 2014	fiscale se terminant en 2015	fiscale se terminant en 2016		
	a	b	c		
Pays A	100%	75%	50%	75%	\$160
Pays B	50%	50%	30%	43%	\$200
Montant estimé du financement couvert par les plans prévisionnels de dépenses pour tous les pays					
	\$260	\$220	\$140		\$360
Total A5b	72%	61%	39%	57%	\$360

Moyenne du Pays A au cours des trois années:

$$= \frac{100\% + 75\% + 50\%}{3} = 75\%$$

Moyenne globale au cours des trois années:

$$= \frac{(72\% + 61\% + 39\%)}{3} = 57\%$$

Ces chiffres proviennent des tableaux nationaux et ne figurent pas dans les tableaux agrégés définitifs, mais permettent de comprendre comment on effectue le calcul de la rangée du total dans le tableau agrégé.

En ce qui concerne l'exercice budgétaire se terminant en 2016, le montant de 140 millions d'USD = le montant estimé du financement couvert par les plans prévisionnels de dépenses de tous les fournisseurs dans le pays A pour 2016 + le montant estimé du financement couvert par les plans prévisionnels de dépenses de tous les fournisseurs dans le pays B pour 2016 = \$80 + \$60 (voir les tableaux nationaux précédents).
 Il peut aussi être calculé directement à partir du tableau agrégé comme suit:

$$\$140 = 50\% * \$160 + 30\% * \$200$$

Les rapports présentés par les fournisseurs 1, 2 et 3 dans les pays A et B sont utilisés pour concevoir le tableau B.5b qui présente les résultats par fournisseur de coopération. Le graphique ci-dessous indique comment le montant du financement couvert par les plans prévisionnels est d'abord estimé pour l'ensemble des trois fournisseurs pour chaque exercice, puis, est établi au prorata du total du financement déclaré par ces trois fournisseurs (USD 360 millions) afin d'obtenir les mêmes scores globaux de l'indicateur que ceux obtenus dans le tableau de l'annexe A.

Tableau agrégé B.5b Prévisibilité à moyen terme (par fournisseur)

	Nbr. de pays	Année	Année	Année	Indicateur 5 b	Fonds déclarés en 2013 (à titre de référence)
		fiscale se terminant en 2014	fiscale se terminant en 2015	fiscale se terminant en 2016		
		a	b	c		
Fournisseur 1	2	100%	100%	67%	89%	\$120
Fournisseur 2	2	29%	29%	0%	19%	\$140
Fournisseur 3	2	100%	60%	60%	73%	\$100
Montant estimé du financement couvert par les plans prévisionnels de dépenses pour tous les fournisseurs						
		\$260	\$220	\$140		\$360
Total B5b		72%	61%	39%	57%	\$360

Moyenne du Fournisseur 1 au cours des trois années:

$$= \frac{100\% + 100\% + 67\%}{3} = 89\%$$

Moyenne globale =
$$\frac{(72\% + 61\% + 39\%)}{3} = 57\%$$

Ces chiffres proviennent des tableaux relatifs aux fournisseurs et ne figurent pas dans les tableaux agrégés définitifs, mais permettent de comprendre comment le calcul de la rangée du total dans le tableau agrégé a été effectué.

$$= \$260 / \$360 = 72\%$$

Indicateur 6 – aide inscrite au budget (tableaux A.6 et B.6) : pourcentage des décaissements prévus comptabilisés dans les budgets annuels approuvés par les assemblées législatives des pays en développement. La base de calcul de cet indicateur est la suivante : les données provenant des gouvernements des pays en développement sur les fonds enregistrés dans leurs budgets et, pour les décaissements prévus, les données

provenant des fournisseurs de coopération. La méthode de calcul de cet indicateur est identique à l'approche utilisée pour la prévisibilité annuelle (indicateur 5a, présenté ci-dessus), avec cette différence toutefois que « *les fonds enregistrés dans le budget annuel de l'État* » remplacent dans cet indicateur « *les décaissements prévus destinés au secteur public* », utilisés pour l'indicateur 5a.

Indicateur 9b – utilisation des systèmes nationaux (tableaux A.9b et B.9b) : le pourcentage des décaissements de la coopération au développement destinés au secteur public ayant recours aux systèmes de gestion des finances publiques (GFP) et de passation des marchés du pays en développement. La méthodologie de cet indicateur du Partenariat mondial s'appuie sur celle utilisée pour l'approche de suivi de la Déclaration de Paris. Elle combine deux indicateurs précédemment distincts (l'utilisation des systèmes de GFP et l'utilisation des systèmes de passation des marchés) afin d'offrir un seul indicateur composite. En pratique, cela signifie que le financement utilisant les systèmes nationaux de GFP et le financement utilisant les systèmes nationaux de passation des marchés sont maintenant fusionnés en un seul numérateur, qui représente la moyenne de l'ensemble des quatre composantes. Le dénominateur représente toujours le total des fonds versés au secteur public.

Outre les notes mentionnées ci-dessus, des notes de bas de page spécifiques ont été introduites sous les tableaux afin de fournir des précisions sur chaque indicateur.

Annexe A

Données relatives aux pays

Tableau A.0. Couverture de suivi 2013 du Partenariat mondial

	Année fiscale*	Fonds déclarés en 2013 (en USD millions)	(À titre de référence) APP en 2012** (en USD millions)
Pays participants			
Albanie	c	366	287
Arménie	c	523	303
Bangladesh	d	3 137	2 749
Bénin	c	403	493
Burkina Faso	c	857	1 053
Burundi	c	461	455
Cambodge	c	1 116	786
Cameroun	c	430	559
Cabo Verde	c	182	249
Cisjordanie et Bande de Gaza	c	357	1 546
Congo (République démocratique du)	c	1 828	1 583
Congo	c	86	97
Côte d'Ivoire	c	590	698
Égypte	d	1 444	1 820
El Salvador	c	328	264
Éthiopie	b	2 802	2 536
Guatemala	a	259	244
Honduras	c	817	525
Jamaïque	d	171	83
Kenya	d	1 947	2 415
Kiribati	c	78	63
Kosovo	c	280	541
Lesotho	d	339	293
Madagascar	c	382	332
Malawi	d	952	1 040
Mali	c	607	695
Marshall (Îles)	c	99	77
Micronésie (États fédérés de)	c	132	114
Moldova (République de)	c	600	408
Mozambique	c	1 932	1 996
Nauru	c	26	34
Népal	b	1 049	836
Niger	c	1 214	537
Nioué	c	18	20
Palaos	c	31	9
Pérou	a	1 051	425
Philippines	c	1 912	855
Rwanda	d	917	842
Samoa	d	83	127
Sénégal	a	1 118	1 018
Soudan	c	968	589
Tadjikistan	c	426	387
Tanzanie (République-Unie de)	d	2 972	2 732
Timor-Leste	c	275	271
Togo	c	390	164
Viêt Nam	c	4 940	4 603
Total des pays participants (46)		40 898	37 748
À titre de référence:			
Autres pays (110)		..	50 410
Total de tous les pays		40 898	88 158

(*) L'année de référence utilisée pour la soumission des données correspond à la dernière année fiscale du pays en développement pour lequel des informations sont disponibles. Parmi les 46 pays qui ont transmis des données, les années fiscales de référence étaient les suivantes: a) 2011 (3 pays) ; b) 2011-12 (2 pays) ; c) 2012 (32 pays) ; d) 2012-13 (9 pays).

(**) L'aide programmable par pays (APP) reflète le montant du financement qui peut être programmé par le fournisseur de coopération au niveau du pays en développement. Une comparaison de référence avec le montant total d'APP étant déclaré à l'OCDE en 2012 indique que le processus de suivi de 2013 comptabilise environ 46 % de l'APP totale.

.. Les données ne sont pas disponibles.

Tableau A.5a. Prévisibilité annuelle

	Total des décaissements (en USD millions)	Décaissements au secteur public (en USD millions)	Décaissements prévus destinés au secteur public (en USD millions)	Indicateur 5a			
				2013*		2010**	
				(%)	(à titre de référence)	(à titre de référence)	(à titre de référence)
a = « tels que prévus »	b = « excédant ceux prévus »	« tels que prévus »	« excédant ceux prévus »				
Albanie	366.4	276.8	375.7	71 %	3 %	67 %	15 %
Arménie	523.2	326.0	397.8	69 %	12 %	88 %	0 %
Bangladesh	3 137.3	2 199.8	2 404.9	91 %	1 %	86 %	5 %
Bénin	402.6	369.9	329.0	90 %	23 %	74 %	7 %
Burkina Faso	856.9	714.8	810.5	85 %	3 %	69 %	8 %
Burundi	461.3	401.1	445.9	77 %	13 %	81 %	4 %
Cambodge	1 116.1	895.9	818.4	84 %	26 %	69 %	19 %
Cameroun	429.9	372.7	646.5	58 %	0 %	68 %	2 %
Cabo Verde	181.9	179.9	177.2	99 %	2 %	31 %	50 %
Cisjordanie et Bande de Gaza	356.9	119.9	111.1	99 %	8 %	7 %	13 %
Congo (République démocratique du)	1 828.2	1 427.3	607.5	83 %	152 %	65 %	13 %
Congo	85.7	55.8	103.0	54 %	0 %
Côte d'Ivoire	590.1	499.5	407.8	96 %	26 %
Égypte	1 443.9	1 372.3	1 049.1	76 %	55 %	83 %	79 %
El Salvador	327.6	319.2	350.8	87 %	4 %	19 %	11 %
Éthiopie	2 802.0	1 955.8	1 835.0	89 %	18 %	88 %	24 %
Guatemala	259.1	89.6	91.6	88 %	9 %	81 %	3 %
Honduras	817.1	682.9	662.7	94 %	9 %	94 %	28 %
Jamaïque	171.0	112.4	242.4	44 %	2 %	88 %	1 %
Kenya	1 947.5	1 564.8	1 824.8	75 %	10 %	67 %	1 %
Kiribati	77.5	36.1	0	0 %
Kosovo	280.3	170.2	173.3	85 %	13 %	80 %	17 %
Lesotho	339.1	253.9	177.3	81 %	62 %	83 %	30 %
Madagascar	381.7	235.2	239.7	85 %	13 %	74 %	25 %
Malawi	951.7	751.1	484.5	84 %	72 %	84 %	20 %
Mali	607.4	288.7	726.2	38 %	2 %	79 %	4 %
Marshall (Îles)	99.4	89.6	0	0 %
Micronésie (États Fédérés de)	132.4	105.4	0	0 %
Moldova (République de)	599.5	356.7	483.5	65 %	9 %	82 %	13 %
Mozambique	1 932.0	1 495.3	1 559.8	92 %	4 %	98 %	6 %
Nauru	26.3	17.5	0	0 %
Népal	1 049.2	1 049.2	569.7	100 %	84 %	97 %	19 %
Niger	1 214.2	1 116.2	513.6	93 %	125 %	74 %	37 %
Nioué	18.0	12.4	0	0 %
Palaos	31.3	19.5	0	0 %
Pérou	1 051.4	913.1	925.1	93 %	6 %	94 %	2 %
Philippines	1 911.8	1 845.4	1 679.5	98 %	11 %	86 %	9 %
Rwanda	917.2	916.1	1 057.3	85 %	1 %	93 %	27 %
Samoa	82.5	82.5	82.5	100 %	0 %	99 %	3 %
Sénégal	1 118.4	1 086.1	802.0	93 %	42 %	78 %	12 %
Soudan	968.4	814.1	836.2	71 %	26 %	44 %	24 %
Tadjikistan	425.9	358.8	402.5	89 %	0 %	89 %	46 %
Tanzanie (République-Unie de)	2 972.3	2 255.0	2 072.3	93 %	16 %	89 %	12 %
Timor-Leste	274.7	231.9	244.1	92 %	3 %	69 %	7 %
Togo	390.3	361.3	251.4	64 %	80 %	60 %	35 %
Viêt Nam	4 940.0	4 716.5	5 451.1	81 %	6 %	89 %	3 %
Total (46 pays)	40 898	33 514	32 423	83.8 %	19.6 %
À titre de référence (38 pays)				82 %	18 %	79 %	14 %

(*) Le ratio *a* indique la part totale des décaissements programmés par tous les fournisseurs, qui ont été versés comme prévu. Dans les cas où les décaissements des fournisseurs destinés au service public étaient supérieurs aux décaissements prévus, le ratio *b* exprime la somme des versements excédant les décaissements prévus en tant que pourcentage des versements prévus.

(**) En 2010 le numérateur représentait les décaissements enregistrés par le gouvernement, tandis que maintenant il représente les décaissements tels que déclarés par le fournisseur au gouvernement. Les chiffres de référence pour 2010 ont été révisés pour correspondre à la méthodologie de 2013.

.. Les données ne sont pas disponibles.

Tableau A.5b. Prévisibilité à moyen terme

	Année fiscale se terminant en 2014	Année fiscale se terminant en 2015	Année fiscale se terminant en 2016	Indicateur 5b	Fonds déclarés en 2013
	a	b	c	2013 d = (a+b+c)/3	(à titre de référence) (en USD millions)
Albanie	85 %	83 %	82 %	83 %	366
Arménie	97 %	97 %	97 %	97 %	523
Bangladesh	90 %	69 %	33 %	64 %	3 137
Bénin	100 %	29 %	29 %	53 %	403
Burkina Faso	99 %	96 %	96 %	97 %	857
Burundi	92 %	70 %	54 %	72 %	461
Cambodge	100 %	98 %	96 %	98 %	1 116
Cameroun	60 %	60 %	60 %	60 %	430
Cabo Verde	100 %	100 %	100 %	100 %	182
Cisjordanie et Bande de Gaza	100 %	0 %	0 %	33 %	357
Congo (République démocratique du)	35 %	35 %	35 %	35 %	1 828
Congo	100 %	0 %	0 %	33 %	86
Côte d'Ivoire	94 %	12 %	0 %	35 %	590
Égypte	65 %	38 %	0 %	34 %	1 444
El Salvador	6 %	0 %	0 %	2 %	328
Éthiopie	86 %	85 %	85 %	85 %	2 802
Guatemala	0 %	0 %	0 %	0 %	259
Honduras	27 %	0 %	0 %	9 %	817
Jamaïque	87 %	87 %	87 %	87 %	171
Kenya	98 %	87 %	48 %	78 %	1 947
Kiribati	72 %	72 %	0 %	48 %	78
Kosovo	100 %	84 %	10 %	65 %	280
Lesotho	94 %	94 %	90 %	93 %	339
Madagascar	0 %	0 %	0 %	0 %	382
Malawi	91 %	59 %	6 %	52 %	952
Mali	73 %	46 %	40 %	53 %	607
Marshall (Îles)	90 %	90 %	73 %	84 %	99
Micronésie (États fédérés de)	90 %	90 %	0 %	60 %	132
Moldova (République de)	73 %	24 %	23 %	40 %	600
Mozambique	100 %	64 %	58 %	74 %	1 932
Nauru	93 %	93 %	0 %	62 %	26
Népal	81 %	81 %	81 %	81 %	1 049
Niger	74 %	74 %	74 %	74 %	1 214
Nioué	100 %	77 %	72 %	83 %	18
Palaos	76 %	76 %	57 %	69 %	31
Pérou	53 %	53 %	23 %	43 %	1 051
Philippines	90 %	70 %	69 %	76 %	1 912
Rwanda	95 %	77 %	58 %	77 %	917
Samoa	100 %	100 %	100 %	100 %	83
Sénégal	94 %	94 %	92 %	93 %	1 118
Soudan	71 %	71 %	71 %	71 %	968
Tadjikistan	77 %	64 %	41 %	61 %	426
Tanzanie (République-Unie de)	89 %	85 %	68 %	81 %	2 972
Timor-Leste	88 %	79 %	65 %	77 %	275
Togo	100 %	100 %	100 %	100 %	390
Viêt Nam	97 %	97 %	86 %	93 %	4 940
Total*	83 %	70 %	57 %	70 %	40 898

(*) Pourcentage estimé du financement total couvert par les plans prévisionnels de dépenses.

Tableau A.6. L'aide est inscrite au budget

	Fonds enregistrés dans le budget annuel de l'État (en USD millions)	Décaissements prévus pour le secteur public (en USD millions)	Indicateur 6			
			2013*		2010**	
			(en %)	(à titre de référence)	(à titre de référence)	(à titre de référence)
		a = « tels que prévus »	b = « excédant ceux prévus »	« tels que prévus »	« excédant ceux prévus »	
Albanie	327.5	375.7	72 %	15 %	63 %	11 %
Arménie	342.6	397.8	75 %	11 %	72 %	4 %
Bangladesh	2 291.3	2 404.9	84 %	11 %	80 %	42 %
Bénin	139.0	329.0	42 %	1 %	33 %	6 %
Burkina Faso	634.8	810.5	69 %	10 %	60 %	7 %
Burundi	351.9	445.9	65 %	14 %	42 %	2 %
Cambodge	645.3	818.4	79 %	0 %	95 %	5 %
Cameroun	485.7	646.5	58 %	17 %	0 %	0 %
Cabo Verde	177.2	177.2	100 %	0 %	15 %	0 %
Cisjordanie et Bande de Gaza	0.0	111.1	0 %	0 %	0 %	0 %
Congo (République démocratique du)	206.3	607.5	34 %	0 %	72 %	73 %
Congo	38.5	103.0	32 %	6 %
Côte d'Ivoire	399.8	407.8	75 %	23 %
Égypte	390.0	1 049.1	19 %	18 %	29 %	0 %
El Salvador	0	350.8	0 %	0 %	4 %	0 %
Éthiopie	1 364.3	1 835.0	66 %	9 %	49 %	1 %
Guatemala	96.4	91.6	67 %	39 %	23 %	6 %
Honduras	504.2	662.7	74 %	2 %	50 %	4 %
Jamaïque	142.1	242.4	30 %	28 %	0 %	0 %
Kenya	2 234.7	1 824.8	92 %	30 %	77 %	10 %
Kiribati	98.5	0
Kosovo	57.1	173.3	3 %	30 %	18 %	17 %
Lesotho	355.8	177.3	88 %	112 %	55 %	9 %
Madagascar	201.7	239.7	58 %	26 %	33 %	13 %
Malawi	527.3	484.5	49 %	59 %	62 %	17 %
Mali	875.2	726.2	78 %	42 %	41 %	13 %
Marshall (Îles)	89.6	0
Micronésie (États fédérés de)	84.5	0
Moldova (République de)	277.2	483.5	55 %	2 %	88 %	14 %
Mozambique	1 698.3	1 559.8	84 %	25 %	75 %	19 %
Nauru	17.1	0
Népal	1 146.2	569.7	96 %	105 %	78 %	27 %
Niger	267.8	513.6	51 %	1 %	55 %	39 %
Nioué	9.8	0
Palaos	17.8	0
Pérou	237.9	925.1	24 %	2 %	75 %	3 %
Philippines	539.5	1 679.5	24 %	8 %	19 %	2 %
Rwanda	645.8	1 057.3	61 %	0 %	62 %	10 %
Samoa	107.0	82.5	100 %	30 %	83 %	5 %
Sénégal	588.6	802.0	46 %	28 %	51 %	9 %
Soudan	968.4	836.2	71 %	45 %	21 %	15 %
Tadjikistan	368.5	402.5	61 %	31 %	46 %	23 %
Tanzanie (République-Unie de)	3 922.3	2 072.3	72 %	117 %	89 %	16 %
Timor-Leste	162.4	244.1	54 %	12 %	61 %	3 %
Togo	232.2	251.4	33 %	59 %	66 %	2 %
Viêt Nam	4 138.7	5 451.1	72 %	4 %	81 %	1 %
Total (46 pays)	28 407	32 423	64 %	23 %
À titre de référence (38 pays)			63 %	22 %	57 %	12 %

(*) Le ratio *a* indique la part des décaissements programmés par tous les fournisseurs de coopération, inscrite au budget. Dans les cas où les financements inscrits au budget par le gouvernement excédaient les décaissements prévus par les fournisseurs, le ratio *b* indique la somme de ces fonds inscrits au budget excédant le programme de décaissements des fournisseurs en tant que pourcentage des versements prévus.

(**) En 2010 le dénominateur représentait les décaissements effectifs des fournisseurs, tandis que maintenant il représente les décaissements programmés des fournisseurs. Les chiffres de référence de 2010 ont été révisés pour correspondre à la méthodologie de 2013. Les données de 2010 incluaient 11 pays ayant une année fiscale différente de l'année civile, alors que les données présentées par les fournisseurs n'étaient disponibles que par année civile. Un calcul de comparaison qui exclut ces 11 pays du groupe de référence des 38 pays ne modifie pas le bilan d'ensemble des progrès accomplis de 2010 à 2013.

.. Les données ne sont pas disponibles.

Tableau A.7. **Redevabilité mutuelle**

	Politique d'aide/de partenariat	Objectifs-cibles au niveau national	Évaluation vers les objectifs-cibles	Participation des parties prenantes non exécutives	Résultats rendus publics	Indicateur 7	
						2013 Au moins 4 des 5 critères	2010* (à titre de référence)
Albanie	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Arménie	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Bangladesh	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Bénin	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Burkina Faso	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Burundi	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Cambodge	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Cameroun	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Cabo Verde	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Cisjordanie et Bande de Gaza	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Congo (République démocratique du)	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Congo	Non	Non	Non	Non	Non	Non	..
Côte d'Ivoire	Non	Non	Non	Non	Non	Non	..
Égypte	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
El Salvador	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Éthiopie	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Guatemala	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Honduras	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Jamaïque	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Kenya	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Kiribati	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	..
Kosovo	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Lesotho	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Madagascar	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Malawi	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Mali	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Marshall (Îles)	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	..
Micronésie (États fédérés de)	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	..
Moldova (République de)	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui
Mozambique	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Nauru	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	..
Népal	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui
Niger	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
Nioué	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	..
Palaos	Non	Non	Non	Non	Non	Non	..
Pérou	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui
Philippines	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Rwanda	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Samoa	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Sénégal	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Soudan	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Tadjikistan	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Tanzanie (République-Unie de)	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Timor-Leste	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Togo	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Viêt Nam	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

(*) Les résultats 2010 étaient fondés sur une série de critères différente (voir chapitre 4).

.. Les données ne sont pas disponibles.

Tableau A.8. **Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes**

	Déclaration du gouvernement relative aux systèmes de suivi	Affectations systématiquement suivies	Leadership/ supervision par le gouvernement	Info. budgétaires accessibles au public	Indicateur 8 2013 Au moins 2 des 4 critères*
Albanie
Arménie
Bangladesh	Non	Non	Non	Non	Non
Bénin	Non	Non	Non	Non	Non
Burkina Faso	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Burundi	Non	Non	Non	Non	Non
Cambodge
Cameroun
Cabo Verde	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Cisjordanie et Bande de Gaza	Non	Non	Non	Non	Non
Congo (République démocratique du)	Non	Non	Non	Non	Non
Congo	Non	Non	Non	Non	Non
Côte d'Ivoire	Oui	Non	Non	Non	Non
Égypte
El Salvador	Oui	Non	Oui	Non	Non
Éthiopie	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Guatemala	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Honduras	Non	Non	Non	Non	Non
Jamaïque	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Kenya	Non	Non	Non	Non	Non
Kiribati	Non	Non	Non	Non	Non
Kosovo	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Lesotho
Madagascar	Non	Non	Non	Non	Non
Malawi	Non	Non	Non	Non	Non
Mali	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Marshall (Îles)	Non	Non	Non	Non	Non
Micronésie (États fédérés de)	Non	Non	Non	Non	Non
Moldova (République de)	Oui	Non	Oui	Non	Non
Mozambique
Nauru	Non	Non	Non	Non	Non
Népal	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Niger	Non	Non	Oui	Non	Non
Nioué	Non	Non	Non	Non	Non
Palaos	Non	Non	Non	Non	Non
Pérou	Non	Non	Non	Non	Non
Philippines	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Rwanda	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Samoa
Sénégal	Non	Non	Non	Non	Non
Soudan	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
Tadjikistan
Tanzanie (République-Unie de)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Timor-Leste
Togo	Oui	Non	Non	Non	Non
Viêt Nam

(*) La réponse au quatrième critère (les informations budgétaires sont accessibles au public) doit être « Oui ».

.. Les données ne sont pas disponibles.

Tableau A.9a. Qualité des systèmes nationaux de gestion des finances publiques

	Indicateur 9a	
	2013* (score)	2010 (à titre de référence)
Albanie
Arménie	4.5	4.5
Bangladesh	3.0	3.0
Bénin	3.5	3.5
Burkina Faso	4.5	4.5
Burundi	3.0	3.0
Cambodge	3.5	3.5
Cameroun	3.0	3.0
Cabo Verde	4.0	4.0
Cisjordanie et Bande de Gaza
Congo (République démocratique du)	2.5	2.5
Congo	2.5	2.5
Côte d'Ivoire	3.0	2.5
Égypte
El Salvador
Éthiopie	3.5	3.5
Guatemala
Honduras	4.0	3.5
Jamaïque
Kenya	3.5	3.5
Kiribati	3.0	3.0
Kosovo	4.0	4.0
Lesotho	3.5	3.5
Madagascar	2.0	2.5
Malawi	3.0	3.0
Mali	3.5	3.5
Marshall (Îles)
Micronésie (États fédérés de)
Moldova (République de)	4.0	4.0
Mozambique	4.0	4.0
Nauru
Népal	2.5	2.5
Niger	3.5	3.5
Nioué
Palaos
Pérou
Philippines
Rwanda	4.0	4.0
Samoa	3.5	3.5
Sénégal	3.5	3.5
Soudan	2.5	2.0
Tadjikistan	3.5	3.5
Tanzanie (République Unie de)	3.0	3.5
Timor-Leste	3.0	3.0
Togo	3.0	3.0
Viêt Nam	3.5	4.0

(*) Les scores de l'EPIN n'ont pas été validés par les pays, et il convient de noter que certains pays ont émis des réserves quant au résultat et à la méthodologie utilisée pour l'évaluation EPIN de la Banque mondiale.

.. Les données ne sont pas disponibles. Les chiffres de l'EPIN ne sont disponibles que pour les pays de l'Association internationale de développement (AID) de la Banque mondiale.

Source : Banque mondiale, Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN, Critère 13), scores 2012. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site : www.worldbank.org/ida/IRAI-2012.html.

Tableau A.9b. Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés

	Décaissements au secteur public	Exécution budgétaire	Information financière	Audit	Systèmes de passation des marchés	Indicateur 9b	
						2013	2010*
						(USD millions)	(USD millions)
a	b	c	d	e	moyenne (b,c,d,e)/a		
Albanie	276.8	26.2	53.3	28.1	8.7	10 %	11 %
Arménie	326.0	234.3	186.8	186.8	165.8	59 %	38 %
Bangladesh	2 199.8	1 353.2	2 032.9	2 009.5	912.1	72 %	56 %
Bénin	369.9	102.5	110.3	108.5	122.9	30 %	32 %
Burkina Faso	714.8	357.4	388.7	332.1	351.9	50 %	55 %
Burundi	401.1	62.6	62.6	62.6	127.8	20 %	25 %
Cambodge	895.9	536.2	146.7	144.2	317.5	32 %	22 %
Cameroun	372.7	95.1	102.6	101.8	95.1	26 %	14 %
Cabo Verde	179.9	8.8	8.0	8.1	156.7	25 %	42 %
Cisjordanie et Bande de Gaza	119.9	99.7	92.6	36.3	46.6	57 %	40 %
Congo (République démocratique du)	1 427.3	0	0	0.1	0	0 %	12 %
Congo	55.8	0	1.2	0	14.5	7 %	..
Côte d'Ivoire	499.5	391.5	391.5	388.2	89.9	63 %	..
Égypte	1 372.3	479.7	479.7	126.4	331.7	26 %	51 %
El Salvador	319.2	318.2	38.4	38.4	12.7	32 %	28 %
Éthiopie	1 955.8	1 166.7	1 157.7	1 187.8	510.9	51 %	66 %
Guatemala	89.6	26.8	13.3	0	5.8	13 %	27 %
Honduras	682.9	510.7	332.8	130.2	162.7	42 %	28 %
Jamaïque	112.4	105.1	58.0	55.3	105.1	72 %	11 %
Kenya	1 564.8	1 151.0	1 149.3	1 108.7	694.0	66 %	53 %
Kiribati	36.1	28.1	28.1	36.0	28.1	83 %	..
Kosovo	170.2	0.7	0.7	2.6	3.4	1 %	20 %
Lesotho	253.9	24.4	22.6	22.6	22.6	9 %	39 %
Madagascar	235.2	23.1	23.1	23.1	24.3	10 %	13 %
Malawi	751.1	438.4	310.4	467.8	273.5	50 %	65 %
Mali	288.7	49.5	49.1	33.9	49.0	16 %	33 %
Marshall (Îles)	89.6	63.9	68.9	63.9	63.9	73 %	..
Micronésie (États fédérés de)	105.4	95.0	95.0	95.0	95.0	90 %	..
Moldova (République de)	356.7	155.8	106.7	106.8	65.7	30 %	70 %
Mozambique	1 495.3	744.4	663.6	503.6	711.8	44 %	49 %
Nauru	17.5	12.6	12.6	0	0	36 %	..
Népal	1 049.2	782.4	636.4	790.2	624.6	68 %	55 %
Niger	1 116.2	623.2	287.5	855.4	768.2	57 %	28 %
Nioué	12.4	12.0	11.4	12.0	11.4	94 %	..
Palaos	19.5	17.8	17.8	17.8	17.8	91 %	..
Pérou	913.1	674.9	546.2	674.6	320.7	61 %	72 %
Philippines	1 845.4	1 329.4	1 054.8	1 372.6	1 267.9	68 %	70 %
Rwanda	916.1	548.9	627.0	619.8	635.8	66 %	53 %
Samoa	82.5	82.5	52.9	52.9	52.9	73 %	49 %
Sénégal	1 086.1	258.5	215.1	248.2	233.1	22 %	31 %
Soudan	814.1	28.6	24.6	24.6	1.5	2 %	12 %
Tadjikistan	358.8	30.1	30.1	0	30.1	6 %	31 %
Tanzanie (République-Unie de)	2 255.0	1 725.5	1 621.7	1 854.8	1 348.7	73 %	77 %
Timor-Leste	231.9	11.3	5.4	22.6	21.1	7 %	17 %
Togo	361.3	151.4	152.0	144.3	145.3	41 %	52 %
Viêt Nam	4 716.5	2 863.0	3 414.2	2 813.4	2 923.9	64 %	63 %
Total (46 pays)	33 514	17 801	16 884	16 912	13 973	49 %	..
À titre de référence (38 pays)						48 %	48 %

(*) Les chiffres de référence de 2010 ont été révisés pour correspondre à la méthodologie de 2013.

.. Les données ne sont pas disponibles.

Tableau A.10. L'aide est déliée

	Total de l'aide bilatérale telle que déclarée au CAD en 2012*	Aide déliée	Indicateur 10	
			Part de l'aide déliée	2010
	a	b	c = b/a	(à titre de référence)
Albanie	274.1	89.4	33 %	60 %
Arménie	241.7	194.0	80 %	84 %
Bangladesh	1 207.2	917.1	76 %	80 %
Bénin	365.6	327.7	90 %	91 %
Burkina Faso	740.5	680.9	92 %	90 %
Burundi	303.4	275.2	91 %	93 %
Cambodge	596.8	478.2	80 %	82 %
Cameroun	769.5	593.4	77 %	68 %
Cabo Verde	386.4	260.0	67 %	37 %
Cisjordanie et Bande de Gaza	1 438.6	904.3	63 %	62 %
Congo (République démocratique du)	1 765.2	1 558.2	88 %	81 %
Congo	141.7	57.8	41 %	98 %
Côte d'Ivoire	2 204.1	2 022.9	92 %	90 %
Égypte	2 209.3	1 498.9	68 %	77 %
El Salvador	149.2	122.9	82 %	58 %
Éthiopie	1 935.2	1 681.5	87 %	70 %
Guatemala	428.5	340.7	79 %	52 %
Honduras	401.3	355.9	89 %	79 %
Jamaïque	34.1	21.9	64 %	67 %
Kenya	2 201.8	1 959.0	89 %	90 %
Kiribati	59.5	57.3	96 %	91 %
Kosovo	511.2	137.9	27 %	32 %
Lesotho	75.7	70.1	93 %	98 %
Madagascar	402.4	333.8	83 %	78 %
Malawi	897.9	840.7	94 %	92 %
Mali	542.6	513.8	95 %	87 %
Marshall (Îles)	92.5	86.9	94 %	97 %
Micronésie (États fédérés de)	127.6	119.8	94 %	96 %
Moldova (République de)	489.5	410.9	84 %	82 %
Mozambique	1 357.7	1 172.8	86 %	84 %
Nauru	27.8	27.6	99 %	98 %
Népal	750.5	696.1	93 %	89 %
Niger	629.3	589.1	94 %	71 %
Nioué	17.9	17.8	99 %	97 %
Palaos	37.1	34.5	93 %	79 %
Pérou	722.6	629.0	87 %	68 %
Philippines	1 815.0	1 482.8	82 %	80 %
Rwanda	442.7	399.2	90 %	92 %
Samoa	93.8	83.0	89 %	86 %
Sénégal	719.1	634.6	88 %	89 %
Soudan	578.8	517.7	89 %	78 %
Tadjikistan	100.0	59.0	59 %	64 %
Tanzanie (République-Unie de)	1 483.3	1 312.6	88 %	91 %
Timor-Leste	311.2	288.6	93 %	83 %
Togo	233.3	210.1	90 %	96 %
Viêt Nam	3 001.5	2 087.5	70 %	77 %
Tous les autres pays (110)	84 765	66 357	78 %	76 %
Total	118 080	93 510	79 %	77 %

(*) Les frais administratifs des donateurs et les coûts des réfugiés dans les pays donateurs sont exclus.

Source : Système de notification des pays créanciers de l'OCDE.

Annexe B

Données relatives aux donateurs

Tableau B.0. Couverture de suivi 2013 du Partenariat mondial

	Nbr. de pays	Fonds déclarés en 2013** (en USD millions)	(À titre de référence) APP en 2012*** (en USD millions)	Fonds décaissés par le biais d'autres fournisseurs (en USD millions)
Fournisseurs*				
Allemagne	33	1 510	4 255	3
Alliance GAVI	14	179	953	2
Arabie Saoudite	6	80	0	0
Australie	18	654	3 035	142
Autriche	9	44	65	5
BADEA	6	36	120	0
Banque africaine de dév.	18	1 559	1 693	48
Banque asiatique de dév.	14	2 509	1 823	5
Banque islamique de dév.	7	137	272	0
Banque mondiale	40	8 699	9 706	20
Belgique	13	374	370	16
BERD	4	201	0	0
BID	5	836	936	0
BOAD	3	160	..	0
Canada	21	664	1 005	148
Chine	11	771	..	6
Corée (République de)	20	446	1 041	7
Danemark	15	432	982	38
Émirats arabes unis	6	25	899	1
Union Européenne	45	2 874	7 296	267
Espagne	13	238	329	43
États-Unis	32	3 655	14 635	1 292
FIDA	21	166	599	17
Finlande	12	158	304	8
FMI	6	462	1 438	0
FODI	13	96	288	0
Fonds arabe	2	324	842	0
Fonds mondial	17	817	3 328	39
France	23	778	4 851	5
Inde	5	159	..	0
Iran (République islamique d')	2	14	..	0
Irlande	7	149	222	23
Italie	11	103	312	4
Japon	41	4 527	11 786	53
Koweït	9	68	441	0
Luxembourg	8	72	165	0
Nations Unies	44	2 807	2 010	138
Norvège	13	421	1 116	120
Nouvelle-Zélande	8	54	223	11
Pays-Bas	15	327	878	9
Portugal	3	274	396	0
Royaume-Uni	19	1 651	4 419	286
Suède	16	446	1 117	68
Suisse	21	312	720	25
Taipei chinois	3	18	..	4
Turquie	3	13	1 305	0
Union européenne	45	2 874	7 296	267
Tous les autres fournisseurs (31)	..	599	958	1
Autres ****			1 025	..
Total		40 898	88 158	2 855

(*) Ce tableau représente chacun des fournisseurs de coopération dont les montants pour l'effort de suivi du Partenariat mondial dépassaient les USD 10 millions et couvrait plus d'un pays. Dans certains cas, les données ne s'accordaient pas avec celles transmises directement par les fournisseurs. Pour certains fournisseurs, le nombre de pays participants ne constitue pas un échantillon représentatif.

(**) L'année de référence pour la soumission des données correspond à la dernière année fiscale du pays en développement pour lequel des informations sont disponibles. Voir le tableau A.0 pour connaître les années fiscales de référence pour les 46 pays ayant reporté des données.

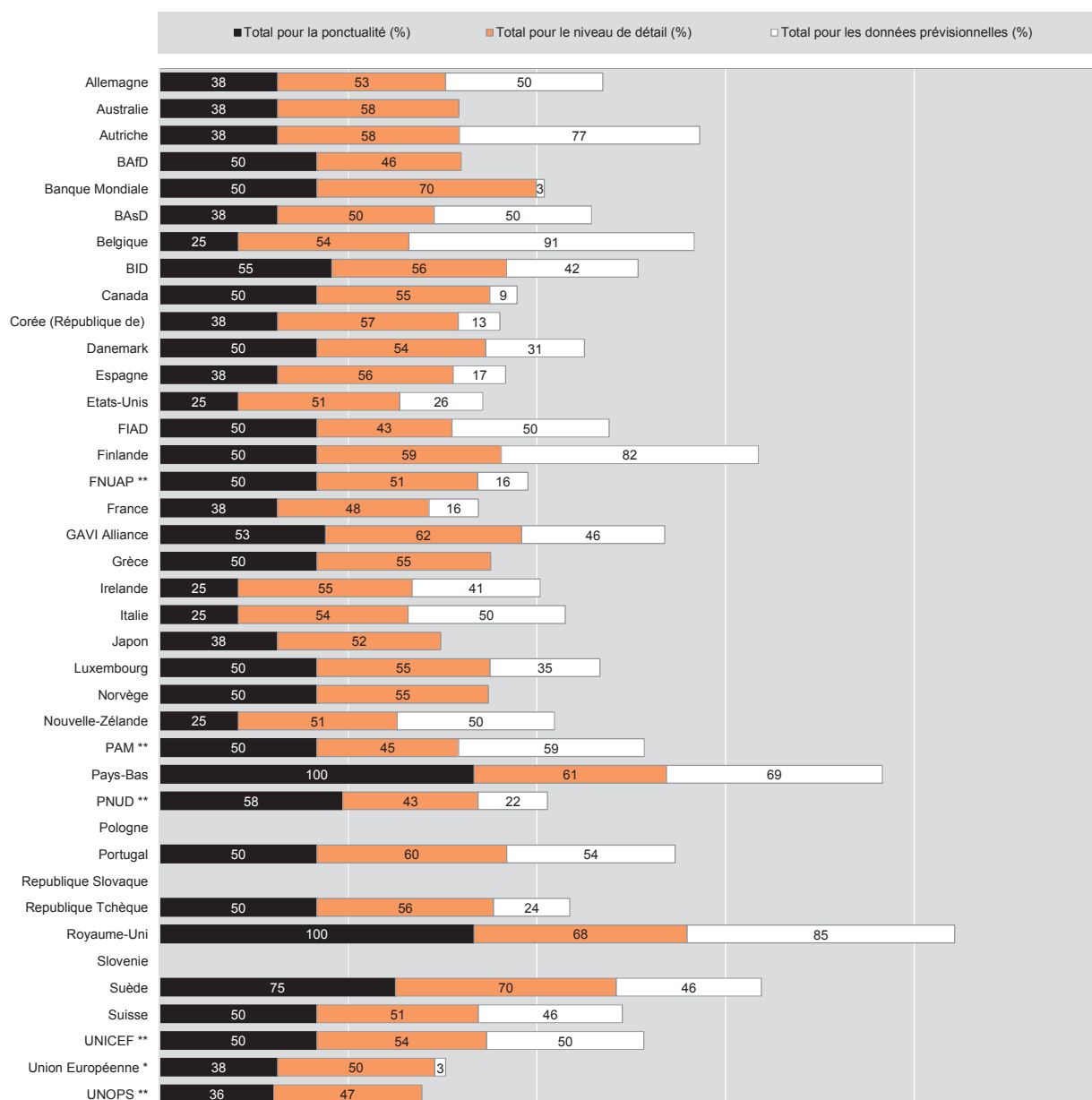
(***) L'aide programmable par pays (APP) reflète le montant des financements qui peuvent être programmés par le fournisseur de coopération au niveau du pays en développement. Une comparaison de référence avec le montant total d'APP déclaré à l'OCDE en 2012 indique que le processus de suivi de 2013 comptabilise environ 46 % de l'APP totale.

(****) APP déclarée au CAD-OCDE par les fournisseurs qui n'ont pas participé à l'exercice de suivi 2013 du Partenariat mondial.

.. Les données ne sont pas disponibles.

Graphique B.1. Transparence : Les informations sur la coopération pour le développement sont accessibles au public

(Résultats préliminaires de l'évaluation pilote***)



(*) Depuis que l'évaluation pilote a été achevée, l'Union européenne a annulé la politique de non-divulgence des informations présentées pour l'Enquête des dépenses prévisionnelles de l'OCDE.

(**) Les agences de l'ONU qui ont publié des calendriers de la mise en œuvre du standard commun ont été évaluées individuellement pour cet indicateur.

(***) Le pilotage de l'indicateur sur la transparence a évalué les données existantes des fournisseurs relatifs aux trois systèmes du standard commun (Système de notification des pays créanciers et Enquête des dépenses prévisionnelles de l'OCDE et registre de l'IITA). Au moment de la rédaction de ce rapport, les évaluations n'ont pas été soumises à la validation de chacun des fournisseurs et pourraient subir des modifications à mesure que la méthodologie/l'indicateur est affiné(e).

Tableau B.5a. Prévisibilité annuelle

Nbr. de pays	Total des décaissements (en USD millions)	Décaissements au secteur public (en USD millions)	Décaissements prévus destinés au secteur public (en USD millions)	Indicateur 5a				
				2013*		2010**		
				%	(à titre de référence)	(à titre de référence)	(à titre de référence)	
				a = « tels que prévus »	b = « excédant ceux prévus »	« tels que prévus »	« excédant ceux prévus »	
Allemagne	33	1 510.2	1 341.4	1 235.7	87 %	22 %	91 %	20 %
Alliance GAVI	14	179.4	166.2	190.2	80 %	8 %	35 %	6 %
Arabie Saoudite	6	80.1	80.1	27.8	97 %	192 %
Australie	18	654.3	399.0	259.3	100 %	54 %	84 %	30 %
Autriche	9	43.5	24.4	24.0	94 %	8 %	92 %	0 %
BADEA	6	36.2	36.2	26.1	50 %	88 %
Banque africaine de dév.	18	1 559.3	1 465.4	1 895.9	71 %	6 %	60 %	19 %
Banque asiatique de dév.	14	2 509.1	2 505.1	3 702.4	66 %	1 %	79 %	8 %
Banque islamique de dév.	7	137.4	136.0	252.6	34 %	20 %	0 %	146 %
Banque mondiale	40	8 699.3	8 672.6	7 449.1	94 %	23 %	87 %	20 %
Belgique	13	374.0	245.4	281.8	78 %	9 %	79 %	2 %
BERD	4	200.6	92.2	63.8	95 %	49 %	69 %	0 %
BID	5	836.4	786.9	930.5	82 %	3 %	88 %	1 %
BOAD	3	160.0	96.2	31.5	100 %	206 %
Canada	21	664.0	322.9	374.2	76 %	10 %	85 %	7 %
Chine	11	770.7	631.0	240.4	96 %	166 %	100 %	39 %
Corée (République de)	20	446.0	436.7	153.5	83 %	201 %	68 %	24 %
Danemark	15	431.7	294.4	314.7	77 %	17 %	94 %	7 %
Émirats arabes unis	6	24.7	23.9	12.5	77 %	115 %
Espagne	13	238.0	106.5	86.1	69 %	54 %	91 %	36 %
États-Unis	32	3 655.1	1 686.9	1 308.3	72 %	57 %	60 %	4 %
FIDA	21	165.5	165.4	185.9	72 %	17 %	51 %	6 %
Finlande	12	157.5	118.4	107.7	88 %	22 %	86 %	2 %
FMI	6	462.1	307.3	318.0	95 %	2 %	77 %	0 %
FODI	13	95.8	93.5	116.2	51 %	29 %	19 %	0 %
Fonds arabe	2	323.6	323.6	0.0	0 %
Fonds mondial	17	816.6	702.7	661.3	65 %	41 %	68 %	37 %
France	23	777.9	655.2	608.9	78 %	29 %	49 %	12 %
Inde	5	159.0	134.6	67.3	55 %	145 %
Iran (République islamique d')	2	13.9	13.9	3.0	30 %	433 %
Irlande	7	148.9	104.7	109.2	96 %	0 %	96 %	27 %
Italie	11	102.7	74.1	130.1	56 %	1 %	47 %	4 %
Japon	41	4 526.7	4 424.6	4 357.3	98 %	3 %	97 %	4 %
Koweït	9	68.4	68.4	145.2	16 %	31 %
Luxembourg	8	72.0	42.5	34.9	85 %	37 %	52 %	3 %
Nations Unies	44	2 807.4	2 011.1	2 095.7	86 %	10 %	80 %	6 %
Nouvelle-Zélande	8	54.3	27.2	8.5	100 %	222 %	65 %	5 %
Norvège	13	420.6	234.7	190.6	94 %	29 %	86 %	4 %
Pays-Bas	15	326.9	221.3	220.7	79 %	21 %	52 %	4 %
Portugal	3	274.0	269.2	297.0	89 %	1 %	100 %	66 %
Royaume-Uni	19	1 651.3	973.4	840.5	89 %	27 %	88 %	10 %
Suède	16	446.1	306.1	292.4	84 %	21 %	81 %	2 %
Suisse	21	311.6	161.6	169.0	84 %	11 %	74 %	7 %
Taipei chinois	3	18.4	18.4	0.0	0 %
Turquie	3	12.6	11.6	1.6	100 %	627 %	0 %	1 097 %
Union européenne	45	2 874.3	2 158.3	2 246.1	82 %	14 %	81 %	21 %
Tous les autres fournisseurs (31)	..	599.4	342.9	356.2	92 %	4 %	65 %	91 %
Total		40 898	33 514	32 423	83.8 %	19.6 %	79 %	14 %

(*) Le ratio *a* indique la part des décaissements totaux programmés de tous les pays, qui ont été versés comme prévu. Dans les cas où les décaissements des fournisseurs destinés au secteur public étaient supérieurs aux décaissements prévus, le ratio *b* exprime la somme de ces versements excédant les décaissements prévus en tant que pourcentage des versements prévus.

(**) En 2010 le numérateur représentait les décaissements enregistrés par le gouvernement, tandis que maintenant il représente les décaissements tels que déclarés par le fournisseur au gouvernement. Les chiffres de référence de 2010 ont été révisés pour correspondre à la méthodologie de 2013.

.. Les données ne sont pas disponibles.

Tableau B.5b. Prévisibilité à moyen terme

	Nbr. de pays	Année fiscale se terminant en 2014	Année fiscale se terminant en 2015	Année fiscale se terminant en 2016	Indicateur 5b	Fonds déclarés en 2013
		a	b	c	2013 d = (a+b+c)/3	(à titre de référence) (en USD millions)
Allemagne	33	69 %	38 %	33 %	47 %	1 510
Alliance GAVI	14	40 %	21 %	4 %	22 %	179
Arabie Saoudite	6	35 %	16 %	16 %	22 %	80
Australie	18	66 %	58 %	31 %	51 %	654
Autriche	9	100 %	61 %	58 %	73 %	44
BADEA	6	51 %	51 %	51 %	51 %	36
Banque africaine de dév.	18	83 %	83 %	61 %	76 %	1 559
Banque asiatique de dév.	14	100 %	100 %	99 %	100 %	2 509
Banque islamique de dév.	7	88 %	75 %	75 %	79 %	137
Banque mondiale	40	95 %	84 %	68 %	82 %	8 699
Belgique	13	100 %	87 %	46 %	78 %	374
BERD	4	100 %	95 %	91 %	95 %	201
BID	5	67 %	40 %	10 %	39 %	836
BOAD	3	100 %	53 %	53 %	69 %	160
Canada	21	66 %	65 %	65 %	65 %	664
Chine	11	58 %	53 %	53 %	54 %	771
Corée (République de)	20	66 %	59 %	13 %	46 %	446
Danemark	15	85 %	78 %	53 %	72 %	432
Émirats arabes unis	6	40 %	0 %	0 %	13 %	25
Espagne	13	60 %	33 %	24 %	39 %	238
États-Unis	32	79 %	59 %	51 %	63 %	3 655
FIDA	21	71 %	58 %	37 %	55 %	166
Finlande	12	82 %	56 %	56 %	65 %	158
FMI	6	54 %	11 %	9 %	25 %	462
FODI	13	46 %	46 %	11 %	34 %	96
Fonds arabe	2	0 %	0 %	0 %	0 %	324
Fonds mondial	17	42 %	22 %	21 %	28 %	817
France	23	95 %	85 %	66 %	82 %	778
Inde	5	13 %	13 %	13 %	13 %	159
Iran (République islam. d')	2	94 %	94 %	94 %	94 %	14
Irlande	7	90 %	90 %	74 %	85 %	149
Italie	11	83 %	75 %	75 %	77 %	103
Japon	41	90 %	78 %	70 %	79 %	4 527
Koweït	9	32 %	26 %	25 %	28 %	68
Luxembourg	8	93 %	76 %	42 %	70 %	72
Nations Unies	44	82 %	77 %	62 %	73 %	2 807
Norvège	13	93 %	41 %	24 %	52 %	421
Nouvelle-Zélande	8	71 %	71 %	36 %	60 %	54
Pays-Bas	15	93 %	17 %	15 %	42 %	327
Portugal	3	100 %	71 %	71 %	80 %	274
Royaume-Uni	19	100 %	100 %	54 %	85 %	1 651
Suède	16	85 %	76 %	73 %	78 %	446
Suisse	21	91 %	72 %	68 %	77 %	312
Taipei chinois	3	100 %	100 %	0 %	67 %	18
Turquie	3	0 %	0 %	0 %	0 %	13
Union européenne	45	85 %	66 %	57 %	69 %	2 874
Tous les autres pays (31)		14 %	10 %	8 %	11 %	599
Total*		83 %	70 %	57 %	70 %	40 898

(*) Pourcentage estimé du financement total couvert par les plans prévisionnels de dépenses.

Tableau B.6. L'aide est inscrite au budget

	Nbr. de pays	Fonds enregistrés dans le budget annuel de l'Etat (en USD millions)	Décaissements prévus pour le secteur public (en USD millions)	Indicateur 6			
				2013*		2010**	
				(en %)	(à titre de référence)	(à titre de référence)	(à titre de référence)
				a = « tels que prévus »	b = « excédant ceux prévus »	« tels que prévus »	« excédant ceux prévus »
Allemagne	33	763.6	1 235.7	48 %	14 %	58 %	14 %
Alliance GAVI	14	98.2	190.2	26 %	26 %	13 %	7 %
Arabie Saoudite	6	90.9	27.8	94 %	233 %
Australie	18	190.1	259.3	55 %	19 %	66 %	0 %
Autriche	9	10.3	24.0	21 %	22 %	58 %	0 %
BADEA	6	51.3	26.1	51 %	145 %
Banque africaine de dév.	18	1 717.3	1 895.9	68 %	23 %	76 %	19 %
Banque asiatique de dév	14	2 078.2	3 702.4	51 %	5 %	77 %	51 %
Banque islam. de dév.	7	196.4	252.6	49 %	28 %	0 %	165 %
Banque mondiale	40	7 304.1	7 449.1	82 %	16 %	77 %	8 %
Belgique	13	142.8	281.8	42 %	8 %	63 %	14 %
BERD	4	95.6	63.8	98 %	52 %	26 %	1 %
BID	5	274.5	930.5	28 %	2 %	11 %	0 %
BOAD	3	79.0	31.5	100 %	151 %
Canada	21	296.8	374.2	63 %	16 %	54 %	13 %
Chine	11	401.7	240.4	98 %	69 %	58 %	3 %
Corée (République de)	20	300.1	153.5	54 %	142 %	61 %	23 %
Danemark	15	347.3	314.7	84 %	27 %	81 %	23 %
Espagne	13	72.5	86.1	57 %	28 %	46 %	6 %
États-Unis	32	1 311.9	1 308.3	54 %	46 %	16 %	6 %
FIDA	21	2 194.5	185.9	71 %	1 110 %	56 %	10 %
Finlande	12	110.1	107.7	82 %	20 %	77 %	8 %
FMI	6	237.8	318.0	74 %	0 %	91 %	0 %
FODI	13	84.2	116.2	26 %	46 %	11 %	80 %
Fonds arabe	2	78.0	0
Fonds mondial	17	438.6	661.3	48 %	18 %	47 %	24 %
France	23	600.2	608.9	67 %	31 %	52 %	42 %
Inde	5	191.0	67.3	55 %	228 %
Iran (République islam. d')	2	13.0	3.0	0 %	433 %
Irlande	7	95.5	109.2	86 %	2 %	88 %	38 %
Italie	11	132.1	130.1	76 %	26 %	56 %	21 %
Japon	41	2 817.2	4 357.3	63 %	2 %	63 %	4 %
Koweït	9	87.3	145.2	18 %	42 %
Luxembourg	8	32.1	34.9	47 %	45 %	33 %	0 %
Nations-Unies	44	1 336.4	2 095.7	54 %	10 %	43 %	3 %
Norvège	13	171.7	190.6	62 %	29 %	65 %	12 %
Nouvelle-Zélande	8	45.4	8.5	81 %	456 %	64 %	11 %
Pays-Bas	15	150.2	220.7	59 %	9 %	64 %	2 %
Portugal	3	383.6	297.0	96 %	33 %	34 %	0 %
Royaume-Uni	19	668.0	840.5	64 %	15 %	65 %	37 %
Suède	16	347.0	292.4	92 %	27 %	84 %	34 %
Suisse	21	72.5	169.0	32 %	11 %	28 %	7 %
Taipei chinois	3	18.4	0.0
Turquie	3	10.0	1.6	94 %	534 %	0 %	0 %
Union européenne	45	1 794.3	2 246.1	63 %	17 %	65 %	21 %
Tous les autres fournisseurs (31)	..	474.8	368.7	78 %	24 %	63 %	15 %
Total		28 407	32 423	64 %	23 %	57 %	12 %

(*) Le ratio *a* exprime la part des décaissements programmés par tous les fournisseurs de coopération, inscrite au budget. Dans les pays où les financements inscrits au budget par le gouvernement excédaient les décaissements prévus par les fournisseurs, le ratio *b* indique la somme de ces fonds inscrits au budget excédant le programme de décaissements des fournisseurs en tant que pourcentage des versements prévus.

(**) En 2010 le dénominateur représentait les décaissements effectifs des fournisseurs, tandis que maintenant il représente les décaissements programmés des fournisseurs. Les chiffres de référence de 2010 ont été révisés pour correspondre à la méthodologie de 2013.

.. Les données ne sont pas disponibles.

Tableau B.9b. Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques et de passation des marchés

	Nbr. de pays	Décaissements au secteur public (en USD millions)	Exécution budgétaire (en USD millions)	Information financière (en USD millions)	Audit (en USD millions)	Systèmes de passation des marchés (en USD millions)	Indicateur 9b	
							2013	2010*
							(en %)	(à titre de référence)
		a	b	c	d	e	moy(b,c,d,e)/a	
Allemagne	33	1 341.4	573.9	606.9	577.1	669.7	45 %	49 %
Alliance GAVI	14	166.2	49.3	49.3	38.5	5.8	21 %	0 %
Arabie Saoudite	6	80.1	0	0	0	0	0 %	..
Australie	18	399.0	138.5	128.0	142.7	134.4	34 %	29 %
Autriche	9	24.4	5.5	5.4	6.2	10.4	28 %	43 %
BADEA	6	36.2	6.9	6.9	6.9	6.9	19 %	..
Banque africaine de dév.	18	1 465.4	689.6	755.8	786.5	607.8	48 %	34 %
Banque asiatique de dév.	14	2 505.1	1 731.9	2 294.2	1 698.8	1 288.9	70 %	68 %
Banque islamique de dév.	7	136.0	8.5	8.5	8.5	8.5	6 %	45 %
Banque mondiale	40	8 672.6	4 844.2	4 500.2	5 526.9	3 151.6	52 %	62 %
Belgique	13	245.4	34.3	26.3	18.6	111.1	19 %	18 %
BERD	4	92.2	0	0	0	0	0 %	0 %
BJID	5	786.9	780.8	448.7	246.0	185.7	53 %	8 %
BOAD	3	96.2	49.4	49.4	49.4	60.7	54 %	..
Canada	21	322.9	218.2	217.4	183.4	192.2	63 %	64 %
Chine	11	631.0	286.4	5.9	21.5	5.9	13 %	0 %
Corée (République de)	20	436.7	202.4	180.8	180.8	219.9	45 %	14 %
Danemark	15	294.4	220.5	222.2	221.5	236.7	76 %	58 %
Émirats arabes unis	6	23.9	0	0	0	4.3	4 %	..
Espagne	13	106.5	59.7	48.7	42.5	55.3	48 %	54 %
États-Unis	32	1 686.9	363.3	399.4	275.4	235.8	19 %	12 %
FIDA	21	165.4	91.6	98.8	83.0	88.2	55 %	83 %
FMI	6	307.3	267.1	226.3	226.3	9.3	59 %	76 %
Finlande	12	118.4	89.7	69.4	91.3	82.0	70 %	59 %
FODI	13	93.5	18.9	15.7	15.7	15.7	18 %	49 %
Fonds arabe	2	323.6	0 %	..
Fonds mondial	17	702.7	366.3	219.7	365.1	242.7	42 %	59 %
France	23	655.2	518.2	461.2	493.2	583.5	78 %	61 %
Inde	5	134.6	50.6	4.3	50.6	4.3	20 %	..
Iran (République islam. d')	2	13.9	0 %	..
Irlande	7	104.7	90.9	90.2	80.3	83.6	82 %	77 %
Italie	11	74.1	51.3	51.8	26.7	35.4	56 %	34 %
Japon	41	4 424.6	3 110.6	3 099.7	3 099.7	3 098.3	70 %	68 %
Koweït	9	68.4	10.9	10.9	10.9	10.9	16 %	..
Luxembourg	8	42.5	3.8	10.8	3.8	3.9	13 %	8 %
Nations Unies	44	2 011.1	368.8	294.0	282.0	165.8	14 %	19 %
Norvège	13	234.7	177.9	169.7	112.4	124.7	62 %	66 %
Nouvelle-Zélande	8	27.2	10.6	6.9	6.9	9.2	31 %	23 %
Pays-Bas	15	221.3	122.7	121.6	108.3	111.6	52 %	70 %
Portugal	3	269.2	4.1	3.8	3.8	236.4	23 %	22 %
Royaume-Uni	19	973.4	586.6	565.8	599.1	529.8	59 %	75 %
Suède	16	306.1	132.5	155.3	149.0	158.8	49 %	71 %
Suisse	21	161.6	69.9	46.2	65.2	45.4	35 %	29 %
Taipei chinois	3	18.4	0 %	..
Turquie	3	11.6	0	0	0	0	0 %	0 %
Union européenne	45	2 158.3	974.0	941.0	749.1	896.1	41 %	47 %
Tous les autres fournisseurs (31)		342.9	420.7	267.3	258.0	245.7	87 %	1 %
Total		33 514	17 801	16 884	16 912	13 973	49 %	48 %

(*) Les chiffres de référence de 2010 ont été révisés pour correspondre à la méthodologie 2013.

.. Les données ne sont pas disponibles.

Tableau B.10. L'aide est déliée

	Total de l'aide bilatérale telle que déclarée au CAD en 2012*	Aide déliée	Indicateur 10	
			Part de l'aide déliée	2010 (à titre de référence)
	a	b	c = b/a	
Allemagne	11 647.8	9 221.1	79 %	75 %
Australie	4 184.1	4 177.9	100 %	100 %
Autriche	616.2	229.5	37 %	58 %
Belgique	851.1	809.8	95 %	95 %
Canada	2 980.7	2 731.0	92 %	87 %
Corée (République de)	1 693.6	837.3	49 %	32 %
Danemark	1 725.0	1 660.9	96 %	97 %
Espagne	934.9	779.6	83 %	64 %
États-Unis	23 965.1	17 892.9	75 %	70 %
Finlande	718.0	683.7	95 %	89 %
France	10 302.8	9 877.6	96 %	95 %
Grèce	77.1	4.9	6 %	48 %
Irlande	501.4	501.4	100 %	100 %
Islande	19.3	19.3	100 %	..
Italie	604.6	496.0	82 %	58 %
Japon	16 474.9	11 695.6	71 %	79 %
Luxembourg	258.7	243.5	94 %	99 %
Norvège	3 049.7	3 049.7	100 %	100 %
Nouvelle-Zélande	260.8	220.0	84 %	81 %
Pays-Bas	4 131.9	4 065.7	98 %	96 %
Portugal	389.7	95.9	25 %	43 %
République tchèque	51.6	23.2	45 %	..
Suède	2 373.0	2 209.2	93 %	94 %
Suisse	1 772.3	1 650.1	93 %	85 %
Royaume-Uni	4 532.8	4 532.8	100 %	100 %
Union européenne	23 963.1	15 801.5	66 %	48 %
Total	118 080	93 510	79 %	77 %

(*) Les frais administratifs des donateurs et les coûts des réfugiés dans les pays donateurs sont exclus.

.. Les données ne sont pas disponibles.

Source : Système de notification des pays créanciers de l'OCDE, les données ne sont disponibles que pour les membres du CAD.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux liés à la mondialisation. À l'avant-garde des efforts engagés pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles suscitent, l'OCDE aide les gouvernements à y faire face en menant une réflexion sur des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et la problématique du vieillissement démographique. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de confronter leurs expériences en matière d'action publique, de chercher des réponses à des problèmes communs, de recenser les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Suède, la Suisse et la Turquie. L'Union européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Pour permettre à l'OCDE de réaliser ses objectifs, un certain nombre de comités spécialisés ont été créés. L'un de ceux-ci est le Comité d'Aide au Développement (CAD), dont le mandat est de promouvoir des politiques de coopération pour le développement et autres, qui contribuent à l'instauration d'un développement durable, y compris à une croissance économique pro-pauvres, à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration du niveau de vie dans les pays en développement, ainsi qu'à un avenir où plus aucun pays ne sera tributaire de l'aide. À cette fin, le Comité d'Aide au Développement réunit les plus importants donateurs du monde en élaborant des méthodes de définition et de suivi qui constituent la référence mondiale dans les domaines clés du développement.

Les membres du CAD sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Suède, la Suisse et l'Union européenne.

Le CAD met à disposition dans la série Lignes directrices et ouvrages de référence du CAD des documents destinés à informer les membres de son Comité et à les guider dans la conduite de leurs programmes de coopération pour le développement.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

Dans tous ses domaines d'activité, le PNUD œuvre en faveur de la protection des droits de l'homme, de l'autonomisation des femmes, des minorités, des personnes les plus pauvres et les plus vulnérables. Le PNUD reçoit des contributions volontaires de presque tous les pays du monde.

Notre organisation est reconnue pour son Rapport sur le développement humain. Publié depuis 20 ans, il est selon le *New York Times* « la publication de référence en matière de mesure de la pauvreté et de la précarité ». Selon CNN, le Rapport arabe sur le développement humain de 2002 est la « publication la plus influente de la dernière décennie » à traiter de la gouvernance dans le monde arabe. Fort de son mandat et de sa présence solide, continue et neutre dans la plupart des pays en développement, le PNUD coordonne toutes les activités de développement des Nations Unies au niveau des pays.

Notre organisation appuie différentes initiatives en vue de la réalisation des OMD, notamment : en coordonnant les efforts des Nations Unies en matière de suivi des progrès au niveau des pays; en fournissant des conseils techniques et de politiques aux pays; en travaillant aux côtés des pays à l'élaboration d'analyses reflétant à la fois les manques et les réussites. www.undp.org

Vers une coopération pour le développement plus efficace

RAPPORT D'ÉTAPE 2014

En 2011, la communauté internationale du développement s'est engagée à renforcer l'efficacité de la coopération pour le développement afin de produire de meilleurs résultats pour les populations pauvres du monde entier. Ce rapport paraît à mi-parcours entre les engagements approuvés en 2011 lors du Forum de haut niveau de Busan en Corée et la date butoir de 2015 des Objectifs du millénaire pour le développement. Il fait le point sur les progrès accomplis et les domaines dans lesquels il reste des défis urgents à relever.

Cet ouvrage offre un premier instantané de l'état des lieux depuis Busan. Il s'appuie sur les dix indicateurs du cadre de suivi du Partenariat mondial. Malgré les perturbations économiques mondiales, l'évolution des paysages politiques et la pression budgétaire intérieure, l'engagement en faveur d'une coopération efficace au service du développement reste ferme. Les efforts de longue date visant à modifier la façon dont la coopération pour le développement est mise en œuvre portent leurs fruits. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour traduire les engagements politiques en actions concrètes. Ce rapport souligne les domaines dans lesquels il est nécessaire de déployer des efforts ciblés afin de poursuivre les progrès et d'atteindre les objectifs fixés pour rendre la coopération au développement plus efficace d'ici 2015.

Sommaire

Chapitre 1. Vers une coopération efficace au service du développement : vue d'ensemble des résultats du suivi

Chapitre 2. Appropriation et résultats de la coopération pour le développement

Chapitre 3. Partenariats inclusifs en matière de développement

Chapitre 4. Transparence et redevabilité vers des résultats pour le développement

Chapitre 5. Mesures prises par les pays pour mettre en œuvre les engagements de Busan

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264209572-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

2014

éditions OCDE
www.oecd.org/editions



ISBN 978-92-64-20956-5
43 2014 02 2 P



9 789264 209565



Au service
des peuples
et des nations